

	Pages
<i>Section II. Poisson bleu</i>	87
A) Demande en frais	88
B) Demande de conserves alimentaires de poisson	91
TITRE III	
LE MECANISME DES PRIX	
CHAPITRE I. POISSON BLANC	93
<i>Section I. Les prix et la campagne de pêche</i>	93
<i>Section II. Prix en cours de campagne.</i>	95
<i>Section III. Evolution générale des prix</i>	97
CHAPITRE II. POISSON BLEU	99
DEUXIEME PARTIE	
GRANDS PROBLEMES DE LA PECHE ALGERIENNE	
TITRE I	
LA PRODUCTION	
CHAPITRE I. LA PRODUCTION DE POISSONS BLANCS	104
<i>Section I. Les rendements</i>	105
<i>Section II. Vers une politique de croissance</i>	110
A) La formation professionnelle.	111
B) Le contrôle des investissements	112
C) Les recherches océanographiques	114
CHAPITRE II. LA PRODUCTION DE POISSONS BLEUS	115
<i>Section I. Les différents aspects du déséquilibre</i>	115
A) Les rendements	115
B) Le secteur industriel	116
<i>Section II. Politique de développement</i>	117
a) Modernisation de l'outillage	117
b) Les expériences. Résultats et conclusions	118
c) Modernisation des méthodes	120
d) Les investissements	120
TITRE II	
LES ECHANGES	
I. La consommation en frais	121
II. La consommation différée	122
Conclusion	123
BIBLIOGRAPHIE	124

INTRODUCTION

Les recherches scientifiques entreprises pour l'amélioration de la nourriture des populations sous-alimentées ont mis en lumière la place que le poisson pouvait occuper ; par sa teneur élevée en protéines, vitamines et sels minéraux, la pâte de poisson, convenablement traitée, est l'élément de base le plus riche qui puisse entrer dans la fabrication industrielle d'aliments synthétiques simples, de prix de revient peu élevé. À un stade de transformation moins avancé, le poisson salé, séché, mis en boîte ou fumé garde toutes ses propriétés biologiques et constitue un aliment d'une conservation aisée et d'un transport facile ; il est, par surcroît, consommé en frais par une partie de la population, en général celle du littoral.

Pour un territoire sous-développé, aux frontières maritimes importantes, la faune marine représente une richesse naturelle dont l'exploitation présente un intérêt certain ; elle met à la disposition de la population une denrée alimentaire d'une haute qualité nutritive et entraîne sur le plan économique la création d'activités multiples, sources d'emploi et de distribution de revenu⁽¹⁾. La mise en valeur de la mer est en effet conditionnée par l'existence d'une flotille de pêche qui se traduit à plus ou moins brève échéance par la création d'ateliers de construction navale et de réparation mécanique, de fabriques de filets et de cordages.

La commercialisation du produit implique l'installation d'entreprises commerciales comme les ateliers de mareyage et de conditionnement, les entrepôts frigorifiques, les halles de vente ; sa conservation suppose l'implantation d'entreprises industrielles à caractère artisanal ou capitaliste comme les ateliers de salage, fumage, saurissage, les usines de conserves ou de traitement des sous-produits.

L'ensemble de ces activités annexes ou connexes et complémentaires constitue une véritable industrie des pêches maritimes dont l'économie peut tenir une place importante dans une économie nationale.

Avec ses quelque 1 100 km de côtes, l'Algérie a une vocation maritime ; l'exploitation des fonds sous-marins y est très ancienne et, depuis 1830, celle-ci a entraîné l'installation d'entreprises de plus en plus nombreuses dont l'activité conditionne de nos jours la prospérité de plusieurs petites villes littorales.

Pour apprécier le niveau de développement de cette économie, il faut connaître l'importance de chacun des facteurs qui caractérisent toute industrie au sens large du terme, c'est-à-dire la production, sa valeur, le niveau d'emploi et la dimension du capital technique.

En 1956, la production s'élevait à 21 170 t représentant une valeur de 2 260 millions de francs⁽²⁾ ; 4 800 pêcheurs étaient employés et utilisaient une flotille de plus de 935 navires d'une jauge brute totale de 6 500 tx⁽³⁾. 50 usines de conserves ont fabriqué 166 000 caisses de sardines et 60 ateliers ont salé 60 000 barils d'anchois ; 1 500 ouvriers saisonniers ont été utilisés.

(1) La farine de poisson est utilisée avec succès pour l'alimentation du bétail et en particulier, des volailles ; la Métropole en importe plus de 28 000 t par an. L'huile provenant du traitement des sous-produits est utilisée pour la fabrication des peintures de luxe (carrosseries d'automobiles...).

(2) « Francs légers », et de même pour tout ce travail.

(3) Source : Inscription maritime, Annuaire statistique de l'Algérie 1956.

Le revenu brut distribué aux marins pêcheurs et patrons propriétaires s'est élevé à 1,8 milliard de francs. Pour la même année, le revenu brut de l'agriculture était évalué à 250 milliards de francs, dont 59,3 pour la production de viandes, volailles, laines, produits laitiers ; le revenu du travail représentait 30 milliards à distribuer entre 180 000 salariés.

La pêche maritime représente près de 5 % de cette dernière production, 3 % de celle des vins et raisins, 40 % de celle des huiles ⁽¹⁾.

Sa place paraît être modeste au sein de l'économie algérienne ; mais le rôle que doit jouer cette activité dans le développement économique du pays est des plus importants. La pêche met à « disposition » de la matière première dont la plus grande part doit être conditionnée, transformée et conservée par les Industries de conserves qui font partie du secteur des Industries agricoles alimentaires, véritable trait d'union entre l'agriculture et l'industrie ; par le volume des produits susceptibles d'être traités, par le haut niveau d'emploi qu'il nécessite, il tient l'une des premières places dans l'industrialisation de l'Algérie.

Les régions à la fois agricoles et maritimes, ne peuvent se désintéresser d'une activité aussi importante sans rechercher les moyens propres à assurer son développement maximum et son organisation rationnelle.

Comparée à celle de la Métropole, la pêche algérienne paraît d'un niveau bien inférieur : pour l'année 1956, la France occupe plus de 51 000 marins et utilise une flotte de plus de 14 800 navires d'un tonnage global de 236 000 tx. La production s'élève à 427 000 t pour une valeur brute de 55 milliards de francs ; 200 usines de conserves ont fabriqué près de 4 000 000 de caisses en traitant 88 000 t de poissons ; elles employaient environ 13 000 ouvriers ⁽²⁾. L'Algérie représente 5 % de la production métropolitaine en poids et 4 % en valeur ; le tonnage de sa flotte n'en représente que 3 %, mais les marins embarqués sont de 10 %.

En résumé, la production débarquée dans le seul port de Concarneau dépasse largement, en poids et en valeur, celle de l'Algérie entière.

Si l'on veut replacer cette étude dans son cadre Nord-Africain, il faut comparer cette activité avec celle des pays limitrophes.

a) *Tunisie* ⁽³⁾. En 1952, la Tunisie occupait 9 000 pêcheurs en bateau et régulièrement inscrits, exception faite des pêcheurs d'éponges dont le nombre avoisinait 2 700 ; la flottille comptait 2 200 navires d'un tonnage global approximatif de 6 000 tx (les statistiques plus récentes sont imprécises).

La production s'élevait à 11 000 t pour une valeur de 868 millions de francs ; une pêche importante est effectuée par l'intermédiaire de pêcheries fixes calées de la terre vers la mer et a rapporté 1 500 t de poissons pour une valeur de 266 millions.

Une quinzaine d'usines ont fabriqué 170 000 caisses de sardines et 34 000 caisses de thons.

b) *Maroc* ⁽⁴⁾. En 1948, le Maroc (littoral atlantique) employait environ 2 500 pêcheurs embarqués à bord d'une flotte comptant 1 500 navires d'un tonnage global de 40 000 tx. En 1956, on dénombrait 5 500 pêcheurs pour une flotte de 2 000 navires, la plupart étant des navires sardinières.

La production qui était de l'ordre de 30 000 t en 1938, était passée à 95 000 t en 1949, et à 100 000 t en 1956 pour une valeur approximative de plus de 3,5 milliards de francs marocains. En 1957, on atteignait 140 000 t.

La majeure partie des apports consiste en poisson bleu et en thonidés (110 000 t en 1957) qui alimentent un grand nombre d'usines de conserves installées sur tout le littoral, et en particulier au port d'Agadir qui en compte à lui seul, plus d'une centaine.

Les richesses sous-marines algériennes ne font pas l'objet d'une exploitation méthodique et intensive ; la pêche constitue une activité artisanale mal organisée, les industries connexes se sont

(1) Tableaux de l'Economie algérienne.

(2) Statistiques des Pêches maritimes · Marine marchande 1956.

(3) Conseil général des pêches pour la Méditerranée. Débats et Documents techniques n° 2. Food and Agricultural Organisation, Rome, 1954.

(4) Source : Consulat général de France, Casablanca.

installées et ont prospéré à une époque où les débouchés commerciaux étaient peu développés et où l'usine représentait le principal client.

L'équipement n'a jamais fait l'objet d'améliorations techniques, révolutionnaires du moins en ce qui concerne les engins de capture ; les navires à voile ont disparu, mais les méthodes demeurent presque inchangées, les hommes répugnent aux innovations, même adoptées par leurs plus proches voisins.

L'organisation économique de la pêche maritime ne répond plus aux besoins actuels ; la réforme de sa structure s'impose non seulement parce qu'elle doit concourir à l'expansion économique générale, mais aussi parce qu'elle procède de la recherche de l'équilibre entre un secteur industriel déjà installé et un secteur de production en plein marasme.

Pour préparer cette réforme, il faut connaître et analyser la structure actuelle de cette économie à travers les principaux éléments qui la caractérisent ; c'est la raison pour laquelle cette étude comprend deux parties :

I. — Analyse du marché,

II. — Grands problèmes de la pêche algérienne.

En choisissant ses outils d'analyse, l'observateur ne doit pas manquer d'être frappé par l'analogie des problèmes étudiés avec les problèmes agricoles ; dans les deux cas, il s'agit de la production et de la conservation d'une denrée alimentaire dont le volume échappe presque totalement à la volonté de l'homme ; l'économie des pêches maritimes et l'économie rurale sont très voisines l'une de l'autre, et il paraît important de souligner leurs points communs pour mieux faire ressortir l'originalité propre à chacune.

Pour la pêche comme pour l'agriculture, la récolte est conditionnée par l'existence et la conjonction de phénomènes physiques, biologiques, chimiques, qui rendent la vie animale ou végétale possible et permettent la mise en valeur des terrains de capture ou de culture. Sans doute lorsque la période d'observation est suffisamment étalée, peut-on faire apparaître la part qui revient à l'homme dans le travail de la nature, mais cette détermination demeure très délicate et imprécise : elle est impossible à évaluer si l'on s'attache à une période s'étendant sur quelques années seulement.

Comme le fait remarquer M. J. MARCHAL ⁽¹⁾ « ... si les circonstances atmosphériques sont défavorables, malgré l'extension des cultures, la récolte pourra être en baisse. Si les circonstances sont favorables, malgré une réduction des superficies, elle pourra s'accroître ».

« De surcroît pour certains produits, la qualité échappe à l'exploitant. De ces constatations découle pour le cultivateur l'impossibilité de calculer un coût « *ex ante* » ; il n'y a en agriculture que des coûts « *ex post* ». Cette impossibilité ne s'applique que s'il s'agit de coûts annuels ; dans le cas de plusieurs années, certaines supputations sont possibles. Mais lorsqu'il s'agit de rendre compte du comportement des producteurs et de leur action sur les prix, autre chose est de pouvoir calculer « *ex ante* » un coût moyen pour une période qui, par suite des assolements devra dépasser vingt années, autre chose est d'établir une prévision de coût pour une année précise ».

Même « *ex post* », le calcul des coûts rencontre en agriculture de grandes difficultés, car on se heurte à un double obstacle : en effet, dans la petite ou moyenne entreprise, il n'existe pratiquement jamais de compte de ménage distinct de celui du compte de l'entreprise ; il existe — lorsqu'il existe — un seul compte qui constitue un mélange inextricable des dépenses et recettes de la ferme et du ménage qui la dirige. On ne peut en toute objectivité obtenir qu'un compte global, souvent lui-même sujet à caution. De plus, pour l'entreprise agricole pratiquant la polyculture, il est impossible de calculer le coût de chaque produit.

Une telle constatation garde toute sa valeur dans la pêche maritime véritable « agriculture marine ». Le laboureur de la mer ne peut calculer un coût « *ex ante* » car il ignore absolument tout de la prochaine campagne ; il ne peut faire aucune prévision car il ne connaît pas le nombre de sorties en mer qu'il pourra effectuer et qui sont commandées par les circonstances atmosphériques, il ignore ce qu'il rencontrera dans son chalut à la prochaine sortie, véritable « coup de dés jetés sur le tapis vert des fonds sous-marins ».

(1) J. MARCHAL « Le mécanisme des prix », p. 243 et sq.

Le pêcheur n'obtient que des coûts « *ex post* » qui ne peuvent en aucun cas préjuger du futur ; de plus, il ne produit pas une denrée homogène car il pratique à sa manière la polyculture : chaque espèce marine ayant ses qualités propres et une valeur différente, il est dans l'impossibilité de calculer un coût de revient partiel et évaluer scientifiquement ses prétentions pour chaque produit offert sur le marché.

Si le volume de la production échappe à l'homme, celui-ci trouve une contrepartie dans la demande du produit offert sur le marché. Il est certain que, répondant à un besoin élémentaire et vital de l'homme, la plupart des produits agricoles de première nécessité sont caractérisés par une demande stable qui traduit les besoins fondamentaux de la nature humaine ; or ces besoins se modifient très peu d'une année à l'autre ; ils évoluent lentement sous l'influence de phénomènes psychologiques. Par contre, il n'en est pas ainsi pour les denrées alimentaires qui ne sont pas de première nécessité, car la demande est souvent conditionnée par l'état de prospérité ou de marasme de l'industrie. De plus, pour beaucoup d'entre elles joue l'inexorable loi de substitution et bien souvent, le consommateur de viande par exemple, renoncera provisoirement à une partie de son achat pour le reporter sur un substitut.

Il faut donc renoncer à tout espoir de pouvoir raisonner, en économie agricole, dans un monde jouissant d'une particulière stabilité ou procédant de concepts bien définis. Or, que devient ici le produit qui nous occupe ? Doit-on l'assimiler aux produits alimentaires de première nécessité dont la consommation est presque indispensable et en déduire par là-même que l'exploitant se trouvera devant une demande constante, ou bien au contraire, doit-on considérer que le poisson est assimilable aux denrées alimentaires de deuxième ordre et qu'en conséquence la demande est variable et liée aux fluctuations de l'économie générale ? Il est difficile de fonder une hypothèse car le produit de la pêche maritime est un tout ; le poisson est à la fois un produit commun et un produit de luxe suivant les régions, l'époque, la taille... ; sa consommation dépend d'impératifs religieux, de considérations sociales, pour une partie de la population c'est un aliment de base, tandis que pour l'autre partie, il est presque totalement ignoré.

Dans la recherche de l'équilibre de l'entreprise ou de la nation, l'exploitant ou le gouvernant a, dans le domaine agricole, la possibilité de régulariser le marché en manipulant judicieusement l'offre par la constitution ou l'utilisation de stocks. Ceux-ci ne sont pas toujours réalisables, surtout dans le domaine des produits maraîchers, mais dans tous les autres cas, cette possibilité revêt une importance telle que depuis longtemps, elle a retenu l'attention des pouvoirs publics qui ont légiféré à de nombreuses reprises sur ce problème, surtout en période d'économie dirigée.

La considération du stock à l'échelle nationale et même internationale est capitale dans les grands marchés agricoles ; il constitue une véritable richesse de la nation et il est un puissant régulateur de tensions inflationnistes ou déflationnistes ; il joue un rôle dans l'économie et a une part active sur l'état des finances du pays.

La constitution de stocks dans la pêche maritime se présente sous un aspect particulier. Pour être conservé plusieurs semaines ou plusieurs mois et consommé sous sa forme originale, le poisson doit être congelé ; des essais scientifiques de congélation ont donné d'excellents résultats et cette opération se pratique à l'échelle industrielle dans certains pays ou pour certains produits. Les pêcheurs de Saint-Jean-de-Luz ou ceux de Camaret utilisent ce procédé pendant la campagne du thon au large des côtes africaines ou celle des langoustes de Mauritanie ; mais en ce qui concerne les espèces courantes et pour des pêches irrégulières et peu importantes, le stockage par voie de congélation est un procédé coûteux nécessitant l'installation de chaînes du froid actuellement inexistantes en Algérie ; par surcroît, il se heurte sur le plan des réalisations pratiques à la réticence des consommateurs pour absorber un produit ainsi conservé. Sans subir aucune transformation de ce genre, le poisson frais ne peut se garder intact que dans des entrepôts frigorifiques et pendant une période extrêmement courte (quelques jours au maximum).

Le véritable stockage, envisagé dans un rôle analogue à celui qu'il joue sur les marchés agricoles, ne peut se faire qu'en faisant subir un certain traitement au produit lequel ne va pas sans modifier plus ou moins profondément son aspect et sa saveur. Cette transformation nécessite des installations plus ou moins coûteuses qui majorent d'autant le prix de revient. C'est à ce titre, que l'on peut regarder le poisson salé, séché, fumé ou mis en boîte comme un poisson stocké.

Mais ce stockage ne résout pas pour autant le problème de la régulation du débit de la production ; les apports qui ne peuvent être écoulés à la consommation directe ou à l'industrie de traitement sont irrémédiablement perdus pour le producteur au bout de quelques heures lorsqu'il s'agit d'espèces fragiles comme la sardine ou l'anchois.

Il faut remarquer que le stockage n'est pas effectué par l'exploitant lui-même, il dépend d'entrepreneurs presque toujours indépendants de lui et dont les décisions ne sont pas forcément conformes à ses intérêts propres. L'agriculteur met une partie de sa récolte en réserve dans sa grange, sa cave, ou au silo coopératif ; l'armateur doit s'adresser à un agent économique autonome dont le rôle est de réaliser un bénéfice maximum dans l'opération. Dans un cas, le stockage est un moyen de pression du producteur sur le consommateur, dans l'autre, au contraire, il peut devenir un moyen de pression de l'entrepreneur sur le producteur.

Il existe toutefois un procédé indirect de modification de la production offerte, dont l'importance croît de plus en plus en Algérie : c'est celui du recours aux importations en provenance du Maroc, de la Tunisie ou de la Métropole. Elles peuvent être constituées par des produits frais ou par des produits congelés.

Les économistes qui se sont penchés sur l'économie industrielle ont coutume de diviser le temps en trois périodes : courte période, longue période, très longue période. Cette division de la durée permet avec certaines précautions et l'utilisation de correcteurs, de passer de l'économie statique à l'économie dynamique.

On ne peut adopter ici le même critère distinctif, car les données maritimes ne se manipulent pas comme les données industrielles. Les données « extra-humaines » sont tellement prépondérantes que l'on doit baser les périodes d'analyse sur elles et en particulier sur celle qui domine toutes les autres, c'est-à-dire « la périodicité toute relative des conditions atmosphériques ».

Il y a en effet, des saisons qui, bon an mal an, présentent toujours des caractéristiques identiques. Il y a évidemment des étés plus ou moins pluvieux, mais les étés sont toujours différents des hivers. Il y a des périodes de tempête, de vents d'ouest ou autres, qui ne se renouvellent pas avec la régularité d'un chronomètre, mais qui se renouvellent tout de même assez régulièrement pour que l'homme base sur cette périodicité la plus grande part de son activité.

Nous utiliserons donc des périodes d'analyse particulière que nous définirons ainsi :

1) *Période instantanée* : le marché doit vivre sur la production existant à ce moment donné sans aucune possibilité de régulation. C'est la marée d'une journée, éventuellement de deux jours.

2) *Période infra-courte* : c'est une période au cours de laquelle la production globale n'a pas eu le temps de varier. Le marché doit vivre sur cette production globale et sur les stocks existants et en l'espèce, ces stocks peuvent consister en importations (ou en exportations). Cette période est un temps relativement court, c'est « la campagne de pêche » variant, suivant les genres, de quatre à dix mois.

3) *Période courte* : c'est une période au cours de laquelle l'exploitant, ayant obtenu une production globale non conforme à ses prévisions (soit que les apports aient dépassé ses espérances, soit, au contraire, qu'ils ne les aient pas atteintes) doit modifier son attitude et ce, suivant le prix du marché actuel. Il peut modifier l'utilisation de son matériel, mais la durée est trop insuffisante pour qu'il puisse modifier son matériel lui-même ; une telle période peut correspondre approximativement à plusieurs campagnes (3 ou 4) (elle correspond à la durée des prêts du crédit maritime mutuel).

4) *Période longue* : c'est la période suffisamment étalée dans le temps pour permettre à l'exploitant de modifier le matériel, et l'outillage dont il dispose en accroissant ses moyens de production, ou au contraire, en les réduisant ; la décision de l'armateur sera prise d'une part en considération des prix du marché, mais d'autre part après une étude des coûts et des prix de revient, possible après plusieurs campagnes. Une telle période s'étendra entre dix et vingt années environ (période qui correspond approximativement à la vie du navire).

5) *Période ultra-longue* : c'est la période des grands changements : refonte des procédés de production, modification notable des besoins humains, modification de la structure économique et sociale...; cette période s'observe généralement au changement de génération. C'est à ce moment

que l'exploitant se pose la question de savoir s'il continuera l'exploitation ou au contraire, l'abandonnera, décision prise en fonction de la rentabilité de l'entreprise.

Il faut noter cependant que si l'outillage joue un rôle important dans la production et dans son développement, ce rôle qui dépend du facteur humain, est loin d'être décisif. L'important en ce domaine, comme le fait si bien remarquer M. J. MARCHAL ⁽¹⁾, « ce n'est pas le délai nécessaire pour accroître éventuellement l'équipement, c'est le délai que la nature impose à l'homme pour réaliser une production déterminée ».

Il faut de plus souligner que si la marée consiste en une récolte au jour le jour qui détermine le prix instantané, le comportement du pêcheur ou de l'armateur, dépend de la campagne globale ; les apports quotidiens ne modifient jamais leurs décisions ni leurs prévisions ; ils tablent toujours sur la « campagne » et c'est à la fin de celle-ci qu'ils règlent la plupart des frais d'exploitation et bien souvent les dettes du ménage.

La pêche maritime conserve une originalité qui lui est propre et l'économiste doit se garder de pousser l'analogie avec l'agriculture au point de l'oublier, sans risque pour lui de s'enfermer dans un cadre d'analyse rigide et théorique qui ôte toute portée pratique à cette étude.

(1) J. MARCHAL, *op. cit.* p. 243.

PREMIERE PARTIE

ANALYSE DU MARCHÉ

TITRE I

L'OFFRE

Pour reprendre la définition donnée par M. J. MARCHAL ⁽¹⁾ : « L'offre d'un individu ou d'une entreprise est la quantité de produits que cet individu ou cette entreprise est disposé à céder à des acheteurs », elle provient de la production de biens nouveaux ou de l'écoulement de biens existants préalablement stockés.

Les agents économiques qui interviennent dans l'offre sont donc : les marins pêcheurs et les armateurs, les fabricants de conserves et les saleurs, les importateurs ; mais, en dehors de ces agents et entre l'offre et la demande s'interpose un intermédiaire appelé « mareyeur » qui achète le poisson en gros à la « criée » pour le revendre à des détaillants ou directement ; la vente directe du producteur au consommateur est peu importante et le rôle du mareyeur en est d'autant plus marqué. Sans être à proprement parler un offreur, il ne peut être considéré comme un demandeur ; son existence n'est certes pas particulière à la pêche, mais l'étude du marché tel qu'il fonctionne réellement ne doit pas l'ignorer.

Les agents de chacune de ces catégories ont des comportements différents car ils agissent soit comme des producteurs, soit comme des entrepreneurs, ou bien encore comme des commerçants.

L'étude de la structure de l'offre comprend l'ensemble de ces éléments dont les uns relèvent de la production, les autres de la distribution ; nous serons ainsi amenés à entreprendre l'étude de :

- la structure de la profession ;
- la structure de la distribution.

Il faut noter toutefois que si l'on se place dans l'optique de la production, et non de la consommation définitive, l'entrepreneur apparaît pour le pêcheur comme un demandeur de matières premières.

Le niveau et le taux des échanges dépendent donc des relations qui se créent entre le groupe des producteurs et celui des consommateurs par l'intermédiaire de commerçants et d'entrepreneurs dont les comportements réciproques sont déterminants sur le marché.

(1) J. MARCHAL, *op. cit.* p. 83.

CHAPITRE I

STRUCTURE DE LA PROFESSION

SECTION I

La pêche

L'existence d'une offre découle a priori de la pêche elle-même qui consiste dans « l'extraction » des poissons, mollusques, crustacés ou herbes du fond de la mer ; elle est le fruit de l'activité des marins pêcheurs dont le comportement bien particulier ne peut se comparer à celui d'aucun autre travailleur. Un philosophe ancien ne disait-il pas, en effet : « il existe trois sortes d'individus : les vivants, les morts et les marins ». Le particularisme des populations maritimes est un facteur primordial dont l'économiste doit tenir compte en premier lieu.

Sous-section I

STRUCTURE SOCIALE

1) La population.

De très nombreux textes attestent de l'ancienneté de la pêche le long des côtes algériennes. La fréquentation des rivages nord-africains par des pêcheurs européens remonte au Moyen-âge. Un essai de colonisation maritime fut tenté dès cette époque par des marins andalous qui s'installèrent sur ces côtes pendant la saison de pêche. C'est ainsi que, dès l'an 900, des pêcheurs européens s'établissaient à Oran et à Port-aux-poules. La pêche au corail était alors très fructueuse et elle le demeura jusqu'à la fin du XIX^e siècle. L'insécurité des côtes barbaresques et des liaisons maritimes avaient freiné ces essais d'implantation de population maritime et les fonds de pêche étaient, par voie de conséquence, pratiquement inexploités donc très riches.

Dès la disparition des pirates, les pêcheurs italiens et espagnols vinrent exploiter ces zones quelques années avant 1830. Après la conquête, des flottilles de pêche du poisson bleu venaient, pendant la belle saison, amenant le matériel nécessaire à son entretien et repartaient avec leurs produits salés ou fumés, dès l'approche du mauvais temps d'hiver. En 1873, on signale une flotte temporaire italienne de plus de cent navires à La Calle, de soixante à Philippeville... Cet afflux de pêcheurs européens était provoqué par l'attitude de l'Administration française qui affranchissait pratiquement de toute réglementation cette activité.

Cet état de fait, ce va-et-vient de la flotte de pêche entre l'Algérie et l'étranger ne pouvait durer indéfiniment et les richesses sous-marines existantes incitèrent bien des familles de pêcheurs à se fixer sur les côtes algériennes ; c'est ainsi que naquirent les ports de Mers-el-Kébir, Arzew, Alger, Stora... Ces ports habités par des familles de même origine gardaient leur originalité nationale propre et les populations conservaient des liens extrêmement étroits avec leur patrie d'origine.

« Cet aspect parasitaire de la pêche sur les côtes de l'Algérie finit par émouvoir l'Administration qui prit des mesures destinées à franciser ces pêcheurs algériens » ⁽¹⁾.

C'est ainsi que les lois de 1886 et 1888 réglementèrent la pêche en réservant celle-ci à nos seuls nationaux dans la limite des eaux territoriales. Il s'ensuivit une naturalisation massive des pêcheurs qui donna naissance à l'actuelle population des inscrits maritimes européens. Les efforts tentés pour implanter des pêcheurs bretons ou méridionaux restèrent vains et, en 1930, la population maritime d'origine française métropolitaine était insignifiante.

(1) Pêcheurs algériens, *op. cit.* p. 13.

La répartition des pêcheurs algériens suivant leur origine (aux environs de 1930) est la suivante :

Français	20	Espagnols	50
Italiens naturalisés	3 500	Espagnols naturalisés	700
Italiens autorisés à pratiquer la pêche à titre étranger	500	Musulmans	420

Cette répartition s'est sensiblement modifiée et l'on assiste à un essor de la population musulmane qui, de 55 en 1885, compte actuellement plus de 2 000 pêcheurs.

La diversité d'origine de la population a joué un rôle considérable dans la vie maritime ; elle a influencé les méthodes de pêche, elle a commandé la spécialisation des activités de chaque port de pêche qui ne découlent pas des seules ressources de son rivage.

« Une sorte de partage de l'exploitation des ressources de la mer s'est établi dans les différents groupes », les uns se spécialisant dans la pêche au chalut, les autres dans la pêche du poisson bleu suivant que ces activités étaient pratiquées dans leur pays de souche ».

« C'est en Oranie que l'influence des Espagnols est particulièrement marquée ; dans le quartier d'Inscription maritime d'Oran, le chalutage est avant tout une affaire espagnole ; au contraire, le poisson bleu était à l'origine une spécialité italienne par le fait même que les premiers pêcheurs venaient des ports du golfe de Naples. Nemours n'est pas devenu un port de chalutiers comme son voisin Béni Saf parce qu'ici les pêcheurs européens étaient d'origine italienne et non espagnole ».

La pêche du poisson bleu plus facile a tenté plus particulièrement les marins musulmans. Nemours, port sardinier, est presque exclusivement composé de pêcheurs musulmans ; cette prise de participation à cette activité par cette catégorie a provoqué par ailleurs le développement du petit port de Bou Zadjar.

La répartition des pêcheurs pour 1955 était la suivante : Alger 1 535, Oran 2 229, Bône 335, Philippeville 773, au total 4 872 dont presque 50 % sont des français-musulmans.

2) La répartition de la propriété des moyens de production.

L'observateur ne manque pas d'être frappé par le fait que la production algérienne émane d'une quantité de petits armateurs. L'atomicité de la production est parfaite et aucun armateur ne peut jouer sur le marché un rôle prépondérant.

Les registres de l'Inscription maritime apportent la preuve que la pêche maritime est entièrement entre les mains d'armateurs qui possèdent un ou deux chalutiers au maximum (trois est un nombre rarement rencontré), ou de patrons propriétaires d'un palangrier ou d'un lamparo qu'ils commandent en général eux-mêmes.

La flottille de chalutiers de l'Algérie compte environ 140 navires pour un tonnage total avoisinant 3 600 tx ; chaque unité ne dépassant pas en moyenne une jauge brute de 25 tx .

Pour ne citer qu'un seul exemple, le nombre total de chalutiers armés au quartier d'Oran (qui correspond approximativement du point de vue économique à l'Oranie) pour l'année 1957, se monte à 72 pour un tonnage global de 1 880 tx . Il n'y a que trois armateurs possédant au moins trois navires :

a) le premier possède trois navires pour une jauge brute totale de 110 tx, soit 5,5 % de la flotte d'Oranie et 2 % de la flotte totale de l'Algérie (chalutiers) ;

b) le second possède trois navires pour une jauge brute de 98 tx, soit 4,5 % de la flotte d'Oranie, et moins de 2 % de la flottille totale ;

c) le troisième, trois navires également d'une jauge brute totale de 70 tx, soit 3,7 % de la flotte d'Oranie et à peine de 1 % de la flotte globale algérienne.

Six ou sept armateurs en possèdent deux chacun ne dépassant pas 4 % de l'importance de la flottille oranienne. Aucun d'entre eux, pris individuellement, ne peut, par sa capacité productive,

jouer un rôle décisif sur l'ensemble du marché et même sur le marché régional par son seul comportement.

En ce qui concerne la pêche au poisson bleu, la flottille est d'environ 380 lamparos pour une jauge brute totale de 1 800 tx, chaque navire jaugeant en moyenne 8 tx.

Là, plus encore que pour les chalutiers, la propriété est individuelle et le pêcheur propriétaire n'est qu'une quantité négligeable par rapport à l'ensemble. Moins que jamais, les décisions de chacun ne peuvent peser sur l'action ou la réaction des autres.

Il faut, certes, se méfier d'une interprétation trop hâtive des registres administratifs. Une enquête sérieuse a fait apparaître que certains propriétaires ne sont que des « prête-noms » d'armateurs désireux de ne pas augmenter outre mesure le tonnage total de leur flotte pour éviter des charges sociales plus importantes (impôts, charges de l'Établissement national des Invalides de la Marine) ou d'industriels dont l'activité est étroitement liée à celle de la pêche. Mais s'il est difficile de connaître le nombre exact de ces propriétaires virtuels, l'expérience nous a montré qu'ils sont peu nombreux et qu'en aucun cas leur importance totale, calculée d'après leurs intérêts économiques et non leurs titres de propriété, ne peut jouer un rôle dominant dans l'économie ; de plus, en ce qui concerne les lamparos, le propriétaire « prête-nom » est souvent le patron du navire et conserve une large autonomie.

Par ailleurs, il n'existe aucun groupement d'exploitants, groupement qui aurait pu être créé en vue d'une organisation plus rationnelle de l'offre ou encore d'une domination partielle du marché. Chaque armateur est et entend rester libre ; les contacts quotidiens nous apprennent qu'ils sont incapables de s'assembler pour dominer ou même seulement maintenir leur position ; on serait même plutôt tenté d'affirmer qu'ils refusent toute union même améliorant leur situation économique.

Ce comportement particulier de l'offreur est assez déroutant et ne cadre pas avec la théorie économique qui enseigne que l'entrepreneur a un comportement rationnel en vue de s'assurer le maximum de bénéfices, but qu'il ne recherche pas toujours en l'espèce, car l'élément moteur de l'activité des marins n'est pas seulement la recherche du lucre ; l'amour de la mer, les traditions ne sont pas des mots vides de sens.

De plus, il ne faut pas analyser le comportement de l'armateur à travers la notion classique d'« entrepreneur », pris dans son sens économique. Le propriétaire de chalutier reste bien souvent un marin pêcheur accédant au terme de sa vie à la propriété maritime, et son instruction, souvent précaire, son milieu social, le maintiennent dans le groupe des « salariés » ; il reste un « artisan » au sens économique de cette terminologie et son comportement en découle.

Mais si l'armateur, du fait de sa situation sociale, ne peut actuellement jouer un rôle sur le marché, il se peut que les facteurs humains coopérant à la production puissent le jouer indirectement par « pression ». Les équipages des navires peuvent en effet exercer une action décisive sur l'offre par leur comportement d'ensemble.

L'existence de groupement de salariés dans ce domaine peut, en effet, comme pour toute industrie, commander les prix de revient et faire varier la prétention des offreurs sur le marché ainsi que le volume de la production.

3) L'action professionnelle.

Il n'existe pas en Algérie de syndicats professionnels qui groupent les équipages des navires de pêche et leur permettent une action concertée pour agir auprès de leurs armateurs et obtenir des salaires plus élevés. Cette absence résulte, sans doute, de circonstances psychologiques, mais surtout de la nature juridique du contrat liant le marin à son capitaine, lui-même armateur ou étant considéré comme son mandataire.

Les équipages sont presque exclusivement engagés « à la part » ; la production est divisée en un certain nombre de parts qui sont réparties entre les hommes suivant une vieille tradition :

- l'armateur conserve en général la moitié du nombre total ;
- le capitaine en prend trois, ainsi que le patron de pêche ;
- les matelots, une et demie ; le mousse, une demie ou trois-quarts.

Le montant des parts est variable et dépend de la valeur globale du produit de la vente, déduction faite des frais d'exploitation du navire (carburant, glace, rôle d'équipage); en cas de pêche déficitaire, les pertes sont reportées à la marée suivante.

Sur sa propre part, l'armateur doit supporter les frais de réparation des filets, du moteur, et amortir son navire et ses installations.

Cette association des marins aux profits de l'expédition maritime rend presque inutile l'action syndicale; les traditions des gens de mer sont bien établies et il ne viendrait à l'idée d'aucun de demander une modification de la répartition des parts; pour agir sur le montant de celles-ci, il faut donc agir sur le niveau de la production renforçant par là-même l'association du capital et du travail.

Il faut toutefois signaler que depuis plusieurs années, un nouveau contrat d'engagement maritime a tendance à se répandre de plus en plus parmi les pêcheurs, celui du « minimum garanti »; il y a dans ce cas, un véritable salaire auquel vient s'ajouter, suivant les apports, une part du produit de la vente. Mais dans cette sorte d'engagement le marin ne participe pas aux pertes de l'entreprise; l'action syndicale est alors possible et l'on a enregistré, il y a quelques mois, dans un port d'Oranie, où ce contrat est en usage, une tentative d'intimidation de la part des marins salariés pour obtenir des avantages de salaires. Cette action demeure encore très limitée.

Les professionnels, armateurs ou marins, sont groupés au sein d'organisations fonctionnant sous le contrôle et l'impulsion de l'Administration. Sur le plan juridique, ces organismes sont des institutions hybrides « à cheval sur la frontière du Droit public et du Droit privé », selon l'expression de WALINE. Ce ne sont pas des syndicats, ce sont des établissements qui participent à un service public concernant l'organisation et le contrôle d'une profession. Tous les professionnels y sont obligatoirement affiliés et les décisions prises par ces organismes constituent des « actes administratifs ».

La mission générale de ceux-ci comporte le développement des pêches maritimes, l'amélioration des conditions de production et la recherche de l'écoulement des produits de la mer.

Aux termes de l'Ordonnance du 14 août 1945 portant réorganisation des pêches maritimes, il est institué sous le contrôle de l'Etat, une organisation comprenant: des Comités régionaux des pêches, un Comité central interprofessionnel; les membres de ces comités ne groupent que des armateurs, des marins, des industriels ou des commerçants intéressés par cette activité.

Sous-section II

STRUCTURE ECONOMIQUE

1) Les facteurs naturels.

La côte algérienne est une côte rocheuse étroitement bordée par l'Atlas tellien. Les plaines comme celles d'Oran et de la Mitidja sont séparées du rivage par des chaînons montagneux « les Sahel ». Cette côte est peu hospitalière. Elle n'offre que peu d'anfractuosités propices à donner un refuge sûr au marin; déjà SALLUSTE la désignait « *litus importuosum* ».

Les baies bien abritées sont rares; les indentations peu marquées; celles relativement abritées des vents d'ouest ou du nord-ouest sont alors fortement exposées aux vents d'est ou de nord-est, et toutes nécessitent des aménagements coûteux pour être utilisées comme ports.

Face à cette côte abrupte, le plateau continental, si propice à la vie des animaux marins sédentaires et à leur capture, est extrêmement étroit. La bande la plus large est située sur le littoral d'Oranie proche de la frontière marocaine. Malgré tout, elle ne dépasse jamais une vingtaine de milles marins. En cette partie du territoire, la proximité du détroit de Gibraltar favorise la péné-

tration des eaux plus froides de l'Océan atlantique riches en plancton. Les hauts fonds chalu- tables sont presque tous situés dans cette zone : banc de l'Alidade, îles Zaffarines et Habibas.

Les conditions climatiques sont très instables en Méditerranée et ne sont pas favorables à l'exer- cice de la pêche maritime surtout avec des navires de faible tonnage ; en quelques heures, la mer calme se hérissé de vagues courtes et dangereuses qui forcent le pêcheur à trouver un abri dans les moindres délais.

Ces conditions naturelles constituent des impératifs lors de l'implantation des autres fac- teurs de production s'orientant vers ces activités. C'est la raison pour laquelle les principaux ports de pêche et les activités annexes s'installèrent dans des régions littorales présentant l'avantage d'être peu éloignées des fonds de pêche et d'être relativement abritées des vents dominants.

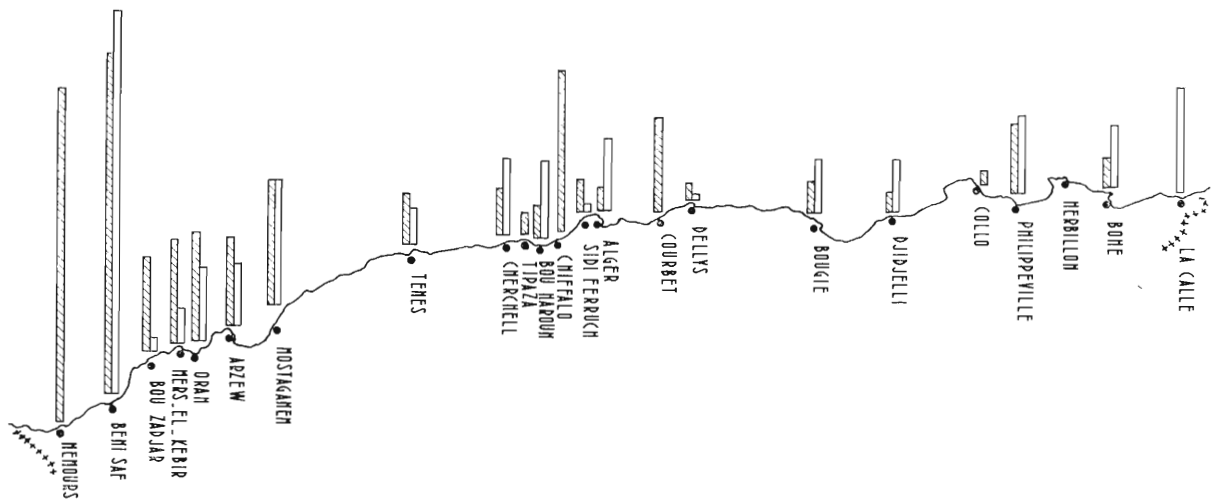


FIG. 1. — Répartition géographique des ports de pêche (hachuré : poisson bleu ; non hachuré poisson blanc)

Le graphique 1 permet de se rendre compte de la position régulière des principaux ports ainsi que de la pêche qu'ils pratiquent.

La Méditerranée est, comparativement à l'Atlantique, beaucoup moins riche en animaux marins. La faune marine considérée dans son aspect biologique, présente une grande variété d'espèces qui, sur le plan économique, peuvent se réduire à trois catégories principales :

a) poissons de fonds, à habitat hydrologique coïncidant avec un habitat géographique déterminé : on les dénommera poissons blancs ; ils comprennent en particulier les rougets, les soles, les merlans, les turbots, les daurades, les raies ;

b) poissons bleus, dont l'habitat géographique est indéterminé : ils se composent uniquement d'espèces migratrices (sardines, maquereaux, allaches, anchois, variétés de thonidés : thons, bonites) ;

c) crustacés : homards, langoustes, crevettes.

Cette classification économique repose sur le critère de périodicité de la production ; les espèces migratrices étant essentiellement saisonnières donnent en effet à la production un aspect très particulier. Il n'existe pas de fonds de pêche pour ces animaux dont la capture est entièrement dépendante des aléas des conditions atmosphériques ou biologiques. Les autres espèces sont capturées sur les fonds côtiers qui, avons-nous dit, sont peu nombreux du fait de l'étroitesse du plateau continental ; ces fonds s'appauvrissent et les poissons sont d'une taille moyenne toujours plus petite.

2) Les facteurs techniques.

Pour reprendre la classification économique énumérée ci-dessus, la pêche maritime en Algérie se subdivise en deux groupes principaux qui utilisent trois types de navires,

- la pêche du poisson blanc et des crustacés,
- la pêche du poisson bleu.

La pêche du poisson bleu est de loin la plus importante. Elle est essentiellement saisonnière puisqu'elle s'attache à la capture d'espèces migratrices. En 1952, cette pêche rapporte 20 000 t sur les 30 000 t qui représentent les apports globaux. La pêche est pratiquée par 400 navires. Outre ces navires, il existe quelques établissements dénommés « madragues » consistant en filets fixes calés plusieurs mois de l'année, en travers des lieux de passages des bancs de thonidés : ces madragues sont peu nombreuses. Il en existe quatre en Oranie qui s'installent de façon régulière.

La pêche caractéristique est celle de la sardine ou de l'anchois qui a, d'ailleurs, consacré la suprématie de l'Oranie et qui se pratique à bord des « lamparos », embarcations d'environ 10 tx montées par douze hommes. La technique de pêche n'a que peu variée depuis qu'elle existe : les filets sont sensiblement les mêmes et l'on utilise un « feu » pour attirer le poisson la nuit. Cette pêche au feu a soulevé l'irritation des pêcheurs, routiniers à l'excès ; mais, depuis 1925, elle est véritablement rentrée dans les mœurs, et est acceptée couramment maintenant.

Le progrès technique a mis en valeur un nouveau filet du type coulissant dénommé « ring net », dont les avantages sur le plan de la productivité sont incontestables ; l'emploi de celui-ci soulève bien des difficultés par suite de l'opposition des pêcheurs, opposition provoquée par la crainte de subir un grave préjudice en augmentant sensiblement la production sans provoquer un réajustement de la demande correspondante. Nous étudierons ultérieurement ce problème, capital pour l'avenir de l'économie des pêches maritimes.

La pêche du poisson blanc se pratique ou peut se pratiquer toute l'année à l'opposé de la pêche au poisson bleu. Deux types de navires se partagent cette pêche.

1) Les palangriers qui consistent en petites embarcations montées par un ou deux hommes. Les capitaux sont peu importants et, bien souvent, elle est l'apanage des inscrits maritimes titulaires d'une pension de retraite, faible sans doute, mais qui, ajoutée au revenu de la pêche, leur procure un revenu global suffisant. Ils capturent surtout des langoustes et poissons de fond à l'aide de casiers et de palangres.

2) Les chalutiers, navires d'un tonnage plus important nécessitant des capitaux substantiels, pratiquent la pêche au chalut sur le plateau continental et capturent soit des poissons de fond, soit des crevettes. Les frais d'armement et d'entretien sont élevés.

3) La répartition économique des moyens de production.

La répartition des hommes et des engins pour l'année 1955, suivant ces différents genres d'activité que retrace le tableau 1, précisera la structure économique.

Les quartiers d'Alger et d'Oran correspondent sensiblement à l'Algérois et à l'Oranie. Pour l'observateur, l'un des principaux traits caractéristiques de la pêche consiste dans la concentration des moyens de production et de la production elle-même en des espaces géographiquement bien localisés, précisés sur la figure 1.

Sur 70 chalutiers armés en Oranie, plus de la moitié sont basés à Béni Saf (dont la population maritime a été à l'origine presque exclusivement formée à partir d'éléments espagnols) et travaillent dans les espaces maritimes situés au large de cette région littorale. De même sur une quarantaine de navires armés dans l'Algérois, les trois quarts travaillent entre Alger et Castiglione. Il en est ainsi également pour les lamparos. Sur les deux cents navires qui pratiquent la pêche au poisson bleu dans le quartier d'Oran, il y en a quelque 130 que se partagent les ports de Nemours et de Béni Saf ; la production elle-même s'écoule, en ce qui concerne cette espèce, dans ces deux ports pour l'Oranie, et principalement à Chiffalo pour l'Algérois. Cette concentration des moyens entraîne, nous le verrons ultérieurement, la concentration des industries connexes et, en particulier, des conserveries et des ateliers de salaisons.

Mais il faut de plus noter la prépondérance de l'Oranie dans la production, en poids et en valeur, aussi bien pour les quantités globales que pour chaque espèce. La valeur de la production en 1955 a été estimée à deux milliards de francs, dont plus de la moitié représente la part contributive de l'Oranie ; en poids, les apports proviennent de cette région à concurrence de 50 à 60 % du poids total.

Quartiers	Nombre de bateaux	TONNAGE (en tonneaux)				PÊCHEURS (par équipages)			
		Filets trainants 1 ^{re} série (1)	Filets trainants 2 ^e série (2)	Palangres et autres	Total	Filets trainants 1 ^{re} série (1)	Filets trainants 2 ^e série (2)	Palangres et autres	Total
Alger	301	859	475	223	1 557	315	826	394	1 535
Oran	434	1 654	932	425	3 011	466	1 396	367	2 229
Bône	106	756	46	131	933	164	59	112	335
Philippeville	190	623	180	205	1 008	129	347	297	773
Total	1 031	3 892	1 633	984	6 509	1 074	2 628	1 170	4 872

(1) Il s'agit des filets de chalutiers.
 (2) Il s'agit des filets de lamparos qui se livrent à la pêche du poisson bleu.

TABLEAU 1

Le tableau 2 fait apparaître l'importance relative des différents ports de chaque quartier quant à leurs moyens de production.

PORTS	PÊCHE AU CHALUT						PÊCHE AU POISSON BLEU						PÊCHE AUX PETITS MÉTIERS					
	Bateaux		Tonnage		Effectifs		Bateaux		Tonnage		Effectifs		Bateaux		Tonnage		Effectifs	
	1957	1958	1957	1958	1957	1958	1957	1958	1957	1958	1957	1958	1957	1958	1957	1958	1957	1958
Mostaganem	13	13	428	376	91	97	7	8	29	34	80	65	20	16	45	31	30	27
Arzew	12	16	216	416	72	109	14	12	61	54	136	111	50	49	89	89	90	86
Oran	7	8	128	248	53	69	12	6	69	40	153	67	54	40	116	83	91	54
Mers-el-Kébir	—	—	—	—	—	—	11	11	61	47	101	126	43	3	88	8	100	7
Bou-Zadjar	—	—	—	—	—	—	7	12	24	52	83	110	2	35	5	78	6	81
Béni-Saf	39	40	1 105	1 118	281	312	40	40	223	225	441	360	4	4	16	5	5	4
Nemours	—	—	—	—	—	—	62	57	327	345	620	519	9	17	10	34	11	33
Alger	13	12	342	395	93	89	33	27	176	179	252	249	31	41	108	68	90	94
Tenes	5	5	80	72	36	35	9	10	30	53	58	86	17	15	29	27	21	34
Castiglione	14	15	145	180	125	92	46	57	195	210	327	455	34	18	65	35	210	43
Cherchell	7	7	200	200	53	55	8	5	32	17	43	38	11	12	17	16	17	15
Dellys	—	—	—	—	—	—	6	5	18	20	68	43	16	15	18	25	30	30
Philippeville	7	9	295	362	46	63	11	8	47	35	66	52	62	45	86	65	124	110
Bougie	5	4	150	138	39	34	13	12	43	43	99	89	23	20	39	38	50	48
Manzouriah	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	5	2	4	4	8
Djiddjelli	3	3	52	59	18	20	7	6	24	19	57	48	16	18	28	31	44	47
Collo	—	—	—	—	—	—	12	12	48	46	96	84	22	25	38	39	28	40
Bône	7	9	208	292	41	58	10	9	35	30	43	34	36	32	61	62	50	49
La Calle	15	12	558	463	96	82	2	1	10	4	15	3	13	12	23	21	29	25
Herbillon	—	—	—	—	—	—	2	2	6	6	8	6	7	12	12	9	10	—
Totaux	147	153	3 907	4 319	1 044	1 115	317	300	1 458	1 459	2 746	2 545	472	429	895	711	1 039	845

TABLEAU 2

4) Les caractères de la production.

L'irrégularité de la production résulte de la soumission de l'homme à la nature ; comme pour les produits agricoles, l'offre du poisson est susceptible de connaître de grandes variations ; certaines offres industrielles sont aussi dans ce cas, ainsi, l'énergie hydro-électrique dont la production mensuelle dépend de l'importance des chutes d'eau ou de la fonte plus ou moins rapide des neiges.

Mais, dans le cas qui nous occupe, la production n'est pas maîtrisable. La production est ici une variable indépendante dans les amplitudes de variation peuvent être parfois considérables. Pour certaines espèces, le caractère saisonnier de la capture amplifera ces variations et, pour d'autres, la production plus étalée dans l'année les amoindrira. mais pour toutes, il n'y a aucune constance ni régularité.

Sans doute, à longue échéance, des mouvements périodiques apparaissent, mais ces cycles ne sont pas rigoureux.

L'offre en période instantanée : la récolte journalière est la grande inconnue. Rien ne peut laisser prévoir à l'exploitant celle du jour même tant quelle n'est pas terminée, à fortiori celle du lendemain, ni même si elle sera possible ; le mauvais temps, la fuite du poisson en d'autres fonds peuvent rendre la « marée » inexistante.

Les recherches biologiques sur les conditions de vie des espèces par rapport au milieu naturel permettent dans une certaine mesure de réduire les aléas, mais non de les supprimer. A l'inverse, la marée peut jeter sur le marché une production considérable, provoquer une surproduction passagère certes, mais fatale à l'exploitant. En une journée, tout peut changer et ruiner bien des espoirs. Dans le cas d'une telle surproduction, il est évident qu'une action concertée des exploitants permet d'éviter cet écueil et nous y reviendrons ultérieurement, mais la première constatation reste au centre du problème et elle est le « point noir » de l'économiste et du marché.

La situation du producteur est singulièrement défavorable ; par surcroît, la quasi-impossibilité de stocker en frais le produit au-delà de 48 heures fera jouer à son détriment l' « effet revenu » et non l' « effet prix », car il ne peut attendre des jours meilleurs dont il n'a pas la possibilité d'estimer raisonnablement la venue.

L'offre au delà de la période instantanée :

A. - Poisson blanc

1) Fluctuations.

D'une journée à l'autre, les apports varient considérablement.

a) L'offre en période infra-courte et courte. Cette période met en évidence l'importance des mouvements saisonniers. La campagne s'étale sur toute l'année. La production provient des chalutiers et des palangriers.

Cet étalement de la campagne, compte tenu de la périodicité des variations atmosphériques évite les à-coups brusques de la production dont les amplitudes de variations sont élevées certes, mais relativement peu accusées par rapport aux variations des espèces migratrices.

Les mouvements généraux apparaissent assez nets et les variations globales annuelles assez voisines les unes des autres pour rendre possibles certaines supputations.

Sur le graphique de la production annuelle depuis 1923 (graph. 2) on observe en effet peu de variations brutales excepté les années 1933-34 et 1938-39.

Les variations mensuelles sont plus marquées. Depuis l'année 1948, on note une forte reprise de l'activité au cours du dernier trimestre.

Le tableau 3 et le graphique 3, établis pour les années 1953-54-55-56, font apparaître ces mouvements généraux, en ce qui concerne l'Oranie.

La hausse importante de la production enregistrée au mois d'octobre de chaque année par rapport aux mois précédents est due à l'influence de l'arrêté gubernatorial du 15 mars 1948 qui interdit, du 1^{er} juin au 30 septembre, la pêche au chalut dans les eaux territoriales algériennes. Ce rétrécissement des terrains exploités pendant cette période permet à la faune marine, en pleine époque de reproduction, de ne pas être capturée et permet de protéger les immatures. La protection

momentanée du stock entraîne inévitablement une baisse des apports à compter du début du deuxième semestre et une reprise dès l'interdiction levée (1).

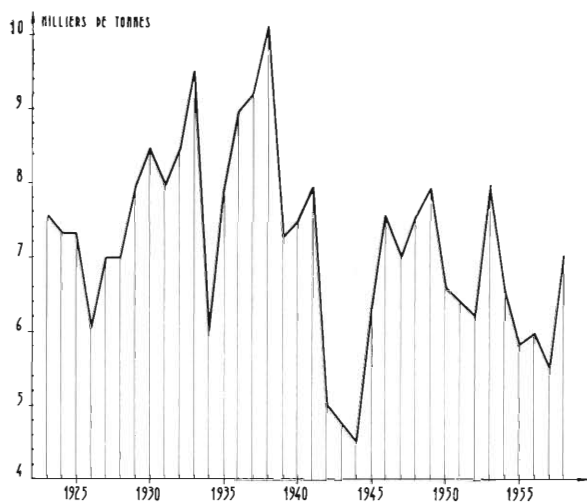


FIG. 2. — Evolution de la production annuelle des chalutiers et petits métiers depuis 1923.

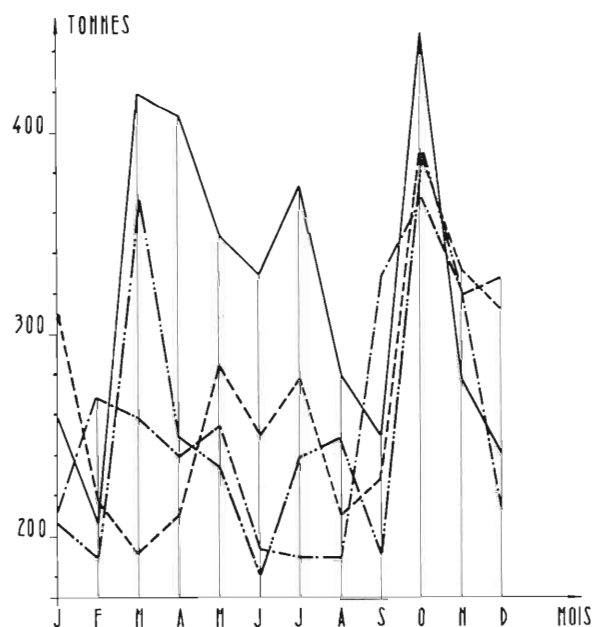


FIG. 3. — Variations mensuelles de la production du poisson blanc en Oranie. En trait continu : 1953, tirets : 1954, points et tirets : 1955, deux points et tirets : 1956.

Mois	PRODUCTION (en tonnes)			
	1953	1954	1955	1956
Janvier	263	315	210	207
Février	210	221	268	191
Mars	420	191	261	369
Avril	412	208	242	253
Mai	348	285	255	236
Juin	328	260	195	182
Juillet	376	279	193	239
Août	283	208	194	250
Septembre	252	232	333	191
Octobre	452	393	370	380
Novembre	377	330	321	322
Décembre	342	314	213	331
Totaux	4 063	3 226	3 095	3 151

TABLEAU 3

Les variations trimestrielles sont de l'ordre de 20 % à 30 % en général. A la reprise d'octobre, l'amplitude de la variation est de l'ordre de 70 à 100 %.

Nous avons vu que les variations saisonnières étaient relativement peu marquées pour l'ensemble de la production ; mais, si l'on s'attachait à la production d'espèces déterminées, les résultats seraient

(1) Cette réglementation a été suspendue pour la campagne 1959.

sensiblement différents : il y a des époques propices à la capture du rouget ou de la sole, etc. ; mais comme l'exploitant terrien pratiquant la polyculture, il y a parfaite continuité dans la production d'ensemble, les espèces se succédant suivant la saison.

b) L'offre en longue période. Si l'on excepte les années de désorganisation due à la guerre, le mouvement général de longue période se décompose en un mouvement sensible de hausse d'une quinzaine d'années de 1923 à 1938 et en un mouvement de baisse de 1944 à 1957 ; les variations annuelles sont moins accentuées, mais la baisse générale a été plus marquée que le mouvement de hausse de la période précédente.

Années	Quantités (en kg)	Années	Quantités (en kg)
1934	6 328 857	1946	7 468 744
1935	7 919 566	1947	6 229 682
1936	8 738 641	1948	6 256 905
1937	8 854 304	1949	7 442 047
1938	9 195 565	1950	6 555 596
1939	6 449 540	1951	5 626 087
1940	7 532 792	1952	6 158 920
1941	6 339 131	1953	8 093 380
1942	4 645 430	1954	6 493 041
1943	4 919 087	1955	5 800 000
1944	4 847 994	1956	6 010 000
1945	6 234 531	1957	5 553 703
		1958	7 149 000

TABLEAU 4

Cette rigidité de l'offre est mise en évidence par le tableau de la production globale du poisson blanc (tabl. 4) (source : Station d'aquiculture et de pêche de Castiglione), à l'exception de crevettes, langoustes et autres crustacés.

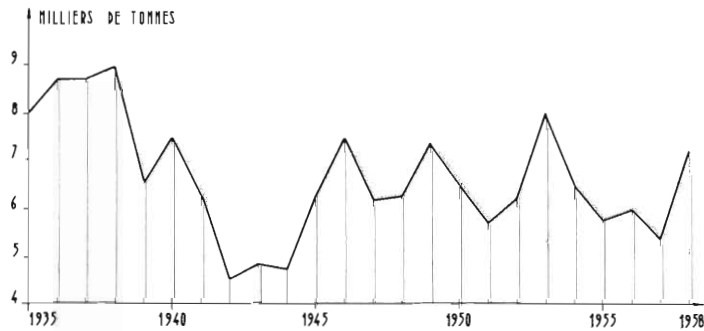


FIG. 4. — Production du poisson blanc en Algérie de 1935 à 1958.

Pour apprécier l'amplitude des variations de cette production, il a été procédé au calcul du coefficient de dispersion de cette série, selon la méthode simple de l'écart à la moyenne. Le coefficient est voisin de 0,9 pour la période considérée ce qui implique une stabilité de la production en longue période, illustrée par le graphique 4.

Selon le critère de définition précédemment adopté, cette longue période est celle où les effets du progrès technique et de l'effort humain, dont l'influence était masquée dans l'immédiat par la variabilité des conditions atmosphériques, vont apparaître.

Quelle a donc été l'action de chacun de ces facteurs dans l'évolution de la production ?

2) Les générateurs de la production.

Pour user de la terminologie maritime, le producteur envisagé dans un rôle analogue à celui de l'exploitant agricole est l'armateur. L'unité économique de production est le navire armé à la pêche.

Le navire est caractérisé par son tonnage, la puissance de ses moteurs, son type de construction, le genre de pêche qu'il peut pratiquer ; la construction d'un lamparo est totalement différente

ANNÉES	NOMBRE de chalutiers	TONNAGE (en tx)	EFFECTIF	PRODUCTION (en tonnes)	VALEUR (X 1 000 F)	RENDEMENT par tonneau (en tonnes)	RENDEMENT par homme (en tonnes)	INDICE par tonneau	INDICE par homme	INDICE synthétique	INDICE production
1937..	80	2 750	632	9 220	37 010	3,3	13,6	100	100	100	102
1938..	80	2 598	693	10 380	45 992	4,0	14,9	121	109	115	115
1939..	76	2 581	636	7 260	38 712	2,8	11,4	85	84	84	81
1940..	74	2 046	604	7 460	55 660	3,6	12,3	109	90	100	83
1941..	78	2 254	683	7 980	66 265	3,5	11,7	106	86	96	88
1942..	59	1 670	526	5 040	55 254	3,0	9,6	91	71	81	55
1943..	71	2 826	634	4 777	58 817	1,6	7,5	48	55	51	53
1944..	63	1 951	523	4 536	113 012	2,3	8,6	70	63	66	50
1945..	65	1 933	519	6 317	185 660	3,3	12,1	100	89	91	70
1946..	75	1 941	668	7 656	268 152	3,9	11,4	118	84	101	84
1947..	97	2 510	856	7 023	679 100	2,8	10,5	85	77	81	77
1948..	128	3 227	1 139	7 570	904 687	2,3	6,6	70	48	59	84
1949..	142	3 416	1 334	8 042	830 234	2,3	6,0	70	45	55	89
1950..	146	3 506	1 188	6 566	817 000	1,9	5,5	57	40	49	74
1951..	136	3 343	1 108	6 360	828 000	1,8	5,8	54	43	49	70
1952..	135	3 211	862	6 157	889 000	1,9	6,4	57	47	52	67
1953..	138	3 465	1 045	8 103	1 100 000	2,3	7,6	70	55	63	90
1954..	137	3 580	1 080	6 580	1 096 000	1,7	6,1	51	44	48	74
1955..	146	3 892	1 074	5 843	1 000 000	1,5	5,6	45	41	43	64
1956..	152	3 934	1 144	6 000	1 120 000	1,5	5,2	45	37	41	66
1957..	147	3 907	1 044	5 500	1 119 000	1,4	5,2	43	37	40	60
1958..	153	4 319	1 115	7 100	1 261 000	1,7	6,4	51	47	49	78

TABLEAU 5

de celle d'un chalutier et un tel navire ne pourrait pratiquer la pêche au chalut sans subir de transformation profonde. L'importance de l'équipage embarqué est fonction :

du tonnage ;

du rayon d'action du navire : un navire fréquentant des lieux de pêche éloignés des côtes implique l'embarquement d'un plus grand nombre d'hommes d'équipage pour assurer un roulement par « quart » de la veille et du travail du bord ;

du genre d'exploitation : le maniement d'un chalut ne nécessite pas le même travail que celui d'un filet du type « lamparo ». Mais il convient de noter qu'il n'y a pas de relation proportionnelle entre le tonnage d'un navire et sa production ou son équipage.

On peut faire apparaître la part revenant à l'action de l'homme dans la production et celle du capital technique en isolant chacun des facteurs productifs et en les comparant aux variations des apports statistiquement enregistrés chaque année. Toutefois, ces rendements partiels ne rendent pas compte de l'évolution générale de la pêche maritime ; ils ne sont que les éléments constitutifs d'un ensemble complexe et indivisible qui constitue « l'unité économique de production ».

Le calcul d'un indice simple de rendement par homme embarqué et par tonneau de jauge brute permet de calculer ensuite un indice synthétique de rendement qui représente la moyenne arithmétique des indices simples. Les indices simples ont été calculés à partir de la production annuelle et de son rapport avec les équipages embarqués et la flotte armée ; la base de référence choisie correspond à la moyenne des années 1937-38-39, et les résultats de calcul sont consignés dans le tableau 5 et dans les graphiques annexés.

a) Le rendement du travail. Il dépend du rapport de la production au nombre de marins embarqués ; cet indice ne représente qu'une moyenne annuelle ne tenant pas compte du nombre d'heures de travail effectivement employées pour obtenir cette production. Le travail maritime, du moins en

ce qui concerne la pêche, ne peut donner lieu à un contrôle précis pour permettre l'établissement de statistiques indiquant avec suffisamment de précision la durée du travail réel.

Exprimé en quantité (en tonnes de poissons), le rendement du pêcheur, qui conditionne son revenu réel, aurait diminué dans de notables proportions entre 1937 et 1956 passant de 13,5 t à 5,6 t par an et accusant ainsi une baisse d'environ 66 %.

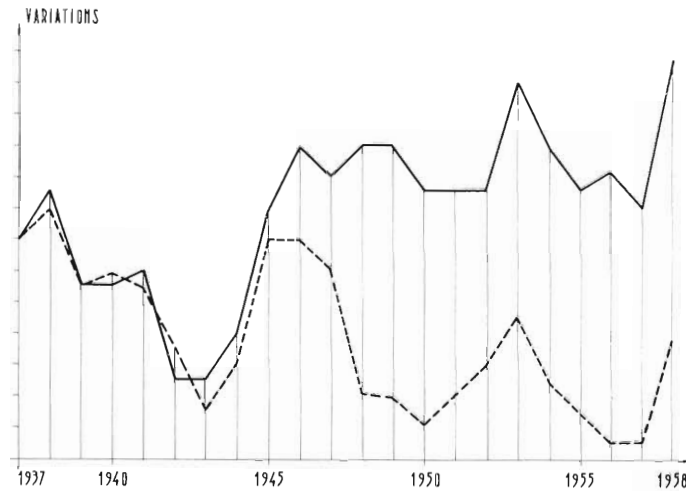


FIG. 5. — Variations successives des indices de la production (—) et du rendement du travail des chalutiers (- - -). Une division de l'axe des ordonnées représente une variation d'indice de 10 %.

Si l'on s'attache à l'étude des variations comparées de la production et du travail de l'homme d'une année par rapport à la précédente, le graphique 5 fait apparaître :

qu'entre 1937 et 1946 et entre 1950 et 1956, il existe une étroite corrélation entre les deux courbes ;

qu'entre 1947 et 1949, il s'est produit un phénomène de rupture entre ces deux courbes qui entraîne l'intervention de leur place respective (tabl. 6).

Cette corrélation résulte du fait que le nombre des travailleurs utilisés est demeuré sensiblement constant à l'intérieur de chaque période.

Le rendement du travail est donc lié à la production ; celle-ci n'est pas une conséquence du nombre de marins embarqués, mais au contraire, le rendement de ceux-ci est conditionné par elle qui apparaît alors comme une variable indépendante. Entre 1947 et 1949, où l'on enregistre cette rupture, le nombre de marins est passé de 856 à 1 334 sans pour autant améliorer l'importance des apports.

Mais l'effectif embarqué dépend du nombre de navires armés au cours de la campagne, et c'est donc ce facteur qui peut être déterminant dans le processus de production.

b) Le rendement du navire. Il dépend du rapport de la production annuelle au tonnage global armé pendant la campagne (tabl. 7 et graph. 6).

Exprimé en tonnes par tonneau de jauge brute, ce rendement a diminué de 3,3 t en 1937 à 1,5 t en 1956 ; pour un indice 100 en 1937, il est passé à 48 en 1956 fléchissant de plus de 50 %. On remarque le même phénomène de rupture entre l'évolution de l'indice de la production et celle du rendement par tonneau que celui signalé précédemment :

l'indice de production est passé de 84 en 1946 à 77 en 1947 ; (jusqu'à 1947, les variations enregistrées dans la production commandaient le comportement des armateurs qui réagissaient rapidement de manière à conserver un rendement satisfaisant, excepté l'année 1943 due à la désorganisation totale de la flotte de pêche) ;

l'indice de rendement est passé de 118 en 1946 à 85 en 1947. L'année 1947 marque l'année de reconstitution de la flotte détruite ou vieillie ; le nombre de chalutiers a augmenté brusquement de 22 unités en un an.

Cette augmentation ne signifie pas qu'il s'agit de constructions neuves, mais simplement que des navires supplémentaires ont été armés en Algérie ; ils peuvent provenir d'achats avec changement de port d'armement, de remises en service de bâtiments désarmés.

Années	Indice de production		Indice rendement (par homme)	
	Hausse (en %)	Baisse (en %)	Hausse (en %)	Baisse (en %)
1937		100		100
1938	15		9	
1939		30		25
1940		stable	6	
1941	5			5
1942		35		20
1943		stable		20
1944	15		15	
1945	40		40	
1946	20			stable
1947		8		8
1948	10			40
1949		stable		stable
1950		15		10
1951		stable	8	
1952		stable	10	
1953	35		15	
1954		20		20
1955		13		8
1956	3			10
1957		8		stable
1958	30			25

TABL. 6. — Variations comparées de l'indice de production et de l'indice de rendement du travail par rapport à l'année précédente.

Années	Indice de production		Indice rendement (par tonneau)	
	Hausse (en %)	Baisse (en %)	Hausse (en %)	Baisse (en %)
1938	15		20	
1939		30		30
1940		stable	25	
1941	5			5
1942		35		15
1943		stable		50
1944		stable	50	
1945	40		40	
1946	20		20	
1947		8		20
1948	10			20
1949		stable		stable
1950		15		20
1951		stable		stable
1952		stable		stable
1953	35		35	
1954		20		27
1955		13		13
1956	3			5
1957		8		stable
1958	30			20

TABL. 7. — Variation comparées de l'indice de production et de l'indice de rendement du navire par rapport à l'année précédente. (La dissociation des rendements est ici très nette entre les deux périodes, avant 1947 et après).

Pendant la première période, les apports plus ou moins importants commandaient les décisions des armateurs quant au nombre de navires à utiliser pendant la campagne : il existe un certain décalage entre les fluctuations de la production et leurs réactions de comportement ; face à une campagne déficitaire, les armateurs revisent leur position et désarment un certain nombre de navires pour la campagne suivante, et si cette dernière est fructueuse, le rendement augmente et incite à nouveau les armateurs à remettre en service leurs unités désarmées.

Il semble donc que des considérations de productivité du capital aient dicté le comportement des exploitants au cours de cette période. Mais la hausse continue des apports entre 1944 et 1946 les a incités à développer leur outillage ; celui-ci a été hors de proportion avec l'augmentation des apports qui n'était qu'éphémère et les rendements ont diminué.

Remarque. Nous ne retiendrons pas notre attention sur la productivité des palangriers, dont l'évolution des conditions de rendements économiques est peu marquante. Propriété de l'exploitant travaillant seul ou avec un homme en général, le rendement du travail et du capital sont restés les mêmes depuis près de trente années. Ces agents économiques suivent la fluctuation de la conjoncture plus qu'ils n'aident à les provoquer.

Les apports entre 1946 et 1950 sont passés de 7 650 t à 6 560 t, tandis que la flottille de pêche s'élevait de 1 940 tx à 3 500 tx. Le capital investi, peu fluide, ne permet pas aux armateurs de désarmer leurs navires pour maintenir un rendement satisfaisant ; la propriété de ces entreprises étant morcellée, chacun des armateurs se trouve être entrepreneur « marginal » car les fonds exploités sont les mêmes pour tous et aucun pratiquement ne se trouve mieux placé économiquement ou géographiquement pour obtenir une réduction sensible des coûts de production.

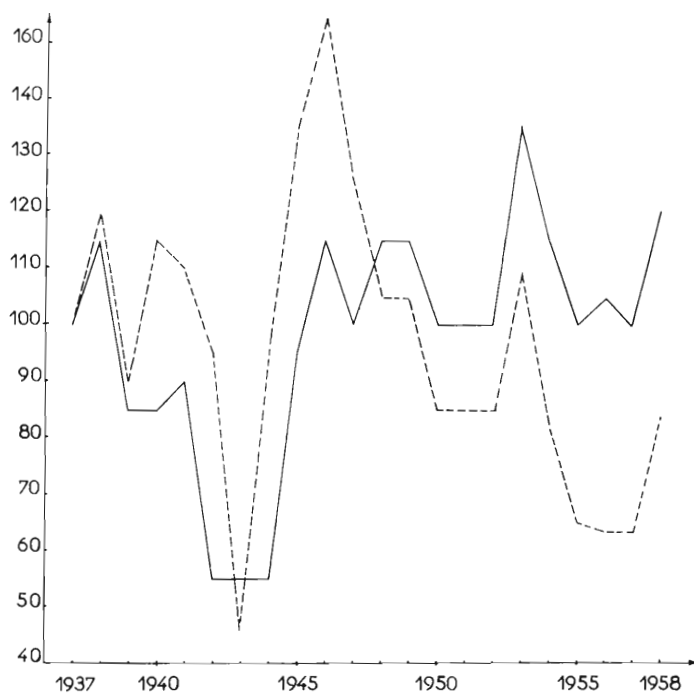


FIG. 6. — Variations comparées des indices de la production (—) et du rendement par tonneau de jauge des chalutiers (---).

A partir de 1950, la flotte s'est à nouveau stabilisée en raison du mouvement éphémère de hausse des apports et les réactions de comportement des armateurs sont redevenues identiques à celles d'avant-guerre.

Après 1956, on enregistre un nouvel accroissement du tonnage global, mais celui-ci résulte de la mise en service au quartier d'Oran de navires travaillant en zone marocaine et fausse l'analyse du rendement par rapport à la seule production locale.

c) L'indice synthétique de rendement. Il permet alors de rendre compte de l'évolution de la production compte tenu de l'ensemble du capital humain et technique mis en œuvre pour l'obtenir.

Le graphique 7 fait apparaître un mouvement général moins accentué que celui relatif aux éléments pris isolément. Cette atténuation des variations résulte de la relation « équipage-tonnage » qui, rappelons-le, n'est pas une relation proportionnelle.

L'analyse de la longue période met donc en évidence le fait qu'il n'y a pas de liaison directe entre le développement du capital et celui de la production. Les causes de la stabilité, de l'inertie même, de celle-ci ne sont donc pas d'ordre économique et doivent être recherchées dans le domaine biologique et technique.

Le poisson blanc est capturé sur des fonds bien définis et dont la surface exploitée est demeurée constante ; il n'y a pas en pêche maritime d'exploitation « intensive » qui permette de produire plus

sur une surface donnée, car l'emploi des « engrais chimiques » pour accroître les rendements, est ici impensable. Il ne peut y avoir qu'exploitation « extensive » pour obtenir ce même résultat, sous réserve bien entendu que cette extensibilité soit possible.

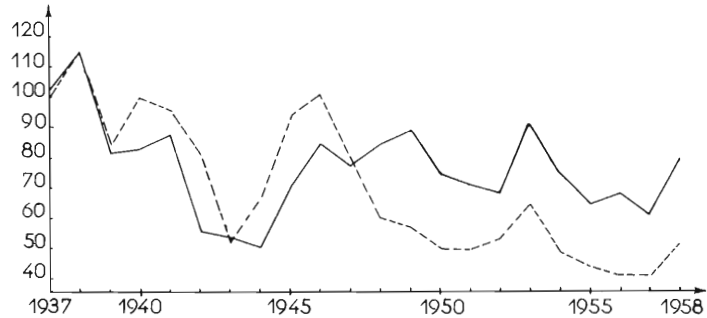


FIG. 7. — Variations comparées des indices de la production (—) et du rendement synthétique des chalutiers (- - -).

La raison de la stabilité de la production et même de sa diminution à longue échéance, est alors la suivante :

depuis des années, les mêmes surfaces sous-marines sont exploitées, sans que les armateurs prennent conscience du danger que présente une surexploitation ; les fonds s'appauvrissent au lieu de se régénérer et les espèces disparaissent, la taille moyenne des captures ne fait que diminuer tous les ans ;

pendant ces mêmes années, par routine ou par ignorance, les exploitants n'ont pas recherché de nouveaux fonds, mais ont seulement multiplié leur matériel pour travailler sur les mêmes terrains ; le stock de poisson est relativement fixe et le rendement de chaque navire dépend du nombre total de bateaux utilisés pour les capturer : plus il augmente, plus le rendement diminue.

Le même phénomène de stabilité se remarque au Maroc où, depuis 1938, la production accuse comme un léger recul pour certaines espèces : entre 1938 et 1956, la production de soles, merlans, etc., est passée de 1 900 t à 2 500 t, malgré un accroissement de tonnage de près de 2 000 tx. Toutefois, on constate que les armateurs, loin de développer le nombre de leurs bâtiments de pêche, se sont, au contraire, adaptés aux exigences de la production puisque de 85 chalutiers, la flottille s'est réduite à 51. Les chalutiers sont plus gros, ils peuvent s'éloigner beaucoup plus des côtes ; en valeur absolue, le rendement du navire a diminué, mais le rendement synthétique a augmenté puisque les équipages embarqués n'ont pas augmenté dans la même proportion. Les coûts de production ont été réduits et une amélioration de la productivité de capital est enregistrée ; ces coûts dépendent en effet des charges d'exploitation qui sont fonction du nombre de navires plus que de leur importance respective. Un navire de 100 tx pourvu d'une machine de 300 CV ne dépense pas plus en combustible et en charges sociales qu'un navire d'importance moindre.

La seule production des chalutiers pour laquelle la rigidité ne soit pas la caractéristique principale est celle de la crevette qui alimente en particulier le marché métropolitain après sa congélation dans les usines locales.

Depuis 1923, les apports moyens qui se montaient à 800 t jusqu'en 1938, sont passés à 1 400 t pour la période 1941-56. Le tableau récapitulatif 8 met en évidence la croissance de la production de ces crustacés par rapport à celle des poissons blancs. De l'indice 100, base choisie en se reportant à la moyenne de production des trois dernières années précédant la guerre 1937-38-39, la production globale de poisson blanc est tombée à 64 en 1955, celle des crevettes est passée à 215.

Cette élasticité, résultant de la nature du produit non soumis aux strictes exigences des facteurs

naturels énumérés précédemment, et qui, suivant les dernières conclusions des chercheurs, est loin d'être à son maximum sera l'un des éléments à prendre en considération lors de l'étude de la productivité des facteurs de production.

Années	Production (en tonnes)	Indice production	Production globale chalutiers (en tonnes)	Indice poisson blanc (en tonnes)
1923	400	53	7 600	84
1924	200	27	7 300	80
1925	750	100	7 300	80
1926	500	67	6 000	66
1927	550	72	7 000	77
1928	650	87	7 000	77
1929	850	114	8 000	88
1930	1 300	172	8 500	92
1931	1 600	214	8 000	88
1932	1 550	207	8 500	92
1933	900	120	9 600	107
1934	750	100	6 000	66
1935	850	114	8 000	88
1936	1 100	146	9 000	101
1937	750	100	9 200	102
1938	750	100	10 300	115
1939	800	106	7 300	81
1940	750	100	7 500	83
1941	550	72	8 000	88
1942	400	53	5 000	55
1943	450	60	4 800	53
1944	450	60	4 500	50
1945	850	114	6 300	70
1946	700	98	7 600	84
1947	1 000	133	7 000	77
1948	1 200	160	7 600	84
1949	2 200	293	8 000	89
1950	1 500	200	6 600	74
1951	1 950	260	6 400	70
1952	1 700	226	6 200	67
1953	1 650	220	8 100	90
1954	1 350	180	6 600	74
1955	1 600	214	5 800	64
1956	1 500	200	6 000	66
1957	1 530		5 500	60
1958	1 440		7 100	78

TABLE 8. — Crevettes et poissons blancs.

Calcul des indices de production de la crevette, base 100 : moyenne des années 1937-38-39 : $(750 \text{ t} + 750 \text{ t} + 800 \text{ t})/3 = 2\,300 \text{ t}/3 = 760 \text{ t} \neq 800 \text{ t}$ (calcul approximatif compte tenu des incertitudes des données statistiques).

B. - Poisson bleu

1) Fluctuations.

a) *L'offre en période infra-courte et courte.* D'une manière générale, la production annuelle s'étale sur deux périodes très courtes : la première de juin à juillet, parfois août, et la seconde d'octobre à novembre. Les pointes de production sont extrêmement brutales ; en quelques semaines, voire même en quelques jours, la production retombe à zéro après être passée par des quantités avoisinant pour un seul port à plus de 300 t.

Chaque période de pointe correspond d'ailleurs à la production d'une espèce déterminée soit l'anchois, soit la sardine, la première en juillet, la seconde en novembre. La représentation graphique de la production (graph. 8) met en valeur l'importance des variations et les graphiques de production sont ici en « dents de scie ».

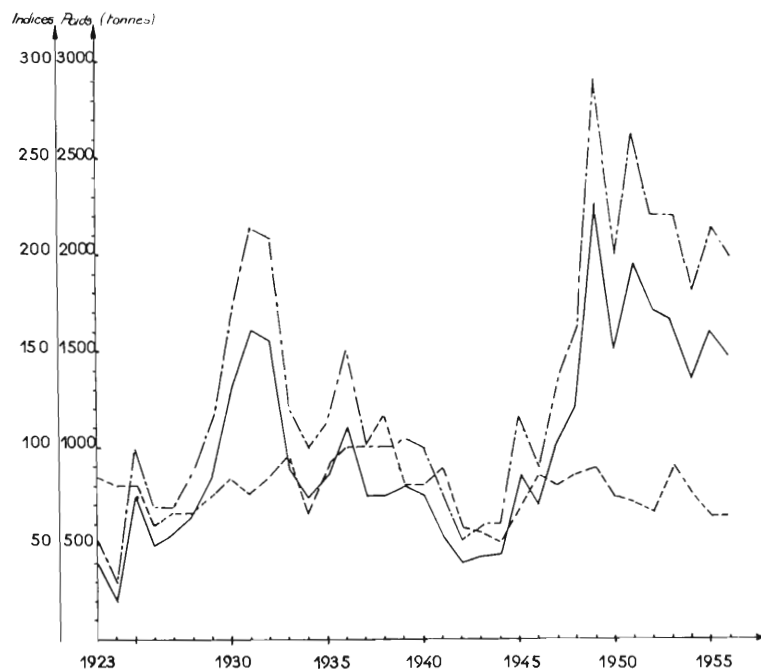


FIG. 8. — Evolution comparée des indices de production des crevettes et du poisson blanc. En trait continu : production de crevettes, points et tirets : indice de production des crevettes, tirets : indice de production du poisson blanc.

Mois	Production (en tonnes)			
	1953	1954	1955	1956
Janvier	341	124	328	331
Février	392	132	475	120
Mars	241	418	421	423
Avril	575	408	748	216
Mai	315	368	2 306	429
Juin	1 540	553	1 054	2 363
Juillet	2 237	793	1 390	7 392
Août	1 234	764	1 085	800
Septembre	617	1 697	1 285	193
Octobre	356	1 429	1 392	1 502
Novembre	512	955	1 042	450
Décembre	565	688	303	267
Total	8 925	8 329	11 829	14 486

TABEAU 9

Jusqu'en longue période, le producteur n'agit pas sur la production et ne peut que difficilement préparer un plan qui tienne compte des impondérables. Tout au plus, peut-il baser son activité sur la périodicité de la production. Peu d'industriels accepteraient de tenter l'aventure sur de pareilles bases.

Le tableau 9 dressé pour la période 1953-54-55-56 et pour l'Oranie, met en évidence cette considérable instabilité. Ce tableau tient compte de tous les poissons bleus ; les variations sont encore plus considérables si l'on s'attache aux sardines et anchois seulement.

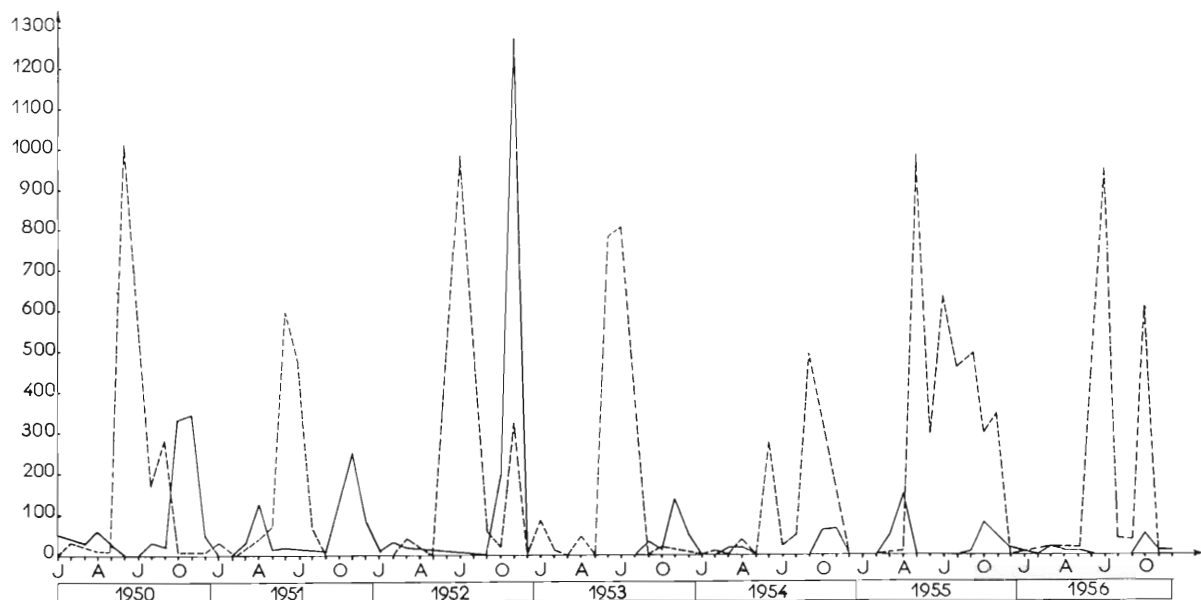


Fig. 9. — Production mensuelle (en tonnes) de sardines (—) et d'anchois (- - -) à Nemours.

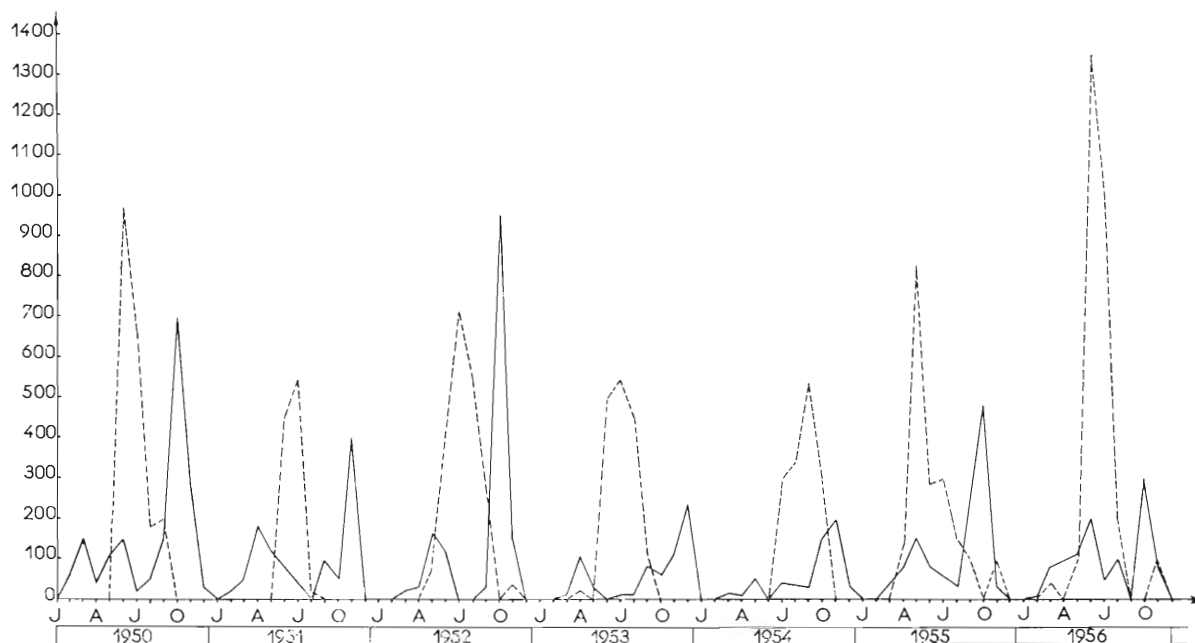


Fig. 10. — Production mensuelle (en tonnes) de sardines (—) et d'anchois (- - -) à Beni-Saf.

Les graphiques 9 et 10 concernant les deux principaux ports de pêche de la sardine et de l'anchois, Nemours et Béni Saf, font apparaître la discontinuité de la production.

b) L'offre en période longue. Le tableau 10 et le graphique 11 retracent l'évolution des apports des espèces précitées pour les années 1923 à 1958.

Années	Quantités globales (milliers de t)	Années	Quantités globales (milliers de t)
1923	4	1941	19
1924	5	1942	22
1925	6	1943	3,5
1926	8	1944	19,2
1927	9	1945	21
1928	8,2	1946	22
1929	9	1947	12,5
1930	9	1948	19
1931	11	1949	19
1932	6	1950	18
1933	8	1951	15
1934	8	1952	19
1935	8	1953	14
1936	9	1954	14
1937	12	1955	17,4
1938	10	1956	13
1939	13	1957	14,9
1940	11	1958	10,2

TABLEAU 10

Si nous exceptons les années 1941, 1942 et 1943, l'offre de longue période du poisson bleu se présente en deux phases :

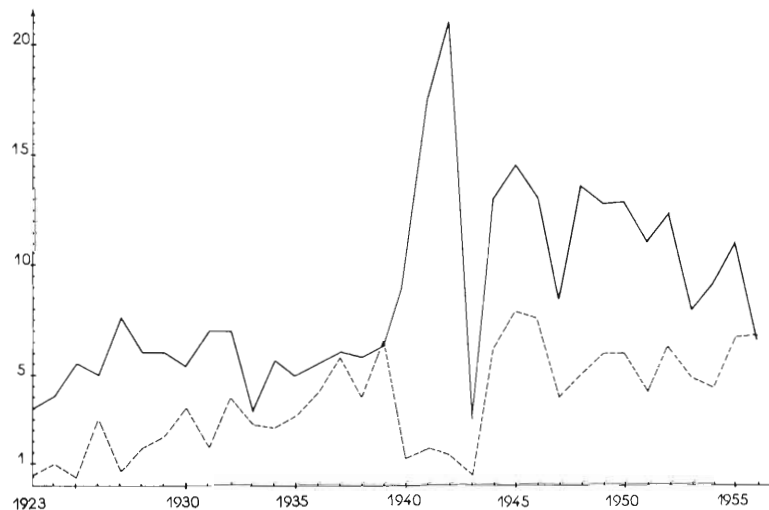


FIG. 11. — Production annuelle (en milliers de tonnes) du poisson bleu en Algérie de 1923 à 1956. Sardines et sardinelles (—), anchois (---)

la première allant jusqu'à 1940 : phase d'expansion lente, relativement peu marquée ; la moyenne annuelle de la production se situe aux alentours de 8 400 t ;

la seconde, à partir de 1942, marque une réelle expansion de l'offre dont la moyenne annuelle se situe aux alentours de 19 600 t ; au sein de cette phase, on note un mouvement généralisé de contraction ; l'offre en 1956 se situe à peu près au même niveau que celle de 1939.

En plus de trente années, l'offre a donc considérablement augmenté et l'inertie de la production n'est pas de règle en la matière. Pour plus de précision, on remarquera qu'à l'intérieur de ces deux phases, le coefficient de dispersion, calculé par le procédé de l'écart à la moyenne a varié : de 1,7 pour la première période, il est de 2,3 pour la seconde. Le coefficient de dispersion a donc varié dans le même sens que la production. Toutefois, cette variation est loin d'être proportionnelle à cette dernière. Pour une augmentation moyenne de près de 140 % de celle-ci, la dispersion n'a augmenté que de 40 %, en conséquence, si, en valeur absolue, les écarts annuels entre les apports consécutifs sont plus marqués, ils sont moins importants en valeur relative et les aléas de l'offre diminuent donc.

Cette analyse globale n'a pas tenu compte de la différenciation des deux espèces étudiées (sardines et anchois); la production de chacune d'elles est saisonnière et les époques de capture sont sensiblement différentes ; mais l'analyse du graphique des productions respectives fait apparaître une certaine dépendance, en particulier pour la deuxième phase de l'offre.

Années	QUANTITÉS (en t)		VARIATIONS		PRODUITS	
	Sardines	Anchois	Sardines	Anchois	+	-
1943	3 000	500				
1944	13 000	6 200	+ 10 000	+ 5 700	57	
1945	14 500	8 000	+ 1 500	+ 1 800	2,7	
1946	13 000	7 600	- 1 500	- 400	6	
1947	8 500	4 000	- 4 500	- 3 600	16,2	
1948	13 500	5 000	+ 5 000	+ 1 000	5	
1949	13 000	6 000	- 500	+ 1 000		0,5
1950	13 000	6 000	0	0	0	0
1951	11 000	4 300	- 2 000	- 1 700	3,4	
1952	12 500	6 500	+ 1 500	+ 2 200	3,3	
1953	8 000	4 900	- 4 500	- 1 600	7,2	
1954	9 000	4 500	+ 1 000	- 400		0,4
1955	11 000	6 400	+ 2 000	+ 1 900	3,8	
1956	6 500	6 500	- 4 500	+ 100		0,5
1957	8 600	5 600	+ 2 100	- 900		1,9
Observation : $I = \frac{C - D}{C + D} = 0,70 \text{ } 93.$					C	D

TABLEAU 11

Calculé pour treize années, à partir du tableau 11, le coefficient de dépendance est voisin de + 0,97, qui fait apparaître une liaison extrêmement étroite entre ces deux pêches. Cette dépendance, s'explique par la nature même du produit, sa structure biologique et, par le fait que le même matériel, les mêmes capitaux sont utilisés conjointement pour pratiquer la pêche au poisson bleu « dans son ensemble ».

La physionomie de la production du poisson bleu en longue période peut donc se résumer dans les points suivants :

- a) dépendance étroite entre la production de l'anchois et celle de la sardine ;
- b) élasticité importante de l'offre globale en longue période ;
- c) augmentation du coefficient de dispersion non proportionnelle à celle de la production.

Cette dispersion relativement importante alliée aux amplitudes considérables des variations de courte période risquent d'ôter tout intérêt à l'élaboration des plans de production et de leur harmonisation avec la demande. Les trop grandes incertitudes interdisent pratiquement des supputations raisonnables, si l'on ne peut dégager les causes mêmes de cette expansion.

2) Les facteurs d'expansion de la production.

L'étude de l'évolution du rendement synthétique du capital investi pour obtenir la production, analogue à celle déjà entreprise pour le poisson blanc, et dont les éléments sont contenus dans le tableau 12, montre qu'il n'existe pas de phénomène de rupture entre la production et le rendement ; les deux indices demeurent en étroite corrélation malgré un accroissement considérable des moyens mis en œuvre.

ANNÉES	NOMBRE de lamparos	TONNAGE (en tx)	EFFECTIF	PRODUCTION (en tonnes)	VALEUR (X 1 000 F)	RENDEMENT par tonneau (en tonnes)	RENDEMENT par homme (en tonnes)	INDICE par tonneau	INDICE par homme	INDICE synthétique	INDICE production
1937..	457	870	1 996	13 607	19 805	15,7	6,8	140	105	123	112
1938..	323	1 097	1 628	9 230	14 447	8,4	5,7	75	87	81	77
1939..	379	1 220	1 833	12 910	21 692	10,6	7	95	108	102	108
1940..	405	1 185	2 201	10 876	36 331	9,2	4,9	82	75	79	90
1941..	468	1 192	3 344	19 694	87 098	11,6	5,3	104	81	93	166
1942..	481	1 609	3 700	22 508	111 428	13,9	6,1	124	94	109	186
1943..	321	1 020	2 141	3 727	27 420	3,6	1,7	32	26	29	31
1944..	404	1 459	3 056	20 080	158 384	15,1	7,2	135	111	123	167
1945..	476	1 610	3 112	22 474	225 284	13,2	7,2	118	111	114	185
1946..	500	1 780	3 682	21 016	325 363	11,8	5,7	105	87	96	169
1947..	477	1 674	3 272	6 385	306 785	3,8	1,9	34	29	32	53
1948..	527	1 819	3 489	21 168	679 040	11,9	5,7	106	87	96	168
1949..	492	1 631	3 509	19 166	583 179	11,2	5,6	100	86	93	166
1950..	485	1 829	3 303	19 476	596 759	10,6	5,9	95	91	93	165
1951..	436	1 796	3 095	16 243	609 264	9	5,2	74	80	77	133
1952..	424	1 898	3 104	21 774	794 767	11,4	7	102	107	104	170
1953..	389	1 768	2 908	13 410	534 182	7,5	4,6	67	71	69	110
1954..	359	1 764	2 898	14 228	563 527	8,6	5,3	77	81	79	118
1955..	363	1 633	2 628	17 753	724 452	10,9	6,7	97	103	100	150
1956..	318	1 440	2 505	13 700	736 000	9,5	5,4	83	82	82	115
1957..	317	1 458	2 746	14 200	890 000	9,6	5,1	84	79	81	118
1958..	300	1 459	2 545	10 300	729 000	7	4	62	59	61	104

TABLEAU 12

Entre 1937 et 1955, le nombre de navires utilisés a diminué de 20 %, mais le tonnage de la flottille a presque doublé et le nombre des marins embarqués en 1955 est supérieur de 35 % à celui d'avant-guerre.

L'unité économique de production est le « lamparo », navire sardinier d'un type spécial, d'une jauge d'environ 6 à 8 tx, dégagé sur l'arrière et utilisant le filet appelé « lamparo » ; la méthode de pêche est celle dite de la pêche au feu, c'est-à-dire celle pratiquée de nuit, avec une ou plusieurs lampes pour attirer le poisson.

L'évolution symétrique des moyens mis en œuvre et des résultats obtenus permet d'apprécier la part de l'action de l'homme dans cette activité.

Le graphique 12 et le tableau 13 mettent en évidence le fait suivant : les espèces étant migratrices, il n'y a pas de continuité, ni de régularité dans les captures. Les rendements sont fonction des circonstances météorologiques et biologiques qui commandent le passage des poissons ; toutefois, une telle analyse ne met pas en lumière le rôle considérable du progrès technique, fruit de l'imagination des hommes.

L'observateur étudiant le graphique de la production de 1923 à 1939 ne manque pas en effet d'être frappé par la brusque variation enregistrée entre 1939 et 1943, ainsi que par le sens général de l'évolution avant 1939 et après 1945.

Après 1955, on enregistre une très nette régression de la production, mais, à partir de cette date l'interprétation statistique doit tenir compte des événements politiques qui se déroulent sur le territoire. Pour des raisons de Défense nationale, un arrêté du 15 décembre 1955 interdit certaines zones littorales frontières à la pêche maritime et les conséquences sur la production ont été immédiates, car ces zones étaient traditionnellement les eaux de pêche des marins pendant la campagne d'anchois et de sardines.

Deux facteurs sont à l'origine de ces variations et de ces cycles de production :

1° un décret du 12 août 1936 interdit l'utilisation des feux pour attirer le poisson en surface la nuit ; ces feux avaient été utilisés sporadiquement en 1925 et 1932 et avec succès par des armateurs, et abandonnés ensuite devant l'hostilité des pêcheurs ;

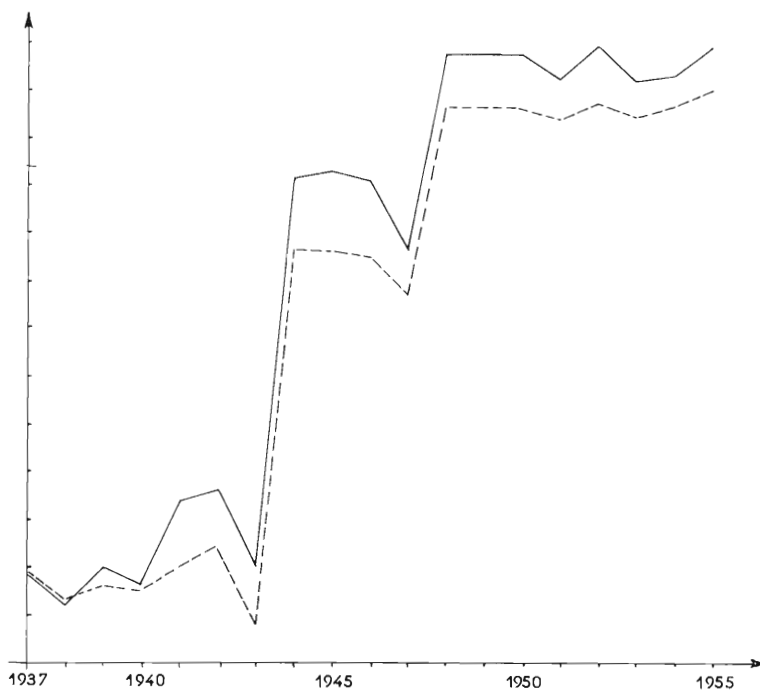


FIG. 12. — Variations successives des indices de la production (—) et du rendement par tonneau de jauge (- - -) des lamparos. Une division de l'axe des ordonnées représente une variation d'indice de 50 %.

ANNÉES	Indice production	Indice rendement par homme	Indice rendement par tonneau	Indice synthétique	Production par rapport à l'année précédente (en %)	Rendement par homme par rapport à l'année précédente (en %)	Rendement par tonneau par rapport à l'année précédente (en %)
1937	112	105	140	123			
1938	77 - 35	87 - 18	75 - 65	81 - 42	- 30	- 18	- 45
1939	108 + 31	108 + 21	95 + 20	102 + 19	+ 40	+ 25	+ 25
1940	90 - 18	75 - 33	82 - 13	79 - 23	- 17	- 30	- 15
1941	166 + 76	81 + 6	104 + 22	93 + 14	+ 85	+ 8	+ 25
1942	186 + 20	94 + 13	124 + 20	109 + 16	+ 12	+ 16	+ 20
1943	31 - 155	26 - 68	32 - 92	29 - 80	- 80	- 75	- 75
1944	167 + 136	111 + 85	135 + 103	123 + 94	+ 400	+ 350	+ 320
1945	185 + 18	111 - 17	118 - 11	114 - 11	+ 10	- 10	- 10
1946	169 - 16	87 - 24	105 - 13	96 - 18	- 10	- 20	- 8
1947	53 - 116	29 - 58	34 - 71	32 - 64	- 70	- 70	- 70
1948	168 + 115	87 + 72	106 + 72	96 + 64	+ 200	+ 200	+ 200
1949	166 - 2	86 - 1	100 - 6	93 - 3			
1950	165 - 1	91 + 5	95 - 5	93			
1951	133 - 32	80 - 9	74 - 21	77 - 16	- 20	- 10	- 20
1952	170 + 37	107 + 27	102 + 28	104 + 27	- 28	+ 35	+ 35
1953	110 - 60	71 - 36	67 - 35	69 - 35	- 35	- 35	- 35
1954	118 + 8	81 + 5	77 + 10	79 + 10	+ 7		+ 15
1955	150 + 32	103 + 22	97 + 20	100 + 21	+ 30	+ 38	+ 28
1956	115 - 35	82 - 21	83 - 14	82 - 18	- 23	- 20	- 15
1957	118 + 3	79 - 3	84 - 1	81 - 1	+ 8	+ 3	
1958	104 - 14	59 - 20	62 - 22	61 - 20	- 28	- 25	+ 26

TABL. 13. — Comparaison des variations des indices simples et synthétiques avec l'indice de production du poisson bleu.

2° un arrêté du 1^{er} mai 1939 autorise à nouveau l'emploi de ces feux entre les mois de mai et de septembre de chaque année ; un arrêté du 30 avril 1940 l'autorise toute l'année sous le contrôle de l'Administration pour éviter éventuellement une crise de surproduction.

3° Parallèlement à ce début de modernisation, le décret du 12 août 1936 autorisait l'emploi d'un filet appelé « ring net » parce qu'il est muni d'un dispositif permettant de le fermer par une ralingue coulissant dans des anneaux et fixé au bas du filet de manière à le transformer en une sorte de cuvette pour retenir le poisson à l'intérieur et éviter qu'il ne s'enfuit en plongeant au-dessous du niveau d'immersion. Cet engin était reconnu comme ayant une puissance de capture bien supérieure à celle du filet traditionnel et était déjà couramment utilisé en Espagne, aux États-Unis ; il commençait par ailleurs à faire une timide apparition en France. Avant même que les armateurs aient eu le temps de se reconverter et d'équiper leurs navires, un arrêté du 26 avril 1938 suspendait son emploi :

4° Un décret du 15 janvier 1941 autorisait à nouveau l'emploi de ce filet pour « permettre un meilleur approvisionnement des populations ». Devant l'hostilité grandissante des pêcheurs, son emploi fut progressivement abandonné après 1946 et en 1950, il était de nouveau prohibé.

On constate ainsi, par simple comparaison que la production est en étroite corrélation non pas seulement avec les phénomènes biologiques encore mal connus, mais surtout avec l'amélioration des méthodes utilisées.

Une telle production présente les caractéristiques suivantes :

a) les zones de pêche sont variables et extensibles puisqu'il n'y a pas de « fonds de pêche », mais seulement des « eaux de pêche » ;

b) des phénomènes biologiques ou atmosphériques influencent la situation géographique de ces eaux qui peuvent être tantôt proches des côtes, tantôt éloignées, parfois profondes et parfois en surface ;

c) l'importance de la production dépend des moyens techniques mis en œuvre ; l'amélioration des méthodes de capture, la modernisation du matériel, l'apprentissage des hommes ont une influence directe et immédiate sur les rendements.

Cette production de poisson bleu n'est pas offerte directement dans sa totalité à la consommation. Elle fait l'objet d'une transformation industrielle qui modifie sa présentation et sa consistance en permettant une conservation plus ou moins prolongée de cette matière ; cette transformation dépend d'un secteur professionnel qui s'intègre dans l'ensemble de l'activité des pêches maritimes, mais dont la structure est particulière et qui donne à la pêche du poisson bleu une originalité propre, que l'on ne retrouve pas dans les autres genres de pêche.

SECTION II

Le secteur industriel

Les fabricants de conserves ou semi-conserves offrent aux consommateurs un produit qui a subi un traitement simple ou complexe qui modifie sa saveur et sa présentation extérieure ; cette transformation physique et biologique permet de conserver une telle denrée pendant des délais assez variables allant de quelques mois pour le salage à plusieurs années pour la conservation en boîtes métalliques étanches.

Cette préparation industrielle constitue, avons-nous dit, un procédé particulier de stockage ; il permet de mettre à la disposition des individus une denrée alimentaire qu'ils n'auraient pu consommer en frais à l'époque de sa capture par suite de difficultés de transports ou de toute autre circonstance ; il permet également au marin pêcheur d'écouler les produits de sa pêche qui n'auraient pu, à un prix donné, trouver d'acquéreur par suite de l'abondance éphémère de ces poissons et de la saturation rapide du marché de la marée fraîche ; par ailleurs, de nouveaux produits alimentaires, ou des engrais peuvent être créés par l'utilisation rationnelle des déchets et l'utilisation combinée de céréales et venir ainsi augmenter le stock de denrées alimentaires nécessaires aux hommes, aux animaux ou à l'amélioration des terres.

Sous-section I

STRUCTURE SOCIALE

Le particularisme des populations maritimes ne se retrouve pas dans le secteur connexe de l'industrie de la conserve alimentaire à partir du poisson.

Les fabricants de conserves, saleurs, fumeurs, etc., sont des agents dont le comportement est celui de l'« entrepreneur » au sens économique du terme ; ils traitent une matière première et vendent un produit fini, en cherchant à retirer au cours de ce processus de transformation le profit maximum.

Actuellement, ils n'ont, pour la majorité d'entre eux, aucune attache directe avec le milieu professionnel des marins pêcheurs.

A l'origine, les deux fonctions d'entrepreneur et de pêcheur étaient exercées par un seul et même individu ; les pêcheurs salaient ou fumaient eux-mêmes le produit de leur pêche. Une telle entreprise ne nécessitait qu'une installation rudimentaire et les marins effectuaient le fumage ou le salage du poisson sur la plage, puis, à la fin de la campagne, repartaient avec leur production dans leur pays d'origine pour la vendre.

Le développement de la pêche, l'accession des pêcheurs à la nationalité française et leur fixation sur le sol algérien invitèrent ces derniers à construire des installations fixes et modestes ; peu à peu, ces entreprises se sont étendues et agrandies par suite du développement de la pêche.

Devant cette extension de leur activité, les marins pêcheurs l'ont divisée en deux fonctions distinctes, sans que l'on puisse évidemment préciser la date exacte de cette évolution et ils se sont répartis : en armateurs, d'une part, en entrepreneurs, d'autre part.

La propriété de l'entreprise est ensuite devenue, après partage, succession ou création directe véritablement distincte, sur le plan économique, de la propriété du navire.

Cette évolution coïncide par ailleurs avec celle de la population maritime qui se livre à la pêche du poisson bleu : les marins musulmans se consacrent en effet de plus en plus à ce genre de pêche qui était autrefois le seul apanage des pêcheurs d'origine italienne.

Toutefois, depuis plusieurs années, on assiste à un phénomène inverse de celui qui a marqué le début de ce siècle jusqu'à la deuxième guerre ; le fabricant de conserves tend de plus en plus à ajouter à son activité celle d'armateur.

Sans doute, certains entrepreneurs n'avaient jamais cessé d'exercer ces deux activités et les menaient parallèlement, mais ils n'étaient pas la majorité ; cette tendance nouvelle et générale ne présente pas un caractère véritablement « officiel » ; pour réaliser cette opération, ils utilisent des « prête-noms » et il est peu aisé de définir l'importance exacte de leur qualité d'armateur parmi les marins professionnels.

Cette tendance résulte de l'évolution même de l'industrie en général, et l'intégration au sein de l'usine d'une entreprise d'armement à la pêche, permet à l'entrepreneur de rechercher plus facilement une source d'approvisionnement qui se tarit de plus en plus, et dont nous recherchons les raisons dans la deuxième partie de cette étude, et aussi, pour avoir la maîtrise des prix de la matière et obtenir une position avantageuse sur le marché de la conserve.

Le fabricant avance à certains pêcheurs les fonds destinés à l'achat d'un navire et de ses accessoires ; l'emprunteur s'engage à rembourser son créancier en lui réservant, par priorité, le produit de sa pêche au prix du marché ; il n'y a donc pas à proprement parler de concentration verticale de l'entreprise permettant à l'usurier de s'assurer une source d'approvisionnement au prix de revient minimum, puisqu'il n'est pas le maître du navire et que le capitaine conserve son entière autonomie. L'entrepreneur apparaît alors comme un simple bénéficiaire d'un droit d'option pour l'achat d'une marchandise à un prix débattu librement ; mais, sur le plan économique, une telle conclusion paraît trop hâtive, car le capitaine ou l'armateur d'un navire financé dans de telles

conditions, perd sa liberté contractuelle ; cette alinéation est évidemment d'autant plus sensible que le nombre de navires appartenant aux usiniers est plus important.

On peut se demander pour quelles raisons, l'entrepreneur ne cherche pas à réaliser une véritable concentration verticale de son industrie ; en tant qu'armateur, il dirigerait l'exploitation de son navire, l'équiperait des moyens dont il déciderait souverainement et calculerait le salaire de l'équipage, compte tenu du bénéfice maximum qu'il pourrait retirer de la transformation des produits de la pêche.

Il semble probable qu'elles soient les suivantes :

1° la pêche est un monopole réservé aux inscrits maritimes ; le propriétaire qui ne possède pas la qualité d'inscrit maritime ne peut embarquer sur un navire et, pour l'exploitation de celui-ci, il doit acquitter des taxes annuelles de rôle d'équipage bien supérieures à celles dues par des professionnels ; l'intérêt de l'opération en est ainsi diminué d'autant puisque ces charges supplémentaires vont se répercuter sur le coût de production ;

2° les marins sont embarqués à « la part » ; leur revenu dépend de la production et du niveau des prix et ils sont donc directement intéressés à cette exploitation.

En période de campagne, ils sont disposés à accepter des prix fixes qui leur assurent un débouché, mais en morte saison, ils préfèrent écouler librement le produit de leurs pêches.

Les usages locaux, la mentalité des marins sont tels qu'aucun n'accepterait un embarquement dans des conditions différentes, et l'entrepreneur préfère aussi ne pas prendre une part directe à la pêche en se réservant le droit d'intervenir d'une manière occulte.

Ces industriels adhèrent à un groupement professionnel (Syndicat des fabricants de conserves et de salaisons d'Algérie) rattaché à la Fédération des industries de traitement des produits alimentaires, mais cette adhésion est en fait plus théorique qu'effective. Comme le pêcheur, l'usinier, le saleur, etc., demeurent extrêmement individualistes, et pour la majorité d'entre eux, n'admettent que difficilement la nécessité de se grouper pour obtenir un ensemble professionnel au sein duquel on puisse élaborer un plan général d'activité.

Le comportement de chacun d'entre eux est dicté par des considérations d'ordre purement individuel ; l'action concertée est pratiquement inconnue ou, du moins, inappliquée la plupart du temps même si des conventions ont été passées entre les membres du groupe.

En réalité, il n'existe que des accords locaux entre usiniers et pêcheurs d'un même port ; ces accords ne portent que sur des prix d'achat et ne sont valables que pour la campagne de pêche, et non sur une répartition judicieuse de la production entre les différentes usines. Ces accords, d'ailleurs, sont très souvent remis en question dès lors que les membres d'un même groupe croient pouvoir les transgresser à leur profit personnel.

Les problèmes intéressant le développement de la profession et de l'ensemble de l'activité des pêches sont en fait débattus au sein des Comités régionaux des Pêches maritimes, ou, à l'échelon supérieur, au Comité central ; les décisions prises sont alors le résultat d'une action générale de tous les professionnels, pêcheurs producteurs et transformateurs, mais non pas de celui de la seule action concertée des membres appartenant à un même groupe.

Sous-section II

STRUCTURE ECONOMIQUE

1) Localisation.

Elle présente un caractère marquant de concentration en des espaces géographiques limités, situés à proximité des sources d'approvisionnement ; la concentration de l'activité industrielle dans les principaux ports de pêche résulte de la nécessité de réduire au minimum les coûts de transport et les risques de détérioration du produit. Mais elle résulte aussi de circonstances histo-

riques ; des liaisons terrestres peu développées et des liaisons maritimes très lentes avaient incité les usiniers à s'installer dans les ports de pêche et l'usine constituait le seul débouché naturel pour la production ; le pêcheur était en quelque sorte le fournisseur attitré de l'usinier avec tout ce que cela comporte d'inégalité dans l'appréciation de la capacité contractuelle.

Les usiniers se sont multipliés et la modernisation des voies de communication a été une partie de leur intérêt à ces préoccupations. Le souci majeur de l'entrepreneur demeure sans doute de s'assurer une source d'approvisionnement, mais celle-ci voit son cadre s'élargir par le recours à la production éventuelle des ports voisins.

Des conserveries se sont installées à Oran, port de pêche peu important ; elles s'approvisionnent au port de Béni-Saf distant d'une centaine de kilomètres ; les chefs de firmes compensent la perte occasionnée par les frais d'approche et les risques de détérioration par une centralisation administrative et commerciale dont les avantages ne sont pas à négliger.

La mobilité relative de la matière première se limite cependant à des espaces peu étendus ; le conserveur d'Oranie peut s'approvisionner indistinctement à Nemours ou à Oran sans que le transport du poisson ait à en souffrir, mais les apports des zones plus éloignées ne peuvent être utilisés par lui-même dans l'état actuel de l'organisation en Algérie de la conservation du poisson par le froid ; les sardines marocaines sont livrées congelées et peuvent subir de longs transports, tandis que rien de semblable n'existe encore ici.

Pour l'ensemble du territoire, les usines se répartissent comme l'indique le tableau 14 ⁽¹⁾.

Oranie	Algérois	Constantinois
Nemours 5	Ténès 2	Djидjelli 1
Béni Saf 5	Cherchell 1	Collo 1
Oran - Mers-el-Kébir . . . 8	Bou Haroun 1	Stora 1
Bou Zadjar 1	Chiffalo 7	Philippeville 2
Arzew 1	Castiglione 4	
	Fouka Marine 1	
	Guyotville 1	
	Alger 2	
	Courbet 5	
	Dellys 1	

TABLEAU 14

Les ateliers de salaisons nécessitent des installations plus sommaires et moins coûteuses ; ils sont en nombre variable suivant les années (de 40 à 70 environ).

Cette répartition des activités industrielles affirme la prépondérance de plusieurs centres : Nemours, Béni-Saf et Oran pour l'ouest algérien, Alger, Castiglione pour l'Algérois.

Cette concentration géographique s'accompagne d'une concentration économique qui peut s'exprimer par la capacité productive maximum de chaque région qui s'évalue à :

4 000 caisses de 100 boîtes de sardines par jour pour l'Oranie,
 3 500 — — — — — pour l'Algérois,
 1 000 — — — — — pour le Constantinois.

Dans l'ensemble, la capacité moyenne de production de chaque usine varie de 100 à 200 caisses par jour, exception faite de quatre usines qui peuvent fabriquer 350 caisses par jour, et deux, plus de 400 caisses.

Si l'on excepte quelques rares journées chaque année, cette capacité théorique d'absorption n'est jamais atteinte, car la production du poisson, matière première, est insuffisante.

(1) Source Inscription maritime.

2) Concentration.

La puissance économique effective de chaque groupe régional de firmes peut au contraire, s'exprimer dans les productions effectivement réalisées par chacun d'eux et retracées dans le tableau 15 (les quantités sont exprimées en caisses de 100 boîtes 1/4 club ⁽¹⁾ ; les valeurs en millions de francs).

Années	Oranie	Algérois	Constantinois	TOTAL DE LA PRODUCTION	
				Quantités	Valeurs
1951	215 200	229 600	26 000	470 800	2 121
1952	174 430	229 675	35 025	439 130	1 980
1953	152 125	162 750	13 075	327 950	1 490
1954	129 000	84 000	13 000	226 000	992
1955	122 000	108 000	16 000	246 000	1 100
1956	62 900	94 800	8 800	166 800	724
1957	78 700	145 000	11 600	235 300	
1958	61 200	78 000		139 200	
1959	60 000	70 000	5 000	135 000	

TABLEAU 15

Ces quantités ont été évaluées à partir des statistiques douanières indiquant les sorties effectives d'Algérie auxquelles ont été ajoutées les ventes réalisées sur le territoire et estimées d'après le syndicat des fabricants de conserves à environ 40 à 50 000 caisses par an ; elles ne tiennent pas compte des stocks existants en usine à la fin de chaque exercice.

La production moyenne de l'Algérois correspond approximativement à la moitié de la production globale moyenne ; celle de l'Oranie étant dans l'ensemble légèrement inférieure.

Cette répartition de la capacité productive réelle est susceptible de se modifier très brusquement suivant le rendement de la campagne de pêche ; il faut ajouter que les événements politiques des dernières années ont incité le législateur pour des raisons de Défense nationale à renforcer les zones d'interdiction de pêche en Oranie, décision dont les répercussions sur les apports et, par voie de conséquence, sur le fonctionnement de l'industrie n'ont pas tardé à faire leur apparition.

3) Répartition de la production.

La production globale de poissons bleus pour la période 1950-1958 est fixée comme l'indique le tableau 16 ⁽²⁾.

Sur cette production globale, une faible quantité de l'ordre moyen de 400 t consiste en variétés de thonidés dont l'absorption quasi totale par la consommation directe et en faible partie par la salaison, ne pose aucun problème d'harmonisation particulier à l'industrie de la conserve.

Le tableau 17 met en évidence la part relative de chacun des secteurs participant à l'offre dans la répartition quantitative de la production ; les quantités énumérées ne sont qu'approximatives car elles sont calculées à partir de la comparaison de la production et des exportations réalisées par les usines une fois le processus de transformation achevé et dont la comptabilité est tenue d'une façon assez souple à l'achat du poisson ; elles ne tiennent pas compte, en ce qui concerne les conserves et salaisons, des produits consommés en Algérie et que les usiniers évaluent à 10 % environ de leur production globale ; par contre, elles comprennent les produits importés (sardines vidées, étêtées et congelées) presque exclusivement d'origine marocaine.

Ces restrictions sont suffisamment importantes pour inciter à la plus grande circonspection dans les conclusions à retirer de cette répartition, dont les éléments demeurent suffisamment significatifs pour apprécier les principales caractéristiques du circuit de l'offre.

(1) Source : Annuaire statistique de l'Algérie.

(2) Source : Annuaire statistique de l'Algérie, Inscription maritime.

Pour l'ensemble de ces neuf dernières années, la part de la production de poissons bleus revenant à la consommation directe se monte à environ 30 à 35 % de la production globale. La participation industrielle se monte au contraire à environ deux tiers.

Années	Production algérienne (en tonnes)	Importations (1)	Totaux
1950	19 475		19 475
1951	16 242		16 242
1952	21 782		21 782
1953	13 409		13 409
1954	14 232	1.337	15 569
1955	19 077	121	19 498
1956	13 702	600	14 302
1957	14 632	500	15 132
1958	10 200		10 200

TABLEAU 16

Années	CONSOMMATION EN FRAIS		CONSERVERIES		SALAISSONS	Totaux
	Sardines	Anchois	Sardines	Anchois	Anchois	
1950	8 500		6 000		4 750	19 250
1951	3 500		8 578		4 744	16 822
1952	9 000	Négligeable	8 000	Négligeable	4 650	21 650
1953	3 500		5 979		4 690	14 169
1954	6 500		4 894		4 686	16 080
1955	8 500		4 056		5 610	18 166
1956	4 500		2 500		5 400	12 400
1957	4 300		4 800		5 500	14 600

TABLEAU 17. — Répartition de la production (en tonnes).
Les anchois salés vont à l'exportation en quasi-totalité.

Toutefois, si l'on tient compte de la différenciation des produits, il apparaît que :
l'offre d'anchois pour la consommation provient presque exclusivement du secteur industriel ;
l'offre de sardines et sardinelles provient du secteur de la pêche fraîche et du secteur industriel ;
45 % en moyenne des produits capturés sont offerts après transformation et stockage.

Sous-section III

LES DONNEES FONDAMENTALES DU SECTEUR DE LA CONSERVE

1) Caractères spécifiques de la matière première.

La vie des entreprises dépend des caractères spécifiques du poisson, considéré comme une matière première, qui sont au nombre de trois.

a) Matière première saisonnière. « La faune marine s'adapte aux cycles des saisons qui se traduit pour elle par le déplacement périodique des masses d'eau de température et de salinité différentes. Conduits en outre par les nécessités de leur biologie (alimentation et reproduction), les

(1) Ces importations consistent en des sardines étêtées et vidées ; les poids indiqués doivent être majorés de 30 % si l'on veut tenir compte des traitements effectués avant importation.

animaux ne fréquentent donc pas continuellement les mêmes parages, mais les retrouvent périodiquement, s'y rendant plus ou moins accessibles à l'homme. »⁽¹⁾

La sardine est ainsi pêchée sur les côtes algériennes de milieu octobre à fin décembre et l'anchois, de la fin du mois d'avril à milieu août.

Ce caractère saisonnier de l'industrie se répercute :

d'une part, sur la main-d'œuvre qu'il prive d'un travail permanent et dont il n'assure qu'un revenu précaire et temporaire lié aux aléas de la pêche ;

d'autre part, sur la vie financière de l'entreprise : le capital fixe est immobilisé pendant de longues périodes (parfois près de 11 mois par an) et cette inactivité compromet la rentabilité ; pendant la période d'inactivité, certains frais subsistent et alourdissent les coûts de production (ex. : entretien des bâtiments et de l'outillage, maintien à titre permanent d'ouvriers spécialisés qui constituent la maîtrise de l'entreprise et qui n'accepteraient évidemment pas d'offrir leurs services pour un seul mois par an). Par surcroît, « les capitaux circulants ne bénéficient pas d'un mouvement continu ; ils sont l'objet d'une rotation saccadée, marquée par des sorties massives lors de la période de production en face de rentrées échelonnées sur toute l'année. La tendance est donc tantôt au manque, tantôt à la rentrée massive des capitaux »⁽²⁾.

b) Approvisionnement irrégulier et imprévisible en matières premières. La pêche comme l'agriculture offre des produits dont la quantité et la qualité ne dépendent pas uniquement de l'action de l'homme et de son degré d'équipement ; l'entrepreneur ne peut être assuré d'une source d'approvisionnement constante.

D'un jour à l'autre, des apports pléthoriques succèdent à une pêche faible ; une campagne qui s'annonçait productive dans les premières semaines peut se révéler déficitaire ensuite ; cette irrégularité entraîne pour l'usine un *rythme de fonctionnement des plus variables*. D'une journée à l'autre, il faut licencier plusieurs centaines d'ouvriers saisonniers ou, au contraire, faire de l'embauche rapide.

Cette irrégularité dans le temps se double d'une irrégularité dans l'espace ; la pêche peut être excellente à Nemours et mauvaise à Oran ; les usiniers installés dans le premier port se trouveront dans une situation très favorable par rapport à celle de leurs collègues du port voisin, ou au contraire, très inférieure et la situation respective de chacun d'eux peut à tout moment changer.

Cette variabilité ne laisse place à aucune supputation raisonnable pour le chef d'entreprise, excepté celles basées sur les données moyennes et calculées à partir de l'observation statistique du rendement de la pêche sur une longue période.

Pour les prévisions de courte période, aucun indice précis ne permet l'élaboration d'un plan d'activité. Tel directeur qui achète la matière première à un prix donné pour se prémunir en début de période contre les insuffisances des apports qu'il estime devoir se réaliser, risque quelques semaines après, de voir ses hypothèses s'infirmer, et d'autres chefs de firme, plus heureux, se procureront la même matière première à un prix beaucoup plus avantageux. Ce qu'il supposait être une affaire rentable, se traduit en un marché défavorable.

Une telle irrégularité se répercute sur l'établissement du prix de revient ; le coût de production ne peut être établi a priori. Il ne peut être calculé qu'a posteriori, une fois le processus de fabrication terminé et seul un prix de revient moyen peu être estimé « ex ante », à partir du prix plancher au-dessous duquel il est à prévoir qu'il n'y aura aucun apport de pêche. Encore, ce coût moyen probable dépend-il du volume des apports traités, et dont la dimension réelle n'est elle-même connue qu'a posteriori.

c) Matières premières périssables. La sardine entre en décomposition quelques heures après sa sortie de l'eau lorsqu'aucune précaution n'est prise au moment de la capture (10 heures) ; un saupoudrage de sel permet une conservation plus longue (20 heures), mais, en contrepartie, il altère la saveur naturelle de la chair.

(1) A.-M. D'AVIGNEAU. L'industrie des conserves de poissons en France métropolitaine. Thèse de Doctorat, Rennes 1958, p. 401.

(2) A.-M. D'AVIGNEAU *op. cit.*, p. 403.

Par ailleurs, l'équipement dont disposent les pêcheurs algériens, est insuffisant pour conserver à bord, dans des conditions d'hygiène satisfaisantes, le poisson capturé.

Les poissons sont jetés à même la cale, sans aucune précaution. Au cours de la nuit, et en action de pêche, chaque nouvelle « calée » vient se superposer à la précédente et les poissons sont écrasés sous le poids, les ventres crevés, les viscères étalées ; et la corruption s'accroît davantage.

Cet état de fait rend plus brutale l'irrégularité des approvisionnements.

2) L'importance des matières premières dans le prix de revient.

Le prix de revient d'une unité fabriquée comprend : des coûts constants, des coûts variables. Les premiers sont indépendants du volume de la production et sont des données fixes qui influenceront donc le prix de revient unitaire ; les seconds sont représentés par les dépenses nécessaires à l'achat des matières premières ainsi que par les impôts sur le chiffre d'affaires et les frais inhérents à la production (salaires, transports des produits...).

Ces dépenses peuvent être soit strictement proportionnelles aux quantités fabriquées, soit plus ou moins proportionnelles. Les achats de poisson, d'emballage, d'huile appartiennent à la première catégorie, les salaires à la seconde.

Le poisson. Le poids de poisson mis dans une boîte de conserve (1/4 club par exemple qui est le format standard) est pratiquement toujours constant, mais la quantité est variable et dépend essentiellement de la taille.

Moule (nombre de poissons au kg)	Nombre de sardines par boîte 1/4 club
30 à 40	4 à 6
40 à 50	6 à 8
50 à 60	8 à 10
60 à 70	10 à 12
70 à 80	12 à 14
80 à 90	14 à 16
90 à 100	16 à 18

TABLEAU 18

D'un façon générale, les normes de fabrication prévoient des « moules » qui représentent le nombre de poissons par kilogramme (tabl. 18).

Le poids de poisson, dans une caisse de 100 boîtes standard, est d'environ 18 kg.

L'importance de ce poste de dépenses dans l'établissement du prix de revient est uniquement fonction du prix d'achat.

Pour l'année 1955, il représentait environ 22 % du prix total de la boîte tandis qu'en 1958, il se montait à 26,5 %, pour une usine de l'agglomération algéroise située à Castiglione⁽¹⁾ (le moule étant de 40-50).

L'emballage. Il est constitué par une boîte de fer, étanche ; son prix dépend des prix pratiqués par l'industrie métallurgique et, depuis plusieurs années, est relativement stable ; il entre pour 25 % en moyenne dans le prix de revient total de la boîte.

L'huile. La quantité incorporée dans la boîte est pratiquement constante et l'importance de ce poste de dépense ne dépend que des prix d'achat ; il s'élève environ à 18 %.

La main-d'œuvre. Le taux du salaire est fixé par les conventions ou par la loi et est constant pendant une campagne ; mais, la productivité du travail est fonction de son organisation et de sa division. L'irrégularité des apports de poissons qui entraîne un fonctionnement saccadé de l'entreprise ne permet pas de pousser très loin la division du travail ; cette inorganisation forcée se répercute sur le prix de revient.

L'usine doit traiter des quantités variables de produits périssables et doit licencier un jour, un grand nombre d'ouvriers saisonniers qu'elle avait employés au-delà même de la durée légale de travail des journées précédentes. La régularisation du travail ne peut être obtenue qu'avec celle des apports. Ce poste de dépense n'est donc pas uniquement fonction du volume de la fabrication, mais également de sa répartition dans le temps. Si l'on compare le montant des salaires distribués

(1) AUBRAY : Rapport à la Commission départementale du Plan, sur la situation de l'industrie de la conserve du département d'Alger. Inscription maritime.

par rapport à la valeur de la fabrication, le poste « main-d'œuvre » représente environ 14 % du prix de revient par unité.

En fait, suivant les usines de degré d'équipement différent, suivant le volume de la production réalisée, ce pourcentage est variable. Suivant les documents déjà utilisés ⁽¹⁾, il apparaît que pour une usine de Chiffalo, l'importance des dépenses de salaires a varié de 14,8 % à 22 % entre les années 1955 et 1958 (tabl. 19).

Années	Production totale (en caisses)	Main-d'œuvre dans le prix de revient total (en %)
1955	15 000	15
1956	10 000	17,6
1957	13 800	17,3
1958	7 500	22

TABLEAU 19

Il est à noter qu'entre les années limites, le taux du salaire horaire a augmenté de 20 %; il en résulte qu'en fait la diminution de la production a entraîné une hausse du prix de revient de la main-d'œuvre qui peut être évaluée à environ 4 % pour une diminution de fabrication de 50 %.

Parmi ces données fondamentales, il en est sur lesquelles le chef de firme ne peut aucune action pour en réduire le coût, ce sont celles se rapportant principalement à l'emballage et à l'huile. L'usiner n'intervient pas sur le prix de ces deux matières, car il se forme en dehors de lui et de son influence.

Le prix de la boîte vide résulte d'un ensemble de données qui n'ont aucun rapport avec cette branche d'industrie; il se crée au sein du marché national et même international qui groupe l'ensemble de l'activité métallurgique. L'usiner n'est qu'un très modeste client vis-à-vis du fabricant de boîtes, et l'action locale qu'il pourrait avoir, est négligeable. Tout au plus, l'ensemble des fabricants de conserves, à l'échelle nationale, pourraient eux avoir une influence, dans la mesure où leur action serait concertée. Par ailleurs, les données économiques, techniques et financières du secteur de l'industrie métallurgique laissent peu de place à des variations importantes de prix de vente si elles ne subissent pas elles-mêmes des modifications.

Le prix de l'huile résulte d'une confrontation générale de l'offre et de la demande sur le marché agricole, et là encore, l'action des fabricants de conserves ne pourrait être que très modeste et n'aurait qu'une légère répercussion sur le prix de revient par unité de fabrication.

Dans la recherche du profit maximum à retirer du processus de transformation, l'entrepreneur ne peut agir, ou tenter d'agir, avec efficacité que sur deux composantes: le prix d'achat du poisson, la main-d'œuvre.

Dans la mesure où le directeur de l'usine pourrait prévoir avec suffisamment de précision, un plan de production, il est certain que le coût du travail pourrait être réduit après aménagement des conditions de travail.

Dans la conjoncture actuelle, aucune supputation n'est possible, et le taux horaire étant fixé légalement, le prix de revient de la main-d'œuvre ne peut être connu qu'a posteriori, par confrontation du nombre d'heures de travail assurées et du volume de la fabrication.

La seule donnée sur laquelle il puisse agir est donc le prix d'achat du poisson; c'est d'ailleurs à ce stade que l'action des fabricants est la plus poussée, et nous verrons, lors de l'analyse du mécanisme des prix, comme elle se traduit.

3) L'évolution du secteur industriel.

L'industrie de la conserve de poisson a connu un rapide développement à partir de 1948 jusqu'en 1952. Après cette date, on enregistre une phase de régression qui s'accroît chaque année. Le tableau 20 récapitule les quantités traitées ⁽²⁾.

(1) AUBRAY: *op. cit.* p. 25.

(2) Source. Syndicat des fabricants de conserves et de salaisons d'Algérie.

Cette réduction d'activité résulte de la régression des apports de poisson bleu et de l'augmentation de la consommation en frais qui prive l'industrie de sa source d'approvisionnement. Les importations de poisson auraient pu suppléer à cette insuffisance, mais des difficultés d'ordre technique ont empêché pratiquement tout recours important à la production extérieure.

Années	Usines en activité	Production (en caisses)	Poisson traité (en tonnes)	Production totale de sardines et sardinelles (en tonnes)
1948 . . .	23	234 200	5 319	15 365
1949	27	209 100	5 179	12 537
1950	45	315 300	6 196	12 959
1951	50	470 000	8 560	11 050
1952	49	439 000	8 600	13 883
1953	45	327 000	5 980	7 866
1954	45	226 000	4 900	9 147
1955	44	246 000	5 300	10 982
1956	43	166 800	3 940	6 576
1957	42	235 300	4 800	8 575

TABLEAU 20

Les sardines et sardinelles ne peuvent subir de transport à longue distance sans gros risques de détérioration ; congelées, elles peuvent évidemment être traitées plusieurs mois après leur capture, mais un tel procédé de conservation élève dans une notable proportion le prix d'achat.

Sur le plan financier, cette diminution s'est traduite par une réduction du chiffre d'affaires de ce secteur ainsi que des salaires distribués. Le tableau 15 enregistre une baisse de prix de 1 milliard 400 millions de francs courants entre la valeur de la production de 1951 et celle de 1956 ; pendant cette même période, les salaires distribués sont passés de 280 millions de francs à 80 millions, et le nombre d'heures de travail a baissé de près de 70 %.

Pour une usine de la région d'Alger, l'importance de l'emploi, calculée en heures de travail, s'établit comme suit pour la période 1951-58 :

1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958
57 700	32 200	22 000	33 300	20 700	17 400	27 800	16 700

Pour 1957 et 1958, leur répartition au cours de l'année était la suivante :

	1 ^{er} trimestre	2 ^o trimestre	3 ^o trimestre	4 ^o trimestre
1957	3 200	6 500	14 400	5 700
1958		5 400	10 800	500

La crise sardinière a entraîné la fermeture de plusieurs usines (3 en Oranie, 4 dans l'Algérois) et la gestion de celles qui fonctionnent encore a été presque toujours déficitaire en 1958.

La réorganisation de cette branche d'activité est l'un des grands problèmes de la pêche maritime algérienne, et l'on tentera dans la deuxième partie de cette étude d'en rechercher la solution.

En ce qui concerne la salaison, les données sont sensiblement différentes.

Les ateliers de salaisons consistent en installations plus ou moins sommaires qui ne nécessitent aucun équipement mécanique ; l'outillage se réduit en fait à des bacs de ciment pour contenir la saumure et à des tonneaux pour recevoir l'anchois méticuleusement rangé en forme d'éventail, pressé et salé. Ces anchois dits « en bordelaise » sont presque tous expédiés en Métropole, à Port-Vendres ou Collioure où ils subissent alors une véritable transformation industrielle.

Quelques fabricants de conserves transforment sur place l'anchois pour le présenter sous forme de filets à l'huile et ils deviennent de véritables conserves, mais cette activité est très réduite.

L'activité de ces ateliers est uniquement fonction de la production en anchois frais qui s'écoule en sa presque totalité après salaison. En 1957, les ateliers d'Oranie ont absorbé 5 200 t d'anchois et fabriqué 100 000 barils ; en 1958, ils en ont absorbé 4 700 t pour une fabrication de 128 000 barils. La fabrication globale de l'Algérie est voisine de 104 000 barils en 1957 et 135 000 en 1958 pour une production d'environ 5 500 t pour la première année et 4 700 t pour la seconde.

La région de Nemours-Béni Saf a le quasi-monopole de cette fabrication puisqu'à elle seule, elle absorbe plus de 90 % de la pêche fraîche. Ces derniers, transformés, sont presque exclusivement exportés vers la Métropole (80 %) et l'Italie (20 %).

Les usines françaises, à partir de cette salaison, fabriquent des filets d'anchois, traités à l'huile et mis en boîtes métalliques étanches.

CHAPITRE II

LA DISTRIBUTION

SECTION I

Les intermédiaires de l'offre

A. - Commerce de la marée.

Exception faite de l'absorption du poisson bleu par les usines de conserves et les ateliers de salaisons, le pêcheur n'écoule pas directement sa production lorsqu'elle est destinée à la consommation en frais.

L'éloignement des principaux ports de pêche des grands centres de consommation, la méconnaissance du marché et l'insuffisance de trésorerie incitant le marin-pêcheur à se décharger de la commercialisation de ses apports sur des intermédiaires spécialisés.

Ces intermédiaires peuvent être en même temps des armateurs, c'est-à-dire des professionnels de la pêche maritime, ou des agents distincts de cette activité primaire. Quelle que soit leur personnalité, ils agissent dans le domaine commercial de deux façons différentes :

1° Ils peuvent être des *mandataires* et, à ce titre, agissent par procuration au nom de leurs mandants, en l'occurrence les pêcheurs. Ces mandataires sont en général installés dans les grands centres urbains d'Alger et d'Oran ; ils tentent de vendre au nom de leurs mandants, au prix le plus élevé possible et ils prélèvent sur le produit des ventes un pourcentage destiné à couvrir les frais de commercialisation, l'amortissement du matériel prêté (casiers, caisses, emballages divers, glace, frais de transports, taxes locales...) et à assurer le paiement puisque les opérations se réalisent en son nom et pour son propre compte.

2° Ils peuvent agir comme des *mareyeurs* : ils se comportent alors en véritables commerçants qui achètent pour revendre, et réalisent les opérations pour leur propre compte. Leur activité s'exerce à des stades différents,

les uns achètent au port de débarquement pour revendre en gros dans les grands centres urbains ou sur les marchés de l'intérieur ;

les autres achètent en gros dans les grands centres urbains pour revendre les produits en détail directement ou à des revendeurs plus modestes.

Le pêcheur traitant au port de débarquement n'assume théoriquement aucun des risques de l'opération commerciale (risques de détérioration, mévente...); il vend à un prix ferme et reste en dehors du marché régional.

L'organisation du marché régional.

Dans chacune des deux principales agglomérations de l'Algérie, et qui sont des communes maritimes, est installée une criée municipale de vente du poisson.

Ces pêcheries constituent un marché public de première main, pour les produits de la mer. Elles reçoivent la presque totalité de la production algérienne de poissons blancs, crevettes, crustacés et une partie de la production de poissons bleus, à l'exception des anchois, qui sont ainsi offertes à la consommation soit directement par les pêcheurs ou leurs mandataires, soit indirectement par les mareyeurs. Elles écoulent également la production étrangère importée sur le territoire.

Les quantités offertes globalement sur ces deux marchés, dépendent ainsi: du volume de la production, des décisions des pêcheurs, des décisions des mareyeurs, des décisions des importateurs.

B. - Relations entre pêcheurs et mareyeurs.

Les quantités offertes directement par les pêcheurs ou indirectement par les mareyeurs résultent d'une confrontation entre les deux groupes d'agents.

Le pêcheur tente d'obtenir le prix maximum et d'écouler la totalité de sa production. Ne disposant pratiquement d'aucune organisation commerciale, la vente directe ne peut s'effectuer sous sa forme pratique qu'en criée. Le poisson étant débarqué au port d'attache situé parfois à plus de cent cinquante kilomètres du lieu de revente, il doit se charger du transport et des risques de détérioration du produit. Il ne connaît pas ou très mal la situation du marché régional au moment de sa décision, et ne peut fonder celle-ci que sur des données périmées (cours des jours précédents); la production qu'il offre en provenance d'un port peut trouver acquéreur à un prix avantageux si les apports provenant des autres centres sont de faible importance; au contraire, si ces derniers sont considérables sa propre production vient s'ajouter et créer une surabondance qui fixe les prix à un niveau inférieur.

Le mareyeur au contraire, dispose d'une organisation commerciale spécialisée; il y a une connaissance plus approfondie du marché régional et dispose d'un réseau d'informateurs pour le renseigner rapidement sur la situation des ports du littoral. Il tente d'acquérir la marchandise au prix le plus bas possible pour la revendre en s'assurant le bénéfice maximum. Pour réaliser ce projet, il peut opter pour deux solutions: revendre en criée, revendre sur des marchés locaux d'intérieur.

Suivant la tendance du marché et selon qu'il estime à tort ou à raison que les prix en criée se fixeront à un niveau qui ne lui laisse qu'un bénéfice négligeable, il déplacera son offre sur un autre marché. C'est ainsi que souvent le mareyeur achète dans un port (Béni Saf par exemple), et compte tenu de ses suppositions, revend à Alger ou dans des villes de l'intérieur.

Les échanges au premier stade de commercialisation, entre producteur et revendeur, résultent ainsi d'une confrontation de leurs estimations respectives; ces estimations sont toutes deux fondées sur l'étude de la situation du marché régional. La pêcherie constitue une véritable bourse du poisson et elle est le centre d'attraction d'une grande partie des échanges.

Le mareyeur joue le rôle de correcteur de l'irrégularité de l'offre sur ce marché en translatant une partie de celle-ci sur un autre marché. Lorsque la spéculation sur les différences de cours entre le premier achat au débarquement et la revente en criée s'effectue par une transposition de l'offre d'Oran par exemple à celle d'Alger où les cours sont supposés devoir être plus avantageux, il se produit une sorte d'égalisation et de stabilisation des deux grands marchés régionaux.

Toutefois, le commerce du poisson est délicat, et les mareyeurs, même les mieux informés, ne peuvent toujours prévoir des arrivages importants et inopinés. Ils supposaient à tort une offre peu importante et ils se trouvent placés devant des apports pléthoriques, le bénéfice qu'ils escomptaient, se transforme en perte. Le rôle de régulateur du marché régional peut devenir facteur de trouble et aggraver la tendance à la hausse ou à la baisse.

C. - Stockage.

L'offreur peut cependant différer son offre s'il estime que la production globale mise en vente est trop importante et risque d'entraîner un effondrement des prix.

Dans chaque « criée » est installée un entrepôt frigorifique destiné au stockage du poisson frais par le froid à des températures voisines de -2° C ; cette opération ne consiste qu'en une simple réfrigération du poisson et non dans la congélation à cœur du produit qui nécessite alors des températures voisines de -40° . Cette réfrigération du poisson permet une conservation du poisson frais pendant un délai variable de quarante huit heures environ et peut aller jusqu'à quatre ou cinq jours maximum ; au-delà de ce laps de temps, le poisson perd ses qualités de fraîcheur et ne peut plus être mis en vente.

Le pêcheur et le mareyeur possèdent donc un moyen de stockage de leur marchandise pour ne la débiter qu'en fonction de la demande présentée sur le marché ; cette possibilité ne dure que peu de temps, mais elle peut être suffisante pour être un correcteur efficace à l'irrégularité de la production.

Devant des apports considérables et si le pêcheur estime que l'échange se fixera à un taux qui ne coïncide pas avec ses prétentions, il retirera de la vente une partie de son offre pour la mettre en réserve à l'entrepôt frigorifique ; si, au contraire, les apports globaux sont jugés par lui insuffisants et qu'il estime voir les prix se fixer à un niveau supérieur à ses prétentions, il mettra en vente sa production y compris celle mise en réserve les jours précédents.

Cette pratique est utilisée couramment à Alger et à Oran, où les pêcheries disposent d'installations frigorifiques pour le stockage ; celle d'Oran, par exemple, dispose d'un entrepôt d'une contenance approximative de 20 t de poissons.

Le stockage par le froid permet de corriger l'irrégularité de la production en stabilisant l'offre ; ce stockage ne joue un rôle qu'en période instantanée ou infra-courte et, au-delà de celle-ci, il n'existe plus aucun correcteur.

Bien plus, si la production journalière des quatre ou cinq journées précédentes a été abondante, le stock réfrigéré vient s'ajouter à cette production offerte lorsque les moyens de stockage sont insuffisants ou deviennent impossibles, et ce correcteur d'irrégularité se transforme en éléments perturbateurs ; il risque d'aggraver la tendance à l'effondrement des prix au lieu d'aider à les stabiliser.

Le seul procédé de stockage efficace en période courte consiste dans la congélation du produit qui permet une conservation de l'ordre de plusieurs mois ; ce procédé est couramment utilisé en Métropole, mais demeure pratiquement inconnu en Algérie ; les consommateurs ne sont pas habitués à acheter le poisson sous cette forme et leur éducation est à faire, et par surcroît, aucune entreprise de congélation n'est encore installée sur le territoire.

Compte tenu de la production locale actuelle et des besoins à satisfaire, ce stockage ne présente qu'un intérêt réduit ; la simple réfrigération permet de régulariser l'offre de poissons destiné à la consommation en frais.

SECTION II

Les importations

Les pays voisins de l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, sont caractérisés par une activité maritime importante, du moins dans le domaine de la pêche.

D'importantes usines de conserves se sont installées au Maroc, dans les grands centres de pêche, pour absorber et stocker les apports de poissons bleus ; de nature délicate, ceux-ci pourraient souffrir un transport à longue distance et leur transformation industrielle a réglé le problème de la commercialisation de cette denrée en frais.

Par contre, le poisson blanc pêché par ces mêmes pays est de première qualité et les espèces capturées sont relativement rares le long des côtes algériennes.

Les possibilités d'écoulement de ces denrées sont moindres sur les marchés marocains que sur les marchés algériens, en raison d'une part de l'abondance des produits et, d'autre part, de la répartition individuelle du revenu. L'insuffisance de la production locale compte tenu de la densité de la population dans les grandes agglomérations, a provoqué l'établissement d'un courant d'échanges en provenance du Maroc et de la Tunisie.

Ces importations augmentent de volume chaque année ; elles sont presque exclusivement écoulées en criée où des acheteurs les redistribuent dans les différentes communes limitrophes. Elles s'élèvent pour 1958 à 4 000 t ; pour la seule criée d'Oran, ces importations représentent en 1958 environ 65 % de la production locale écoulee sur ce marché.

Le tableau 21 ⁽¹⁾ retrace l'évolution des échanges réalisés en criée depuis 1956, et permet de connaître la part relative de chaque catégorie dans ce réseau commercial (tabl. 22).

ANNÉES	BLANC (1)		MORAILLE (2)		BLEU		TOTAL	
	Production locale	Importation	Production locale	Importation	Production locale	Importation	Production locale	Importation
1956	742 482	572 567	1 914 748	52 998	1 870 568	15 673	4 567 798	641 238
1957	1 286 787	764 439	1 523 270	21 693	1 753 959	52 567	4 564 016	838 699
1958	1 052 600	684 003	1 556 038	39 547	1 408 971	217 428	4 028 185	940 978

(1) Soles, merlans, daurades, rougets.
 (2) Poisson blanc de qualité ordinaire et de nature peu recherchée.

TABL. 21. — Quantités écoulées à la criée d'Oran.

Années	Blanc (en %)		Moraille (en %)		Bleu (en %)	
	1956	43	77	2,6	2,7	0,9
1957	37,2	59	1,4	1,4	2,9	3
1958	39,3	65	2,4	2,5	13,3	15,4

TABL. 22. — Part relative des importations sur le marché.

Les importations de poisson bleu se sont considérablement développées en valeur absolue, puisqu'elles sont passées de 15 t à 217 t ; elles ont porté sur des bonites, saurels, maquereaux... En valeur relative, elles représentent pour 1958 : 23 % des importations totales alors qu'en 1956, elles ne représentaient qu'à peine 2,5 %.

Le poisson blanc est divisé en deux catégories commerciales :

le blanc proprement dit qui consiste en belles espèces, telles que soles, limandes, turbots, merlans... ;

la moraille consistant en espèces de qualité inférieure.

Les échanges portant sur cette dernière catégorie sont négligeables et la part prépondérante des importations revient au poisson blanc ; elles représentent à elles seules plus des deux tiers de la production locale.

Ces importations modifient le niveau de l'offre, mais les répercussions qu'elles entraînent sont difficiles à apprécier. Le poisson importé, même de qualité supérieure, ne peut être considéré, dans

(1) Source : Inscription maritime. (Pour 1958, jusqu'à fin novembre).

l'optique du marché, comme un produit homogène ; pour des raisons psychologiques qui n'entrent pas dans le cadre de cette étude, la majorité des consommateurs se montrent réticents vis-à-vis du poisson importé qu'ils délaissent pour le poisson dit « du littoral ». Ils fondent leur opinion sur des considérations de fraîcheur et de qualité. Pour eux, un poisson qui a subi douze heures ou vingt-quatre heures de transport même dans des conditions satisfaisantes de salubrité, perd toute sa fraîcheur, tandis qu'un poisson mis en réserve pendant vingt quatre ou quarante huit heures conserve toutes ses qualités s'il a été pêché sur le littoral.

Au stade de gros, il se forme un marché du poisson importé distinct du marché général et signalons d'ailleurs à ce sujet, que des arrêtés préfectoraux ⁽¹⁾ prescrivent que la mise en vente des produits d'importation s'effectuera seulement après la vente des produits du littoral.

Les échanges portant sur ces produits, moins recherchés des consommateurs, s'effectuent à un taux inférieur à celui du poisson du littoral ; mais, lors de la dernière vente avant consommation, et par suite de la difficulté des contrôles, une fraude se produit bien souvent et le poisson importé prend à l'étalage la place du poisson du littoral pour être échangé à un niveau de prix identique. Les mareyeurs et revendeurs n'ignorent pas cette particularité et leurs décisions d'achat de poisson d'importation sont déterminées par cette considération.

L'offre d'importation déplace alors une partie de la demande de produit national vers le produit étranger qui sera toutefois écoulé comme s'il s'agissait d'un véritable produit national et ce, pour le plus grand bénéfice du revendeur indelicat.

A cette offre globale, il convient toutefois de retirer la part autoconsommée ; l'autoconsommation joue un grand rôle dans l'économie rurale, car une partie des entreprises agricoles pratique la polyculture et la communauté des travailleurs de la ferme vit sur cette production.

Dans le domaine de la pêche, elle est beaucoup plus faible et son influence est pratiquement négligeable ; elle ne touche en effet qu'un nombre très restreint d'individus (les pêcheurs) et ne se rapporte qu'à un seul produit.

La part globale prélevée par le producteur ne représente qu'une infime partie des apports globaux et, très souvent, cette part qui constitue, d'après les usages locaux, un supplément au revenu du travailleur est, elle aussi, présentée sur le marché local pour être mise en vente soit par vente directe, soit comme instrument d'échange.

TITRE II

LA DEMANDE

L'étude de l'offre nous a mis en présence de producteurs, transformateurs ou intermédiaires, c'est-à-dire de sujets appartenant tous au milieu de la pêche maritime, et dont les réactions de comportement peuvent s'analyser à partir de considérations ethniques et psychologiques ; leur production est une donnée, relativement stable en longue période, facilement chiffrable et les sources statistiques peuvent être le point de départ de nombreuses hypothèses. L'inertie plus ou moins grande de celle-ci permet des supputations raisonnables et laisse place en longue durée au calcul économique. Sans doute, les plans de production et d'harmonisation, de coordination, doivent-ils être ébauchés avec beaucoup de circonspection, mais ils sont possibles et pensables.

(1) Arrêté du 21 décembre 1957 pour la criée d'Oran.

La demande apporte-t-elle un élément régulateur ou au contraire, perturbateur dans le fonctionnement du marché ? Son étude repose, sans doute, sur des données statistiques, mais pour la plus grande partie sur des données psychologiques dont la connaissance n'est pas approfondie ; elle dépend entièrement des besoins des consommateurs et cette notion de besoin économique est extrêmement fragile et difficile à saisir. La cause même de ce besoin n'est pas partie intégrante de cette étude économique, mais sa connaissance aiderait l'observateur et le chercheur. La science statistique apporte à l'économiste des données « *ex post* » ; elle fait connaître les échanges effectivement réalisés ; elle permet dans une certaine mesure des prévisions sur la demande future, mais en aucun cas, elle n'apporte des précisions sur la demande réelle, c'est-à-dire celle qui pourrait être totalement satisfaite, compte tenu des besoins des préférences, et du niveau des prix.

Sans doute, la même constatation pourrait être faite pour l'offre : en effet, les termes d'offre et de demande évoquent une rencontre entre deux individus ou deux groupes dont les prétentions sont contraires, mais qui désirent aboutir à un échange. Pour reprendre les termes de M. H. GUITTON ⁽¹⁾ « ... il s'agit d'un marchandage en vue d'un marché. Il s'agit d'un débat ; l'offre et la demande sont les composantes de ce débat, et la résultante c'est l'échange. Lorsqu'il parle d'offre et de demande, le théoricien se propose de faire la genèse des prix pratiqués à un certain moment sur un certain marché. Il reconnaît que ce prix résulte d'un débat, mais ce débat, il l'imagine plus qu'il ne le constate ».

« Chacune des « parties » arrive sur le marché avec certaines dispositions d'esprit ; dans un débat intérieur avec elle-même, elle a établi une correspondance entre la quantité qu'elle échangerait et les prix susceptibles de se présenter. Cette correspondance est hypothétique par essence même ; elle précède la discussion et la conclusion de l'échange ; elle se ramène à un tableau ou à une courbe, les parties viennent au marché avec une courbe secrète. Le marché se ramène à la confrontation de deux tableaux, mais il ne nous révèle pas ce qu'ont été ces deux tableaux ou ces deux courbes. L'offre et la demande sont donc des concepts purement subjectifs, on ne peut dresser la statistique des dispositions d'esprit d'un public ».

Les données statistiques font apparaître les quantités effectivement échangées, ces quantités résultent de la confrontation des dispositions antérieures à l'échange, mais ne nous renseignent en rien sur ces dispositions. Pour reprendre une définition de M. F. PERROUX ⁽²⁾ « On entend par offre la quantité de biens ou services que les sujets d'un marché économique sont *disposés* à écouler à un prix donné », et de même pour la demande. Dans ces conditions, vouloir garder à l'offre et à la demande leur caractère purement subjectif ne nous entraînera-t-il pas à une impasse dans la connaissance de l'offre et de la demande, et même à une impossibilité de vouloir raisonnablement discuter ?

Le tableau des dispositions de l'offreur est limité par le fait même qu'il n'a aucun pouvoir de décision pour augmenter la production et qu'il ne peut en courte période que la restreindre. Le tableau serait purement imaginaire et ne correspondrait pas à la réalité ; de plus, jusqu'en longue période, il ne peut que difficilement agir sur les coûts et calculer le coût marginal qui déterminera l'échelle de ses préférences.

Pour la demande, au contraire, la question est d'importance : le tableau des dispositions des demandeurs conditionnera l'écoulement du produit et les prix ; le caractère éminemment subjectif de la demande va-t-il enlever toute portée à l'étude concrète ?

Doit-on définir la demande comme le préconise ANTONELLI qui déclare « ... pour nous, l'offre et la demande ne sont pas des dispositions psychologiques des vendeurs et des acheteurs, ce sont des quantités qui interviennent réellement dans les échanges effectués sur le marché ».

Cette définition cadre mal avec la notion de besoin économique et la demande comme l'offre restent toujours conditionnelles et subjectives. Le prix d'échange est celui qui fait coïncider les quantités offertes et demandées, mais il ne nous apprend rien sur les quantités demandées avant la conclusion de l'échange. La demande est une notion « subjective », mais le « débit » est une notion

(1) H. GUITTON : Offre, demande, débit.

(2) F. PERROUX : Traité d'économie politique.

objective et dynamique. Le débit exprime la liaison effective qui, dans un certain intervalle de temps, a réuni les quantités réellement échangées aux prix réellement pratiqués ; c'est la seule notion que les statistiques peuvent contenir et exprimer.

La représentation graphique de la courbe de débit exprimera en fait la représentation de la courbe de la demande, car, à l'instar de tous les produits alimentaires, la demande en période infra-courte et courte reste constante, et seule, l'offre subit d'importantes variations ; de cette courbe de débit nous essayerons alors de déduire les coefficients d'élasticité de la demande.

CHAPITRE I

LES SOURCES DE LA DEMANDE

Les fondements de la demande ont été recherchés soit dans les préférences profondes de l'individu, soit dans l'influence sociologique du milieu. En réalité, les besoins subjectifs de l'individu sont en fait la cause de la demande, mais ces besoins sont en grande partie influencés et parfois même provoqués par le milieu.

C'est la raison pour laquelle une analyse approfondie des goûts du consommateur de poisson, en liaison avec une étude sociologique sur la population serait des plus souhaitables ; mais en son absence, on se contentera de préciser très approximativement les groupes de consommateurs sans rechercher la cause profonde de leur constitution sur le marché, si ce n'est sous l'angle purement économique.

La population de l'Algérie peut se diviser en deux catégories : d'une part, la population littorale, d'autre part, la population de l'intérieur.

A. - Population littorale.

Elle comprend elle-même celle dont l'activité est orientée vers les choses de la mer, et celle dont l'activité n'a que peu de rapport avec elle.

La première fraction de cette population peut être considérée comme grand consommateur de poisson ; elle y est entraînée par l'usage, la profession même, par la connaissance très poussée des produits de la pêche maritime et de leurs qualités respectives ; elle comprend outre les marins professionnels ou ceux dont l'activité est axée sur l'industrie ou le commerce maritime, les pêcheurs plaisanciers.

Mais il faut remarquer que pour beaucoup d'entre eux, cette demande n'est pas présentée sur le marché et ne figure donc pas dans les statistiques ; en effet, elle est en grande partie satisfaite par l'auto-consommation.

La seconde fraction de la population littorale consiste plus généralement dans les habitants des grands centres urbains d'Alger, Oran, Constantine, ainsi que des communes maritimes et centres urbains limitrophes (par exemple, Tlemcen, Sidi Bel Abbès, Mascara, etc... pour l'Oranie). Cette population exerce sur le marché du poisson une certaine demande soit collective (cantines, restaurants), soit à titre particulier. Cette demande est commandée par plusieurs impératifs.

En ce qui concerne les collectivités, par un impératif économique : l'économiste du lycée ou le directeur de l'hôpital, l'intendant du foyer ou le gérant d'une cantine ou d'un restaurant communautaire agissent rationnellement. Leur demande de poisson résulte d'une comparaison des prix des différents produits alimentaires compte tenu de leurs qualités nutritives propres, et des préférences de leurs clients. Cette demande est intimement liée à leur demande sur le marché des produits agricoles et les réactions de comportement ont lieu dans le cadre des lois de substitution.

En ce qui concerne la demande à titre particulier : il est difficile de préciser si les causes de la demande procèdent de la pure logique économique, ou au contraire, subissent totalement l'influence du milieu. Il est certain que pour quelques individus, la comparaison des prix des différentes denrées joue un rôle dominant dans la demande. Elle résulte véritablement alors d'une comparaison des échelles de préférence et l'analyse marginaliste donne à ce sujet de précieux enseignements.

Pour la majorité d'entre eux, le poisson est recherché soit par suite de certains impératifs religieux (vendredi, carême), ou familiaux, soit par la préférence bien marquée de ceux-ci pour cette denrée.

La demande provenant des effets de substitution peut être relativement importante, car une ménagère placée devant la hausse du prix de la viande reportera plus facilement ses prétentions sur l'achat de poisson que sur celui de légumes.

L'ensemble de la demande provient donc pour une part du comportement réfléchi de sujets économiques, et en particulier, lorsqu'il s'agit d'une demande « collective », et pour une autre part de sujets économiques subissant l'influence du milieu ou de contingences sociales et religieuses.

Notons toutefois que sur le plan théorique, le comportement du second groupe est rationnel par le fait même que tous équilibrent leurs besoins et les ressources des unités monétaires leur permettant d'acquérir les différents biens, mais l'échelle de préférence des groupes est basée soit sur des arguments économiques, soit sur des concepts moraux ou religieux qui ont leur valeur.

B. - Population de l'intérieur.

Cette population constituée principalement d'éléments musulmans, ne consomme pas de poisson frais par suite des difficultés de transport et des coûts élevés qu'ils entraîneraient sur les prix de vente au détail si un tel commerce se réalisait.

La consommation se réduit à du poisson mis en conserve ou préalablement salé ou fumé. Toutefois, les habitants de ces zones, relativement peu peuplées, n'ont pas l'habitude de se nourrir de ces produits qui ne trouvent d'écoulement que dans les localités de moyenne importance.

Nous verrons ultérieurement quelle part, cette fraction de population pourrait prendre dans le développement de la pêche maritime en qualité de consommateur.

CHAPITRE II

STRUCTURE DE LA DEMANDE

La représentation de la courbe d'offre comme celle de la demande est classique et repose sur l'analyse des besoins de l'homme et sur leurs préférences.

En économie réelle, les statistiques ne donnent que des résultats a posteriori ; elles retracent les quantités effectivement échangées à des prix donnés. Cette courbe représentative des données précédentes est donc la courbe de débit et cette courbe peut renseigner utilement l'observateur suivant la méthode utilisée pour le graphique.

On peut lier dans l'ordre chronologique chaque débit à son suivant et obtenir ainsi « un sentier d'équilibre » permettant d'analyser cinématiquement le fonctionnement de la demande.

On peut, au contraire, faire abstraction de la durée et observer le phénomène d'une manière statique en considérant les données dans leur ensemble ; les points obtenus pour chaque donnée statistique forment un nuage et l'orientation générale de ce nuage, de cette « bande » plus ou moins large, donne des renseignements sur la forme générale de la courbe.

Les deux méthodes peuvent être utilisées simultanément suivant les buts poursuivis. La représentation de la courbe s'inspire de la méthode préconisée par SCHULTZ et GUITTON.

SECTION I

Poisson blanc

Les échanges portent sur des quantités bien définies du produit ; l'acheteur de poisson de 1^{re} catégorie n'est pas le même que celui de 2^e catégorie, ou du moins, les échanges ne se pratiquent pas à un même taux. L'étude de la demande globale doit être faite avec beaucoup de circonspection car l'hétérogénéité des produits capturés risque de fausser l'interprétation des résultats statistiques. Toutefois, lorsque la période d'observation est suffisamment étalée dans le temps, et lorsque l'on étudie la demande dans son ensemble, le risque d'erreur est moins grand : les fonds de pêche sont sensiblement toujours les mêmes, les espèces capturées varient peu aussi bien dans leur nature même que dans l'importance relative des apports de chacune ; c'est la raison pour laquelle il a paru possible de calculer un prix moyen d'une unité de poisson blanc.

Années	Quantités (en tonnes)	Prix moyen au kg base 100 en 1939	Indice Production	Prix moyen au kg au cours du jour
1934	6 328	4,8	66	3,5
1935	7 919	4,9	88	4,9
1936	8 738	4,4	101	4
1937	8 854	4,5	102	4,2
1938	9 195	5,5	115	5
1939	6 449	5,9	81	5,9
1940	7 533	5,66	83	7,3
1941	6 339	6,2	88	10,5
1942	4 645	6,6	55	12
1943	4 919	6	53	12
1944	4 848	5,9	50	23,5
1945	6 234	6	70	30
1946	7 469	5,3	84	36
1947	6 230	10	77	90
1948	6 250	9	84	148
1949	7 442	5,1	89	100
1950	6 556	6,1	74	119
1951	5 627	5,9	70	124
1952	6 158	6,5	67	143
1953	8 093	6,2	90	143
1954	6 493	7,5	74	165
1955	5 800	8	64	173
1956	6 000	7,5	66	188
1957	5 530	8,3	61	200

TABLEAU 23

Cette unité de poisson blanc est une notion abstraite qui ne correspond en fait à aucune donnée réelle, mais qui traduit les variations de la demande globale ramenée à une espèce « moyenne ».

Le prix moyen d'une telle unité est lui aussi un prix fictif, mais en fait, très proche de la réalité. Le prix moyen du blé, de l'orge n'est en fait lui aussi qu'un prix fictif qui sert à préciser l'évolution générale du prix.

Ce prix moyen a considérablement augmenté depuis 1934 sous l'influence des pressions inflationnistes ; pour situer l'influence respective des facteurs de hausses de prix provoquées d'une part par la dépréciation monétaire et d'autre part, par des causes internes à l'économie des pêches, ce

prix moyen annuel a été ramené au prix de 1939, en utilisant les indices des prix de vente des principaux centres de population littorale et, en particulier Alger (les produits considérés consistent principalement en viandes, céréales, produits laitiers, légumes secs).

Le tableau de l'évolution du débit du poisson blanc en fonction des prix pratiqués (tabl. 23) permettra de retracer la courbe statique.

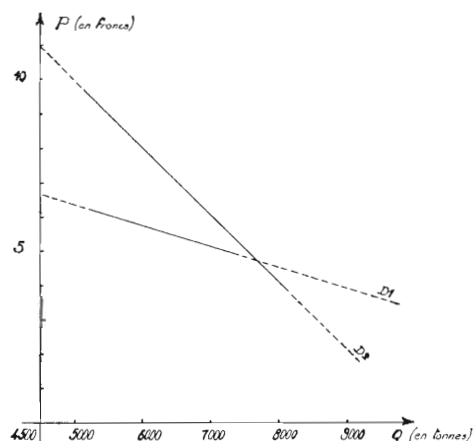


FIG. 13. — Courbes de débit du poisson blanc : D_1 période de 1934 à 1951, D_2 période de 1952 à 1959.

L'étude du graphique 13 fait apparaître un ensemble de points groupés en deux « nuages » distincts correspondant à deux courbes de débit différentes. La première courbe (D_1) retrace l'ensemble des quantités échangées sur le marché jusqu'en 1952 (exception faite des années 1947-48 sur lesquelles nous reviendrons).

La courbe D_2 représente la courbe de débit pour la période partant de 1953, jusqu'à la période actuelle.

Si nous nous reportons à l'offre correspondante au cours de ces deux périodes, nous pouvons en déduire que la courbe D_1 et la courbe D_2 ne présentent pas en fait la courbe de la véritable demande par le fait même que la demande de produits alimentaires reste relativement constante pendant une certaine période et ne varie que lentement alors que la courbe d'offre subit des variations relativement importantes. Les deux périodes précitées comportent des offres variant de l'indice 66 à l'indice 115 et ne présentent que rarement un phénomène continu d'expansion ou de regression.

La courbe représentative du débit est en fait la courbe restée constante, c'est-à-dire la demande. L'élasticité de cette courbe, calculée en un point donné correspond à l'élasticité réelle de la demande. Cette hypothèse est d'ailleurs confirmée par les travaux économiques exécutés sur la demande d'autres produits alimentaires.

L'existence de ces deux courbes D_1 et D_2 pose le problème de la connaissance des phénomènes qui ont provoqué ce déplacement.

A. - Déplacement de la demande.

La demande de poisson blanc s'est déplacée vers le haut, c'est-à-dire dans le sens d'un accroissement. La hausse du prix n'a pas entraîné une contraction de la demande ou plus exactement l'échelle de préférence des consommateurs s'est modifiée.

La différence de la pente de chacune d'elle marque un accroissement de la rigidité. Deux facteurs peuvent avoir joué un rôle dans ce déplacement.

1) **La diminution du rendement** a, sans conteste, provoqué une hausse des coûts de production. Cette hausse a placé le demandeur devant l'alternative suivante : soit renoncer à sa demande et reporter ses prétentions sur d'autres produits consommables ; soit accepter cette hausse des coûts en ne modifiant que peu ses prétentions.

La première alternative ne s'est pas réalisée par le fait même que la demande a persisté et montre par là que le marché n'était pas saturé et que la consommation du poisson est une nécessité ressentie par la plupart des individus. D'autre part, pour renoncer à cette consommation et reporter son choix sur des produits de substitution, il faudrait pouvoir préciser que les conditions d'offres des autres produits n'ont pas changé dans la même période.

La courbe D_1 présente la caractéristique d'avoir une élasticité très forte au prix supérieur et moins importante à des prix considérés comme plus abordables par le consommateur ; en l'occur-

rence, une telle constatation amène la preuve que l'effet de substitution a joué son rôle pendant la période 1934-1952.

An contraire, pour la deuxième courbe, la rigidité de la demande est beaucoup plus prononcée. Malgré la baisse des rendements qui a entraîné à partir de 1949 une hausse des coûts, celle-ci ne paraît pas avoir influencé beaucoup l'échelle des préférences des consommateurs. Il semble donc à priori qu'un effet de hausse des coûts n'ait pu que provoquer un déplacement de la demande vers le haut, mais tout en conservant à celle-ci une élasticité très forte ce qui n'est pas le cas.

Si la hausse des coûts a joué un rôle, il n'est pas le seul ni le plus important. Deux phénomènes doivent être envisagés.

2) L'accroissement démographique dans les grands centres urbains : la population urbaine (groupant 46 communes de l'Algérie du nord) était de 1 400 00 habitants en 1936 et est passée à 1 838 000 en 1948 et 2 150 000 en 1954.

La seule agglomération algéroise qui groupait en 1948 environ 489 000 habitants, en compte au début de 1955, 586 000, soit une augmentation de 20 % environ.

L'agglomération oranaise est passée de 273 000 habitants en 1948 à 323 000 en 1954, soit une augmentation de 18 % environ.

Une telle augmentation s'est répercutée sur la consommation des produits de la pêche maritime. A cet accroissement de population, il faut ajouter les hommes de troupe qui stationnent dans ces agglomérations dont l'importance peut être estimée à 400 000 hommes, et qui sont venus grossir cette demande.

3) Un phénomène de substitution semble avoir joué un rôle prépondérant : en effet, l'évolution de l'indice des prix du poisson blanc d'une part, et des prix des autres produits alimentaires de première nécessité au stade de gros, d'autre part, marquent une dissociation à partir de 1951.

Jusqu'en 1946, les prix des produits en cause semblent être en harmonie ; à partir de 1947, l'indice des prix du poisson marque une hausse sensible sur les autres, et ensuite accuse un fléchissement important jusqu'en 1955 où le phénomène inverse se produit.

Cette rupture d'équilibre compte tenu de l'évolution de la demande semble donc avoir provoqué la réaction suivante : la demande des consommateurs établie en fonction des prix comparés des différents produits alimentaires est relativement stable jusqu'en 1952, mais depuis 1950, l'indice des prix du poisson blanc étant très sensiblement inférieur aux autres, les consommateurs ont modifié leur échelle de préférence compte tenu des nouveaux prix ; ils ont peu à peu pris l'habitude de reporter une partie de leurs achats en viande et volailles vers la consommation de poissons, relativement meilleur marché ; cette réaction a provoqué une hausse des prix du poisson beaucoup plus importante que la baisse de la période précédente (d'autant plus que les niveaux de prix des autres biens ont baissé ou sont restés constants). Théoriquement, la demande devrait amorcer une régression par le phénomène inverse de substitution, mais les besoins ressentis par les consommateurs se sont modifiés sous l'influence d'une plus grande consommation et, malgré une hausse excessive, l'échelle des préférences subjectives ne s'est pas encore modifiée.

Cette hypothèse paraît confirmée par le fait d'une augmentation de la rigidité de la demande qui ne peut s'expliquer en grande partie que par elle.

Le phénomène de rupture d'équilibre des différents niveaux de prix a provoqué une modification dans les goûts et les besoins des consommateurs : le retour à une situation contraire ou à la simple situation antérieure ne peut être suffisant pour provoquer la modification en sens inverse des choix. Il faudrait certainement qu'une disproportion très importante des niveaux de prix apparaisse pour provoquer cette réaction.

L'irréversibilité des mécanismes économiques trouve donc ici son application. Compte tenu des observations précédentes, on peut déduire par surcroît que le désajustement des niveaux des prix en 1950, a permis à une nouvelle couche de consommateurs de se manifester.

B. - Nature des courbes de demande.

Dans les limites même des quantités produites, il semble possible de donner une forme algébrique à ces deux courbes. Si l'on prend soin d'étudier celles-ci dans des limites assez rapprochées, et en utilisant la méthode des moindres carrés, elles sont assimilables à des portions de droite dont la connaissance, sous sa forme mathématique, nous permettra de calculer des coefficients d'élasticité par rapport aux prix.

Pour plus de simplicité, nous ne ferons pas intervenir le temps pour ces deux courbes, en décidant de calculer chacune pour la période d'ensemble : époque T_1 et époque T_2 , cette dernière correspondant aux années postérieures à 1952.

Dans les limites des quantités comprises entre 6 500 et 9 000 t, la courbe de la demande pour T_1 est assimilable à une droite dont l'équation générale est de la forme :

$$q = ap + b, \text{ soit : } q = -2,5 p + 21,5.$$

Pour les quantités inférieures à 6 000 t, son équation est $q = 7,5 p + 6,8$ qui fait apparaître un coefficient d'élasticité extrêmement élevé.

Pour l'époque T_2 et dans les limites voisines de 6 500 t à 9 000 t, $q = -p + 15$.

Les coefficients d'élasticité prix nous donnent pour un prix moyen de 6 francs, base 100 en 1939 : $d_1 = 2,3$ en T_1 , $d_2 = 0,4$ en T_2 .

Cette modification de la structure de la demande et donc du marché qui s'élargit, est également liée à la modification de revenu global. Le marché du poisson blanc, jusqu'alors élastique face au marché des autres produits alimentaires de première nécessité, résultait de l'inégale ophélimité des diverses richesses qui est à la base des choix individuels.

Le budget de l'unité économique simple qu'est le ménage disposant d'un revenu individuel donné, comprend très sommairement deux postes principaux, l'un pour acquérir des biens dont la demande est inélastique, l'autre pour acquérir des biens à demande élastique ; or, l'accroissement relatif des dépenses dans chaque poste du budget est proportionnel au coefficient d'élasticité de la demande du bien considéré par rapport au revenu et il s'ensuit que normalement l'accroissement du revenu entraîne une hausse de la demande à caractère élastique ; celle-ci se transforme et devient peu à peu inélastique.

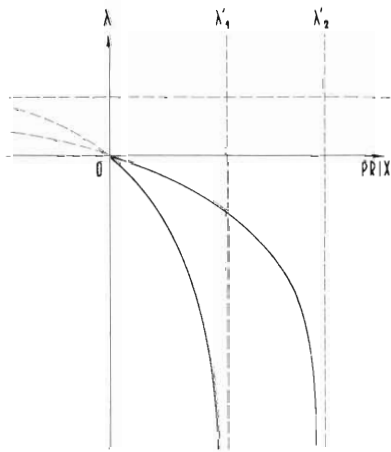


FIG. 14. — Variations du coefficient d'élasticité de la demande de poisson blanc par rapport au prix.

Le déplacement de la courbe de demande traduisant la modification de la structure du marché du poisson blanc, résulte donc de la conjonction de plusieurs phénomènes économiques dont les effets sont ici complémentaires :

d'une part, le taux des échanges entre le poisson blanc et les autres denrées alimentaires s'est modifié dans le sens d'une amélioration et a provoqué un effet de substitution ;

d'autre part, l'accroissement du revenu global distribué et l'augmentation du revenu individuel a entraîné une plus grande possibilité de satisfaction des choix individuels ; cet élargissement des possibilités a entraîné une demande d'autant plus forte que le coefficient d'élasticité ainsi que la propension à consommer des biens alimentaires dont la nécessité n'est pas primordiale, étaient élevés.

Face à une offre rigide et combinée avec l'accroissement démographique, donc avec l'accroissement des besoins physiologiques, la demande devait perdre son caractère de demande secondaire pour devenir une demande rigide, inélastique. Une telle transformation n'est pas inconnue sur les marchés alimentaires ; l'élévation du niveau de vie tend à faire entrer dans le commun ce qui n'était auparavant que du superflu, voire même du luxe.

A l'élasticité fait place l'inélasticité avec pour corollaire la saturation ; la demande de poisson blanc accusera un point de saturation dans des limites plus étroites qu'auparavant et le graphique 14 ainsi que l'équation de la courbe D_2 pourraient, par extrapolation, donner le point limite de la demande.

On ne manquera pas toutefois de remarquer que ces considérations ne sont valables que dans la mesure où l'augmentation du revenu global ne s'accompagne pas d'une transformation profonde de la structure même de ce revenu.

La demande d'un bien quelconque dépend du revenu du consommateur, mais il ne suffit pas que le besoin existe « sous sa forme physique, encore faut-il que ce besoin soit solvable ». Le besoin, quelle que soit son intensité n'aura d'effet économique qu'autant que ceux qui le ressentent disposeront d'un certain revenu pour le satisfaire. Or, en l'espèce, une fraction importante de la population ne dispose d'aucun revenu pour satisfaire des besoins vitaux dont la demande virtuelle ne trouve pas place sur le marché. La propension à consommer de ce groupe de sujets économiques est pratiquement voisine de l'unité, et en cas de redistribution du revenu global, ces sujets bénéficiaires se porteront demandeurs d'une certaine quantité de biens alimentaires et transformeront la physiologie de la courbe de demande en la déplaçant vers la droite, la rendant plus élastique et reportant le point de saturation, sous réserve toutefois de vaincre la rigidité de l'offre.

En l'état actuel de la production et compte tenu des prix pratiqués, une redistribution du revenu ne pourrait à notre sens, entraîner une modification sensible de la demande, car cette transformation de la structure même du revenu devrait être très profonde pour toucher les produits de cette espèce.

Puisque nous avons admis que les courbes de demande étaient, dans les limites de l'analyse, assimilables à des portions de droite, il en résulte que ces coefficients d'élasticité sont variables par rapport aux prix et la forme de leur variation se traduit par la représentation de la fonction

$$X = ap/(ap + b)$$

ce qui revient à dire que le coefficient d'élasticité de la demande en fonction des prix est beaucoup plus rigide en T_2 qu'en T_1 .

La forme représentative de la variation est donnée dans le graphique 14.

Comparaisons de ce coefficient avec celui de certains produits alimentaires.

Si l'on se reporte aux études sur certains produits agricoles, en particulier avant 1938 ⁽¹⁾, on s'aperçoit que le coefficient d'élasticité du débit (donc pratiquement de la demande) du poisson blanc est sensiblement le même que celui des cerises, pêches et autres fruits constatés comme des produits de luxe.

Des études faites plus récemment confirment ces conclusions ⁽²⁾ : a) = 2, choux de Bruxelles ; b) = 3, haricots verts, raisins ; c) = 4, bananes. Ces produits de luxe ont des marchés éloignés de la saturation.

Par contre, à partir de 1953, le coefficient diminue et est voisin de 1 ; un tel coefficient correspond à celui de la viande.

Une telle réduction de l'élasticité est significative : le poisson blanc devient un produit de base qui fait partie de la masse constituant l'alimentation humaine.

Cette analyse sommaire nous permet de placer le poisson blanc parmi les produits alimentaires à demande rigide. Ces calculs du coefficient d'élasticité de la demande par rapport aux prix ne tiennent pas compte des fluctuations saisonnières ni même des variations cycliques.

Une étude ⁽³⁾ a été entreprise pour certains produits de la pêche dans les grands ports français, mais les résultats sont malgré tout peu significatifs ; or, les quantités globales sur lesquelles ont porté ces études sont de très loin supérieures aux quantités globales des produits algériens pour chaque espèce considérée et pour quelques grands ports donnés.

Dans ces conditions, il apparaît illusoire de vouloir reprendre à un stade inférieur des études similaires qui n'ont de véritable signification que si elles portent sur des quantités importantes permettant de considérer les erreurs d'estimations statistiques comme insuffisantes pour influencer les résultats définitifs.

(1) J. MILHAU : Etudes économiques de quelques marchés agricoles.

(2) Bulletin mensuel de statistiques : avril-juin 1950.

(3) Centre de recherche et de documentation sur la consommation « L'élasticité de la demande de poisson », VORANGES 1958.

Comme il a été remarqué précédemment, à l'accroissement de la rigidité de la demande correspond une saturation plus rapide du marché ; il en résulte alors que la saturation du marché du poisson blanc pour l'époque T_2 sera plus rapidement atteinte que pendant la période précédente. De la représentation graphique de la courbe de demande acceptée comme linéaire dans les limites définies plus haut et de son équation posée, il est donc possible de déduire mathématiquement le point de saturation ; celui-ci sera atteint d'une manière absolue au prix limite tendant vers zéro, c'est-à-dire lorsque la production atteindra 15 000 t. Pour une demande effective moyenne d'une quantité OQ_1 , le degré de saturation pourrait être déterminé comme étant égal à $K = OQ_1/OQ$ (graph. 15).

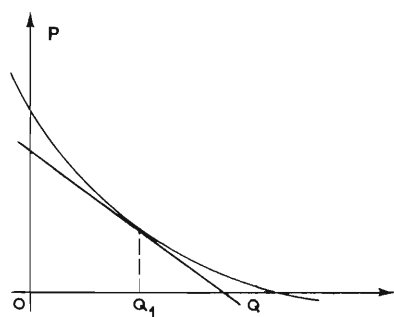


FIG. 15. — Degré de saturation du marché du poisson blanc.

Si l'on se reporte à la consommation totale de poisson blanc en Algérie, qui résulte de l'absorption de la production algérienne à laquelle viennent s'ajouter les importations, et qui correspond en 1955 à environ 9 500 t, le degré de saturation atteindrait 0,63.

On ne saurait toutefois trop insister sur le caractère extrêmement fragile d'une telle conclusion. En effet, la courbe de demande D_2 , dont la forme linéaire adoptée paraît être assez proche de la réalité dans les limites de la production algérienne (de 6 000 à 9 000 t) correspond à une certaine quantité de revenu et à une structure donnée de sa répartition. En cas d'accroissement sensible de la production, cette courbe D_2 est susceptible de modifier et, en conséquence, de reporter le degré de saturation absolue au-delà de celui primitivement prévu.

La courbe D_2 ne retrace que la demande effective de poissons blancs provenant de la production nationale ; elle tient implicitement compte des importations puisqu'elle a été tracée à partir des échanges effectivement réalisés ; ces échanges portant seulement sur le produit national sont influencés par les quantités globales apportées sur le marché (production nationale + importations) ; en l'absence d'importations, le comportement d'une partie des demandeurs se modifierait soit qu'ils se retirent de la compétition pour reporter leurs choix sur d'autres denrées, soit qu'ils sacrifient d'autres denrées pour reporter leurs préférences sur celle-ci et majorer la demande primitive du produit national.

SECTION II

Poisson bleu

La demande de poissons bleus présente des caractéristiques particulières qui la différencient de celle du poisson blanc.

En effet, elle se présente sous deux formes : une demande de consommation en frais, une demande de consommation de conserves.

Sans doute, existe-t-il des industries qui transforment certaines espèces de poisson blanc ou de crustacés pour les livrer ultérieurement à la consommation ; mais, en Algérie, cette consommation est peu répandue pour l'instant, et son importance est minime. Bien au contraire, les conserves alimentaires de sardines, maquereaux, thons, ou encore les produits salés comme l'anchois, sont d'un usage très répandu dont il convient de tenir compte.

La demande de poissons bleus s'intègre dans la demande globale de poissons présentée sur le marché : la ménagère ou le restaurateur répartissent leurs achats de poissons entre les espèces différentes suivant le goût des consommateurs et les niveaux respectifs des prix, mais, par surcroît, il existe un lien très étroit entre la demande en frais et le recours à la conserve.

La consommation des produits stockés, offerts par le secteur industriel, vient très souvent suppléer à l'offre des produits en frais : ceux-ci ne peuvent être livrés à longue distance sans risque grave de détériorations et les coûts de transports sont onéreux ; la conserve alimentaire de poisson permet de pallier ces inconvénients. Les populations de l'intérieur peuvent consommer du poisson qui, toutefois, ne présente pas les mêmes caractéristiques que le produit en frais puisque le stockage industriel nécessite une préparation qui modifie la présentation et la saveur de cette denrée.

La demande de conserves ou semi-conserves, salaisons, etc... provient aussi du report d'une partie de la demande en frais qui n'a pu être satisfaite à cause de l'insuffisance de l'offre, et par conséquent par suite du niveau trop élevé des prix de vente.

Elle joue ainsi le rôle de substitut à la demande en frais ; la ménagère qui désirait acquérir du poisson frais et qui a dû renoncer à son achat pour des raisons financières, reportera ses prétentions plus volontiers sur le produit conservé que sur d'autres denrées, surtout si sa demande est conditionnée par un impératif religieux (carême, vendredi...).

A. - Demande en frais.

Nous avons vu, dans l'étude du secteur industriel, que l'offre d'anchois consistait presque essentiellement au niveau de la consommation en une offre de produit salé au préalable ; l'étude de la demande en frais ne se rapporte donc qu'aux autres produits.

L'importance des captures de maquereaux et de thons est telle qu'actuellement elle ne fait l'objet d'aucune transformation industrielle ; la production est totalement écoulee en frais, la production de sardines et sardinelles au contraire s'écoule à la consommation sous forme de marée fraîche ou de conserves alimentaires.

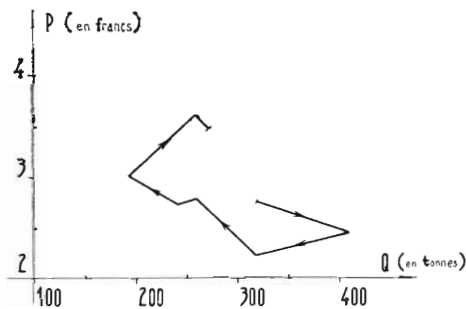


FIG. 16. — Tracé du débit du poisson bleu sur le marché d'Oran de 1950 à 1957.

Il est intéressant d'étudier les caractéristiques de la courbe de débit en frais de ce produit, mais les documents statistiques ne nous permettent que des études fragmentaires. Nous essaierons de définir les caractéristiques de la courbe de débit telle qu'elle se présente sur le marché régional d'Oran.

A partir des statistiques de vente de la criée municipale, il a été calculé pour les années 1950-1957, un prix moyen mensuel de la sardine vendue en frais et évalué à partir de la moyenne pondérée des échanges journaliers effectivement réalisés. Ce prix est donc un prix fictif, mais il exprime le caractère général de la demande replacée dans son cadre plastique subissant les réactions enregistrées sur le marché du poisson (tabl. 24 et graph. 16).

Les données contenues dans le tableau 25 font apparaître une augmentation générale des prix de vente entre 1950 et 1957, et plus particulièrement à partir de 1955.

Les prix moyens, ramenés à la base de 1939 ont augmenté entre 1953 et 1957 de près de 30 %. Cette modification du niveau des prix coïncide par ailleurs avec celle enregistrée sur le marché du poisson blanc. Elle provient de deux phénomènes :

d'une part, les deux marchés sont étroitement liés et les modifications apportées sur l'un se répercutent sur l'autre ;

d'autre part, la demande de poisson bleu s'est modifiée, la demande en frais augmente sans que pour autant la production ait suivi cette tendance.

Alors qu'en 1953, la demande en frais absorbait 30 % de la production sardinière, elle atteignait près de 60 % en 1956 ; il faut noter cependant que cette dernière année correspond à une campagne désastreuse provoquée par un ensemble de phénomènes d'origine naturelle d'une part, et d'ordre politique d'autre part ; pour l'année 1955, elle représente environ les 3/4 de la production.

Cette augmentation est le résultat d'un accroissement de la population et, plus particulièrement de celle stationnée dans les centres urbains, voisins du littoral. Par surcroît, le regroupement des

		1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Janvier	Q (1)	40	15	15	35	3	20	10	10
	P (2)	35	90	60	100	100	70	110	160
Février	Q	31	14	35	35	2	15	15	15
	P	50	175	60	95	100	80	130	120
Mars	Q	30	25	38	12	15	40	20	36
	P	100	66	40	100	80	85	90	90
Avril	Q	16	55	15	40	10	45	16	20
	P	60	40	60	80	100	70	120	116
Mai	Q	16	40	25		12	20	10	8
	P	110	50	65		100	80	125	130
Juin	Q	38	58	10	1	10	16	30	26
	P	120	50	60	100	105	90	90	80
Juillet	Q	23	80	50	35	60	5	50	35
	P	60	60	55	80	80	85	100	80
Août	Q	25	40	22	25	20	30	40	20
	P	70	40	55	65	60	70	106	80
Septembre	Q	25	30	55	32	50	5	5	40
	P	60	50	60	75	55	185	140	95
Octobre	Q	10	15	25	16	25	15	20	4
	P	50	50	60	90	40	60	100	110
Novembre	Q	45	14	15	10	3	50	15	8
	P	35	55	55	80	60	70	110	120
Décembre	Q	15	20	8	10	15	30	25	34
	P	75	60	95	90	80	100	125	65
Totaux	Q	314	57	315	256	226	190	260	246
	P	67	406	57	78	72	78	105	92
Ramené au prix 1939.		2,8 F	2,5 F	2,3 F	2,8 F	2,7 F	3 F	3,7 F	3,8 F

(1) en tonnes ; (2) en francs.

TABLEAU 24

populations d'origine musulmane dans des centres mieux desservis par le commerce artisanal, la nécessité de nourrir ces individus privés de leur production agricole à caractère familial, ont « lancé » le marché du poisson bleu.

L'étude d'ensemble de la courbe de débit pour cette période de référence et appliquée exclusivement aux échanges réalisés en criée d'Oran, fait apparaître une forte élasticité de la demande par rapport au prix.

Années	Quantité (en milliers de t)	Prix moyen	X	Y	X.Y	X ²
1950	4,2	1,32	+ 1,28	— 0,38	— 0,4864	1,6384
1951	3,2	1,48	+ 0,28	— 0,22	— 0,0620	0,0784
1952	5,0	0,82	+ 2,08	— 0,90	— 1,8720	2,3264
1953	1,7	1,87	— 1,22	+ 0,17	— 0,2074	1,4884
1954	2,	2,56	— 0,92	+ 0,86	— 0,7912	0,8464
1955	2,5	1,70	— 0,42	0	0	0,1764
1956	1,85	2,21	— 1,07	+ 0,51	— 0,5457	1,1449
Moyenne de production : 2920 t Prix moyen : 1,70 X = — 3,9647/7.						

TABLE. 25. — Sardines.

Ce phénomène d'ensemble masque la réalité quotidienne. Les mercuriales journalières montrent que pour des offres semblables, le prix d'échange peut varier du simple au double, voire au triple, en quelques jours. Les moyennes mensuelles elles-mêmes, signalent des variations importantes de prix qui ne correspondent à aucune variation proportionnelle des quantités vendues.

La demande de poisson bleu est, dans la réalité, influencée par l'existence d'un secteur industriel ; l'industrie de la conserve de poissons joue ici le rôle de régulateur de marché ; la demande est élastique à cause même de la présence d'une industrie qui permet à l'offre d'être stockée pour être revendue ultérieurement et sous une autre forme au consommateur.

Cette élasticité résulte également d'un phénomène accentué de saturation du marché ; pour des raisons qui n'appartiennent pas au domaine économique, la demande de poisson bleu est trop rapidement saturée sur le marché du frais. L'offre en morte saison est faible et le niveau des prix est relativement élevé ; dès l'arrivée de la campagne, la demande en frais est presque saturée et la production est stockée : le prix du poisson au débarquement se stabilise très rapidement puisque la production se place alors au rang de matière première.

Par analogie avec les études présentées pour le poisson blanc au présent chapitre, nous avons calculé l'équation de la courbe de débit de sardines pour l'ensemble de l'Algérie ; cette étude tient compte, d'une part, du stockage et, d'autre part, de la consommation en frais. Par utilisation de la méthode des moindres carrés, la courbe a été assimilée à une droite, du moins dans la limite des quantités produites entre 1950 et 1956.

L'équation de cette droite peut alors s'écrire, si l'on tient compte de la production moyenne de 2 920 t, $Q = (-100/51) P + 6,2$.

Le coefficient angulaire de cette droite implique l'existence d'une élasticité plus élevée de la demande globale que dans le cas du poisson blanc.

La moyenne générale des prix est moins élevée que celle de la criée d'Oran et cet abaissement est dû au fait que la demande en frais est une demande rapidement saturée pour un marché donné ; dès saturation, le secteur industriel fait office de régulateur et de stabilisateur des prix.

La demande disparaît pour réapparaître sous son autre forme : la demande de conserves de poisson.

B. - Demande de conserves alimentaires de poisson.

Sur le plan algérien, cette demande ne touche que très peu au stock constitué à partir de la production locale ; en effet, les statistiques douanières enregistrent une très forte exportation de la conserve de sardines ou d'anchois vers la Métropole. Près de 80 % de la production industrielle algérienne est consommée à l'étranger. Une récente étude faite sur l'Algérois ⁽¹⁾ apporte des précisions pour les principales usines installées dans cette région (tabl. 26).

Années	Production (en caisses)	Algérie (en %)	Métropole (en %)	Outre-Mer (en %)
1950	12 000		100	
1951	20 000		82	18
1952	17 800	2	80	18
1953	9 800		97	3
1954	13 000	2	85	13
1955	12 000	8	90	2
1956	9 200	8	91	1
1957	14 000	10	90	
1958	7 000	22	78	

TABEAU 26

Années	Production (en quintaux)	Exportations (en quintaux)
1951	47 500	47 440
1952	46 800	46 532
1953	46 900	46 866
1954	46 900	56 880
1955	56 200	56 100
1956	54 000	83 334
1957	55 000	51 772
1958	56 000	55 137

TABEAU 27

D'une manière générale, les produits de bonne qualité (moule moyen et gros moule) sont exportés vers la Métropole ; les produits de qualité inférieure sont écoulés localement. D'après les statistiques fournies par l'organisation syndicale de l'industrie de la conserve ⁽²⁾, la quantité totale de conserves algériennes exportées, s'établit comme suit (en caisses de 100 boîtes 1/4 club) :

1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958
428 000	400 130	298 950	244 690	202 815	123 975	139 100	56 835

La diminution continuelle des exportations résulte de la diminution de la production et non d'un rétrécissement du marché extérieur.

En ce qui concerne par ailleurs, les salaisons, les statistiques sont fournies au tableau 27.

Il faut noter que les statistiques de production sont imprécises, car elles ne font presque jamais état des quantités vendues directement à la consommation et qui représentent cependant si l'on s'en tient aux ventes de la criée d'Oran, près de 5 % des apports totaux.

Il résulte de ces documents que la production de poissons bleus ne satisfait pas une demande présentée sur le marché algérien, mais plus exactement une demande extérieure.

La demande algérienne, au contraire, se tourne vers des produits importés. Pour la seule année 1958, l'Algérie a importé ⁽³⁾ 8 590 q de sardines en conserves pour une valeur de 249 millions de francs ; sur cette quantité, 4 849 q provenaient du Maroc et de la Tunisie et 947 du Portugal.

Ce recours à la production étrangère provient du fait que les conserves marocaines ou portugaises sont d'un prix de vente moins élevé que la conserve algérienne.

(1) AUBRAY - Rapport sur l'industrie de la conserve de poisson pour l'Algérois ; Délégation générale du Gouvernement en Algérie 1958.

(2) Syndicat des fabricants de conserves et salaisons d'Algérie. Rapport annuel 1958.

(3) Documents statistiques sur le commerce de l'Algérie 1958 (Service des Douanes).

TITRE III

LE MECANISME DES PRIX

L'étude de la formation des prix et de leur évolution est en étroite corrélation avec celle de la structure interne de l'économie des pêches maritimes. Aucune politique ne se dégagera, aucune orientation n'apparaîtra si l'on ne connaît pas le mécanisme du moteur principal de cette activité. Le prix est en effet non seulement le centre névralgique du marché, mais il est aussi l'élément maître, à partir duquel s'élaborent la production et le revenu ; ses répercussions sur la structure sociale des pêches seront considérables, car c'est pour partie de la considération du revenu individuel que se formeront les générations futures de marins.

Pour élaborer un plan qui tienne compte des impératifs économiques et des nécessités sociales, il faut avant tout connaître les liaisons qui existent d'une part entre la production et les prix, d'autre part entre les différents facteurs de production, car ces liens déterminent le revenu individuel du pêcheur et le profit de l'armateur, sources premières des activités.

La théorie économique a depuis longtemps fait l'analyse du mécanisme des prix en se plaçant successivement en courte période, au cours de laquelle le marché assure l'écoulement d'un stock existant, et en longue période, au cours de laquelle la production et les besoins doivent s'adapter et réaliser un équilibre stable par l'ajustement des prix de vente.

Ces schémas traditionnels peuvent-ils être adaptés à la pêche maritime et donner ainsi aux prix une physionomie classique ou, au contraire, ces derniers évoluent-ils dans un cadre différent résultant des particularités de la structure de cette économie ?

En courte période, les prix résultent d'une confrontation entre l'offre et la demande effective et cette confrontation, ce « combat » existe en notre domaine comme dans tous ceux qui mettent en rapport les co-changistes dont les prétentions peuvent être exposées librement.

Mais, en longue période, l'élément moteur du mécanisme des prix est le calcul économique qui centre sur l'évaluation du coût de production toutes les supputations et les décisions des producteurs. Le prix de marché tend à coïncider avec le coût de production et dans chaque entreprise, le prix de vente coïncide avec le coût marginal ; pour l'ensemble des entreprises, le prix de vente coïncide avec le coût moyen le plus bas de l'entreprise marginale. A partir des coûts de production, le chef d'entreprise calcule la production globale, à jeter sur le marché, qui lui assure le maximum de bénéfices ; la production à écouler résulte donc du prix de marché et sur la capacité productive de son entreprise.

En économie des pêches maritimes, les rôles sont inversés ; l'armateur ne calcule pas sa production à partir des coûts, mais au contraire, c'est sa production qui détermine les coûts. La production n'est pas maîtrisable, et une fois encore, on constate l'analogie des prix du poisson avec les prix agricoles ; mais le calcul économique même délicat à effectuer, ne doit pas être éliminé pour autant et nous essayons de voir quelle place il prend, consciemment ou inconsciemment dans le comportement des armateurs.

CHAPITRE I

POISSON BLANC

SECTION I

Les prix et la campagne de pêche

Par analogie avec les produits agricoles, il est logique de penser que la production globale de la campagne de pêche est l'une des causes déterminantes du prix moyen annuel du poisson. Ce prix moyen est un prix fictif qui s'attache à une unité abstraite de produit puisque la campagne est fractionnée en une grande quantité de « marées » écoulées au jour le jour presque toujours sans stockage et à des prix instantanés qui correspondent à des échanges portant sur des espèces variables ; ces prix de marée dépendent eux-mêmes de la nature des apports antérieurs. Le prix moyen calculé d'après la moyenne pondérée des prix instantanés comporte en lui-même l'essentiel des caractéristiques des prix instantanés ; il se rapporte à une denrée de qualité moyenne vendue aux consommateurs ; il donne une vue d'ensemble et permet de connaître avec suffisamment de précisions la relation qui existe entre la campagne et les prix.

Conformément à nos précédentes conclusions, la demande de poisson blanc est relativement stable et même rigide en courte période tandis que l'offre, inerte en longue période, est essentiellement fluctuante au cours des campagnes successives ; la campagne joue donc le rôle moteur et elle est « la grande variable indépendante du système » ; dans la période courte, ce n'est pas le prix qui détermine la production, mais au contraire, la production qui détermine le prix.

La corrélation : il paraît possible de dégager la corrélation existant entre le prix et la production à partir de l'analyse des documents statistiques.

Avant même d'en calculer mathématiquement l'importance, celle-ci apparaît forte à la lecture du document graphique 17. La disymétrie régulière qui existe entre la production et le mouvement général des prix annonce en effet, une corrélation négative élevée.

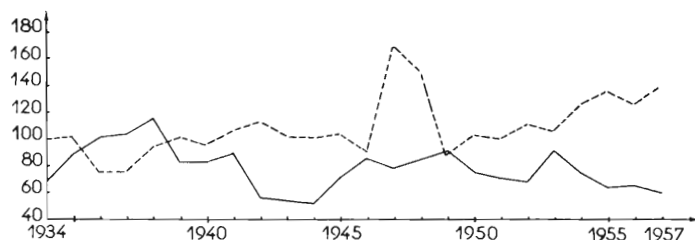


FIG. 17. — Corrélation entre la production et les prix du poisson blanc : indice de la production (—), indice des prix (- -).

Pour tenir compte des phénomènes cycliques dégagés au premier chapitre, la corrélation a été calculée pour deux périodes distinctes (tabl. 28) : la première allant de 1934 à 1946, la seconde allant de 1949 à 1957.

Les prix ont été ramenés au prix de 1939 pour éliminer les phénomènes inflationnistes.

Pour la première période, le coefficient s'élève à $C = -0,83$; il s'élève à $C = -0,70$, pour la seconde période.

Les résultats enregistrés sont extrêmement significatifs et nous essayerons de déterminer les causes de la diminution de la corrélation pour la dernière période.

Années	Quantités (en tonnes)	Prix	Variation Quantités	Variation prix	Produits	
					+	-
1934	6 300	5,8				
1935	7 900	5,9	+ 1 600	+ 0,1	160	
1936	8 800	4,4	+ 900	- 1,5		1 350
1937	8 900	4,5	+ 100	+ 0,1	10	
1938	9 200	5,5	+ 300	+ 1	300	
1939	6 500	5,9	- 2 700	+ 0,4		1 080
1940	7 500	5,6	+ 1 000	- 0,3		300
1941	6 300	6,2	- 1 200	- 0,6		720
1942	4 700	6,6	- 1 600	+ 0,4		640
1943	4 900	6	+ 200	- 0,6		120
1944	4 850	6	- 50	0		
1945	6 200	6	+	0		
1946	7 500	5,3	+ 1 300	- 0,7		910
I = - 0,83					470	5 120
					C	D
1949	7 500					
1950	6 600	6,1	- 900	+ 1		900
1951	5 600	5,9	- 1 000	- 0,2	500	
1952	6 200	6,5	+ 600	+ 0,6	360	
1953	8 100	6,2	+ 3 900	- 0,3		1 170
1954	6 500	7,5	- 1 600	+ 1,3		2 080
1955	5 800	8	- 700	+ 0,5		350
1956	6 000	7,5	+ 200	- 0,5		100
1957	5 600	8,3	- 500	+ 0,8		400
$I = \frac{C - D}{C + D} = - 0,7$					860	5 000
					C	D

TABLEAU 28

Ces coefficients se rapprochent beaucoup de ceux calculés par les économistes français et américains, pour certains marchés agricoles dont les résultats sont les suivants :

vin 1919-1933 C = - 0,92 maïs C = - 0,79
 cerises 1929-1933 C = - 0,97 pommes de terre C = - 0,86

Cette corrélation, en étroite coïncidence avec la théorie économique, résulte de la causalité des deux phénomènes étudiés : en effet, la liaison quantités-prix, retracée graphiquement correspond, comme nous l'avons dégagé plus haut à la véritable courbe de demande du poisson ; la quasi-impossibilité du stockage et le cloisonnement du marché national avec celui des importations permettent d'identifier la production à la consommation, et la relation mathématique $F(P, Q) = 0$, dans laquelle Q s'identifie à la consommation, retrace la courbe de la demande des consommateurs, sur laquelle l'offre essentiellement fluctuante vient s'inscrire.

Les données statistiques (tabl. 29) permettent elles-mêmes de calculer les coefficients indépendants qui donnent à la relation mathématique sa physionomie réelle ; par surcroît, le coefficient de corrélation étant extrêmement significatif, la représentation graphique de la demande peut être assimilée à une droite dont l'équation du premier degré peut être calculée par la méthode des moindres carrés.

Pour les dernières périodes envisagées (1949-57), cette équation est de la forme : $P = AQ + B$. Le coefficient A résulte du quotient de $\sum XY/X^2$.

Pour la moyenne de production de cette période, l'équation s'écrira : $P = (I/100) (11,3 - 0,7 q)$. I étant l'indice des prix de gros calculé sur la base de 100 en 1939.

Cette relation fait alors apparaître l'importance du coefficient de flexibilité des prix par rapport à la production ; le prix moyen annuel dépend donc de la production globale à laquelle il se trouve lié par ce coefficient de flexibilité ; la variation du prix dépendra donc de celui-ci ainsi que de la variation des apports.

Années	Production globale	Prix unitaire moyen (en 1939)	X	Y	X.Y		X ²
					+	-	
1949	7 500	5,1	+ 1,080	- 1,7		1,836	1,16
1950	6 600	6,1	+ 0,180	- 0,7		0,126	0,03
1951	5 600	5,9	- 0,820	- 0,9	0,738		0,67
1952	6 200	6,5	- 0,220	- 0,3	0,066		8,04
1953	8 100	6,2	+ 1,680	- 0,6		0,1008	2,88
1954	6 500	7,5	+ 0,080	+ 0,7	0,056		0,006
1955	5 800	8	- 0,620	+ 1,2		0,744	0,38
1956	6 000	7,5	- 0,420	+ 0,7		0,294	0,17
1957	5 500	8,3	- 0,920	+ 1,5		1,390	0,84
					0,860	5,198	6,17

TABLEAU 29

SECTION II

Prix en cours de campagne

L'équation précédente permet, avec beaucoup de circonspection, de déterminer le prix moyen d'équilibre qui s'établira au cours de la campagne, si l'on peut prévoir « *ex-ante* » les résultats de celle-ci. Ce calcul est rendu possible en agriculture, car il existe des indices permettant d'évaluer les résultats probables de la récolte du vin ou du blé, si l'on excepte les cas fortuits ou de force majeure comme la gelée inattendue à une saison où elle ne se produit pratiquement jamais, la grêle... Dans la pêche, il n'en va pas de même ; les apports sont variables d'une année à l'autre sans que l'on puisse faire aucune supputation. La récolte est la résultante des marées plus ou moins nombreuses, plus ou moins fructueuses, dont chacune est une inconnue tant qu'elle n'est pas débarquée sur les quais du port de pêche.

Le calcul du coefficient de dispersion, précédemment dégagé permet dans une certaine mesure de connaître les amplitudes maxima accusées par la prochaine période, mais sans qu'il soit possible d'en prévoir exactement le sens positif ou négatif.

La production de poisson blanc peut être considérée comme une production continue puisque les espèces capturées ne sont pas des espèces migratrices comme le poisson bleu ; toutefois, le prix sera affecté inévitablement par le caractère saisonnier de l'offre variable suivant les mois. Ce prix subira aussi les fluctuations de la demande qui n'est nullement constante, suivant les mois, voire même suivant les jours. Chacun connaît l'importance de la journée du vendredi, où la demande est particulièrement gonflée, ainsi que les jours de fête ; les prix instantanés dépendent par surcroît de l'importance du coefficient de saturation. La ou les marées des jours précédents vont influencer une demande sujette à substitution.

Le tableau 30 retrace les liaisons mensuelles entre Q et P pour les années 1957 et 1958 et portant sur les échanges réalisés à la criée d'Oran.

Mois	1957		1958	
	Apports (en tonnes)	Prix unitaire	Apports (en tonnes)	Prix unitaire
Janvier	121	283	147	350
Février	106	283	153	331
Mars	94	312	117	325
Avril	87	274	140	367
Mai	109	264	171	274
Juin	74	263	114	248
Juillet	81	290	68	340
Août	62	283	51	290
Septembre ...	57	323	92	276
Octobre	151	282	102	300
Novembre ...	107	315	74	330
Décembre ...	121	335	120	380

TABLEAU 30

Ces prix concernent avons-nous déjà fait remarquer, une espèce moyenne de poisson blanc qui ne correspond à rien de réel ; en courte et longue période, la répartition des différentes espèces est

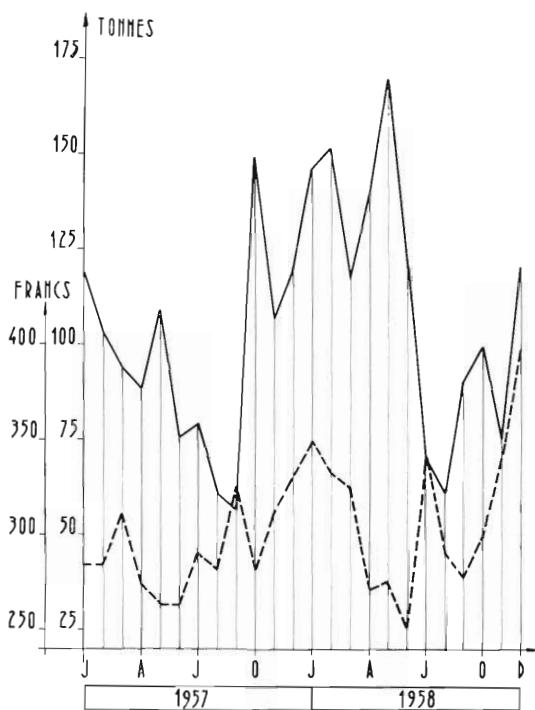


FIG. 18. — Variations des prix mensuels du poisson blanc à Oran en 1957 et 1958 : quantités en tonnes (—), prix unitaires en francs (- -).

relativement constante et le prix moyen n'enregistre aucune réaction anormale de ses relations avec les apports, si ce n'est la variation cyclique. Au contraire, en période instantanée ou ultra-courte, la consistance des différentes espèces par rapport à l'ensemble peut être déterminante dans l'évolution mensuelle des prix ; les variations saisonnières influencent donc fortement le mouvement général des prix qui, cependant, dégage quelques-uns de ses caractères fondamentaux :

les prix sont plus fermes pendant la mauvaise saison que pendant l'été : cet état de fait résulte du goût des consommateurs, de leurs besoins accentués de calories nutritives en hiver et de l'organisation actuelle des marchés de détail ; la denrée est facilement périssable et dès l'approche des premières chaleurs, la préférence des consommateurs méfiants se tourne vers d'autres produits plus aisément conservables ;

ils ne subissent que très peu l'influence de la « reprise » d'activité des chalutiers mise en veilleuse par l'interdiction de pratiquer la pêche en eaux territoriales pendant les mois d'été ⁽¹⁾.

Même si l'on élimine les phénomènes saisonniers, le graphique 18 fait apparaître l'extrême mobilité des prix mensuels, mobilité encore plus accentuée lorsque l'on étudie les prix journaliers.

Cette mobilité des prix en courte période, qui se manifeste également en longue période, résulte

(1) La pêche au chalut est interdite dans les eaux nationales du littoral algérien du 1^{er} juin au 30 septembre de chaque année.

des modifications importantes de l'offre d'un jour à l'autre ; le marché amplifie les fluctuations de la production en les transmettant aux prix.

Celle-ci est d'autant plus importante que le marché est inorganisé. Sans doute, les conditions d'hygiène dans lesquelles le poisson est vendu, les règlements administratifs qui fixent les modalités de vente sont-ils bien étudiés, mais il n'en reste pas moins vrai que sur le plan purement économique le marché demeure inorganisé.

La production locale est totalement absorbée au jour le jour et seules les importations marocaines et tunisiennes pourraient jouer le rôle de régulateur de marché dans la mesure où ce commerce serait rationnellement organisé.

SECTION III

Evolution générale des prix

Malgré les fluctuations inévitables des prix dues aux variations de l'offre, il est possible de dégager la tendance générale des prix du poisson blanc depuis 1934 ; ce mouvement nous rensei-

Années	Indice de production Q	Indice de production P	Indice de prix unitaire
1934	66	96	98,3
1935	88	123	100
1936	101	103	74,6
1937	102	105	76,2
1938	115	133	93,2
1939	82	100	100
1940	83	110	194,9
1941	88	103	105
1942	55	81	111,8
1943	53	78	101,7
1944	50	75	100
1945	70	99	101,7
1946	84	104	89,8
1947	77	164	169,4
1948	84	148	152,5
1949	89	99,8	86,4
1950	74	105	103,3
1951	70	87	100
1952	67	105	110,1
1953	90	150	105
1954	74	128	127
1955	64	122	135,5
1956	66	118	127
1957	61	121	140,5

Indices : valeur base 1939 = 100.
Poids (1937-38-39) = 100 (moyenne des années).

TABLEAU 31

gnera sur l'évolution réelle de l'économie des pêches ; il fera apparaître la part relative de chacun des facteurs de production et nous renseignera sur l'avenir de la pêche au chalut en Algérie ainsi que sur la participation des marins au revenu distribué.

La comparaison des indices de la production et des prix apporte les éléments essentiels à l'étude du phénomène.

Le tableau 31 fait apparaître le mouvement généralisé de hausse des prix depuis 1934 ; les années 1942-1947 correspondent à l'époque de la disette et, par voie de conséquence, de taxation des prix dont l'influence sur le mouvement général n'est pas négligeable.

Jusqu'en 1948, la corrélation est nettement marquée et les fluctuations des prix suivent d'assez près celles des campagnes. A partir de 1949, le mouvement de hausse se dessine beaucoup plus nettement, et il est intéressant d'en rechercher la cause.

a) La hausse de prix du poisson blanc.

Au cours des chapitres précédents, nous avons dégagé les caractéristiques principales de la production de poisson blanc et de la demande de celui-ci. L'offre est caractérisée par son inertie de longue durée et la demande par un accroissement de sa rigidité. L'élasticité de la demande par rapport au prix depuis 1949 a nettement diminué et l'on a déduit que cette régression de coefficient indiquait évidemment un raidissement du marché dû à la pression démographique, à la psychologie des consommateurs, peut-être même à la conjoncture des autres marchés agricoles locaux.

Cet accroissement de la demande a provoqué inévitablement des répercussions sur le niveau général des prix. Mais celui-ci est-il suffisant pour les expliquer toutes ?

b) L'évolution des prix du poisson et des autres denrées alimentaires.

Années	Prix du poisson blanc	Produits alimentaires
1938	100	100
1939	118	111
1940	146	139
1941	210	166
1942	240	205
1943	240	311
1944	470	433
1945	600	539
1946	720	744
1947	2 200	1 670
1948	2 960	1 766
1949	2 000	2 470
1950	2 380	2 430
1951	2 480	2 355
1952	2 860	2 560
1953	2 860	2 790
1954	3 300	2 620
1955	3 460	2 600
1956	3 760	2 760
1957	4 000	2 900

Base 100 en 1938.

TABLEAU 32

Les prix du poisson blanc ont suivi la tendance commune à tous les produits alimentaires qui n'ont cessé depuis 1940 d'accuser une hausse presque continue. Toutefois, si l'on compare les prix de cette denrée avec les prix des produits alimentaires, on constate une hausse plus marquée des premiers ; le tableau 32 et le graphique 19 illustrent ce désajustement d'un mouvement qui était relativement identique pour toutes ces denrées consommables jusqu'en 1947.

Les prix de gros, choisis pour le calcul de l'indice de comparaison, se rapportent uniquement aux denrées de consommation courante, entrant habituellement dans la composition des menus des ménages : volailles, œufs, viandes, légumes, produits laitiers.

Si l'on excepte les années de guerre, correspondant à une période de restrictions alimentaires et de répartition dirigée des produits faussant le mécanisme normal de la formation des prix, l'on constate qu'à partir de 1949, les prix de gros du poisson blanc se détachent nettement des prix des autres denrées alimentaires. Cette hausse asymétrique des prix comparés ne peut résulter seulement de l'accroissement de la rigidité de la demande ni du jeu des lois de substitution.

Au moment où les prix des produits alimentaires ont été supérieurs à ceux du poisson, il paraît probable qu'une certaine partie de la demande correspondant à un produit

se soit reportée sur le marché du poisson et ait alors entraîné, face à une offre déficitaire, une hausse des prix qui est venue contrebalancer l'excès de cette nouvelle demande. Mais, au moment où le niveau des prix du poisson est devenu bien supérieur à celui des autres denrées, et compte

tenu de la durée de ce désajustement, le phénomène inverse devrait s'amorcer. Sans doute, les mécanismes économiques ne sont-ils pas réversibles, mais les lois générales de l'offre et de la demande demeurent toujours valables avec un délai plus ou moins long.

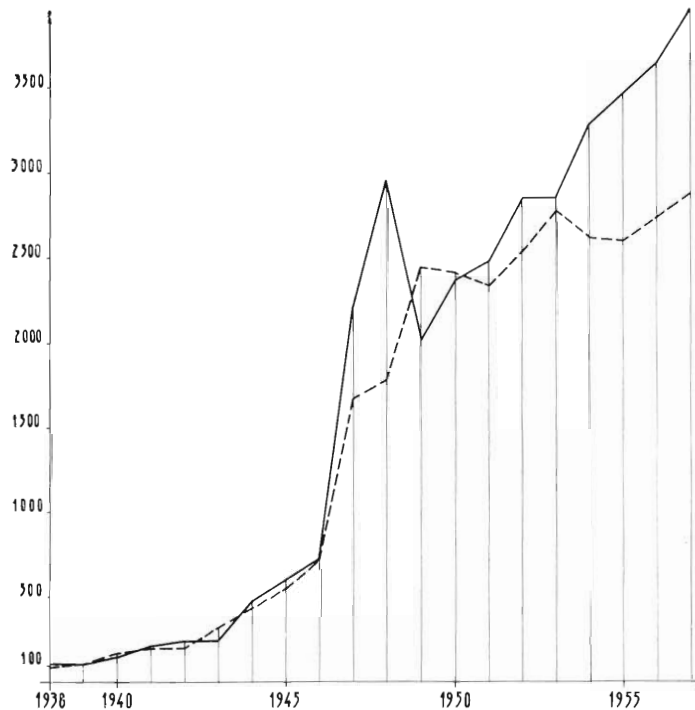


FIG. 19. — Evolution comparée des indices de la production du poisson blanc (—) et des principales denrées alimentaires (- - -).

La hausse des prix s'accroît chaque année, la dissociation des prix du poisson avec les autres denrées consommables usuelles est chaque année plus marquée malgré un recours sans cesse plus grand aux importations qui gonflent artificiellement la production déficitaire. Compte tenu du coefficient d'élasticité probablement calculé, il ne paraît pas possible d'admettre que la préférence des consommateurs pour le poisson blanc est maintenant telle que les mécanismes traditionnels de l'équilibre économique soient mis en échec. Le coefficient de corrélation précédemment dégagé est lui aussi un indicatif précieux pour rechercher les causes complémentaires de cette hausse systématique des prix.

CHAPITRE II

POISSON BLEU

La participation importante du secteur industriel dans la présentation de l'offre modifie la physionomie du marché ; une partie de la production est écoulee en frais et l'autre est stockée, mais cette dernière opération est effectuée par des entrepreneurs qui agissent à titre d'intermédiaires et pour leur propre compte. Le niveau des prix dépend des décisions des producteurs, des

industriels et des consommateurs ; le résultat de cette confrontation est fonction de la force respective de ces différents groupes. Au stade de la production, le fabricant de conserves agit comme un demandeur de matières premières et son action pèse sur celle des producteurs-offreurs.

Années	Quantités (× 1000 t)	Prix moyen (au kg)	Variation quantités	Variation prix	Produits	
					+	—
1950	4,2	1,32				
1951	3,2	1,48	— 10	+ 0,16		1,60
1952	5	0,82	+ 18	— 0,66		11,88
1953	1,7	1,87	— 33	+ 1,05		34,65
1954	2	2,56	+ 3	+ 0,69	2,07	
1955	2,5	1,70	+ 5	— 0,86		4,30
1956	1,85	2,21	— 6,5	+ 0,51		3,31
Indice : — 0,82					2,07	55,74

Tabl. 33. — Sardines (prix de base 100 en 1939).

Années	Quantités (× 1000 t)	Prix moyen (au kg)	Variation quantités	Variation prix	Produits	
					+	—
1950	4,7	1,02				
1951	3,2	1,27	— 1,5	+ 0,25		0,37
1952	4,8	1,44	+ 1,6	+ 0,17	0,27	
1953	4,3	0,93	— 0,5	— 0,51	0,25	
1954	3,4	1,27	— 0,9	+ 0,34		0,30
1955	6,1	1,18	+ 2,7	— 0,09		0,24
1956	5,1	2,25	— 1	+ 0,07		0,07
Indice . — 0,3					0,52	0,98

Tabl. 34. — Anchois (prix base 100 en 1939).

Années	Quantités	Prix moyen	X	Y	X.Y	X2
1950	4,2	1,32	+ 1,28	— 0,38	— 0,4864	1,6384
1951	3,2	1,48	+ 0,28	— 0,22	— 0,0620	0,0784
1952	5,0	0,82	+ 2,08	— 0,90	— 1,872	2,3264
1953	1,7	1,87	— 1,22	+ 0,17	— 0,2074	1,4884
1954	2,0	2,56	— 0,92	+ 0,86	— 0,7912	0,8464
1955	2,5	1,70	— 0,42	0	0	0,1764
1956	1,85	2,21	— 1,07	+ 0,51	— 0,5457	1,1449
Moyenne de production 2 920 t — Prix moyen · 1,70					3,9647	7,6993
X = 3,9647/7,6993 = — 0,51						

Tabl. 35. — Sardines.

a) **La corrélation** : elle est étudiée pour les deux produits principaux, anchois et sardines ; les calculs ne portent que sur les apports d'Oranie pour la période postérieure à la deuxième guerre par suite de l'insuffisance des données statistiques.

Le tableau 33 fait apparaître pour la sardine une corrélation élevée entre la production et les prix, et faible pour l'écoulement de la sardine qui n'existe pratiquement pas pour le premier produit, l'anchois (tabl. 34). Celui-ci joue le simple rôle d'une matière première et son prix dépend d'un ensemble de facteurs dont les plus importants sont étrangers à la production locale.

b) La flexibilité des prix : par analogie avec ce qui a été fait pour le poisson blanc, la liaison (Q.P) a été étudiée sous sa forme mathématique pour la sardine et les résultats sont consignés dans le tableau 35.

L'équation $F(Q.P.) = 0$ étant assimilée par hypothèse à la forme linéaire, elle s'écrit, pour une production moyenne de 2 900 t au prix moyen de 1,70 F (base 100 en 1939):

$$P = (I/100) (3,19 - 0,51 x).$$

Le coefficient de flexibilité des prix par rapport à la production est inférieur à celui du poisson blanc ; ce phénomène résulte d'une part de la présence du secteur industriel dont la demande est élastique et qui joue le rôle de régulateur du marché en frais, et d'autre part, du caractère saisonnier de cette production.

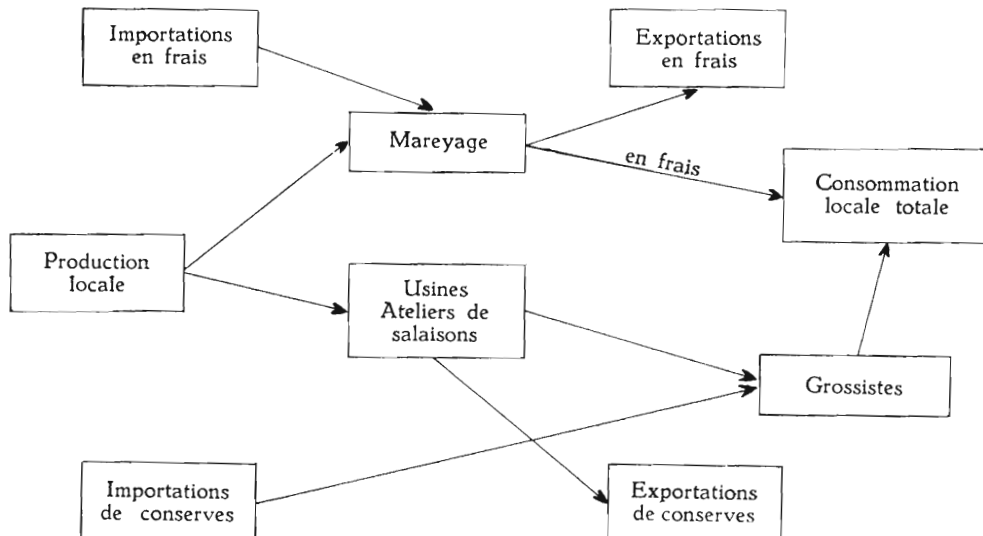
Dans la mesure où les apports sont de faible importance, le marché de la sardine s'apparente à celui des autres denrées alimentaires et, plus particulièrement, à celui du poisson de chalut.

Dès que les apports sont abondants, la consommation en frais atteint assez rapidement son degré de saturation et au stade du prix de gros, le prix de la sardine évolue dans un marché à concurrence monopolistique. Le produit n'est qu'une simple matière première dont le prix est fonction d'un ensemble de facteurs économiques et techniques et dont le principal est le coût de production de l'unité manufacturée.

DEUXIEME PARTIE

GRANDS PROBLEMES DE LA PECHE ALGERIENNE

L'industrie des pêches maritimes tient une place non négligeable dans l'économie de l'Algérie maritime ; elle groupe un ensemble d'activités de types divers, artisanal ou capitaliste, fonctionnant sous forme d'exploitations familiales analogues aux petites entreprises industrielles plus ou moins développées, et aussi d'entreprises à caractère purement commercial. Chacune d'entre elles correspond à un secteur d'activité déterminée, qui constitue un poste particulier de production, de transformation ou de commercialisation au sein d'une vaste entreprise chargée d'exploiter les fonds sous-marins et de mettre la production à la disposition des consommateurs. L'autonomie caractérise le fonctionnement de chaque poste, mais n'exclut pas leur interdépendance ; celle-ci se concrétise par l'existence de liens plus ou moins ténus, plus ou moins souples qui unissent une activité primaire à des activités secondaires et aboutissent à un équilibre économique de l'ensemble.



Le niveau d'équilibre dépend des forces en présence, c'est-à-dire de celles des principales composantes du marché et de leur ajustement. Sur un marché concurrentiel, le niveau d'équilibre est fonction non seulement de l'offre et de la demande globales, mais encore de la consistance des forces intermédiaires agissant sur la production et concourant plus spécialement à sa transformation, sa conservation et sa commercialisation. Il traduit certes, un accord ou plus exactement une égalisation

des échelles préférentielles des producteurs et des consommateurs, mais il ne s'identifie pas forcément à un niveau d'équilibre souhaitable assurant à la fois la satisfaction maximum des consommateurs, le rendement optimum des facteurs de production et la plus équitable redistribution des revenus.

L'étude de la structure des pêches maritimes algériennes nous renseigne sur la nature du marché ; celui-ci réalise le contact entre deux groupes d'individus, producteurs et consommateurs, par l'intermédiaire d'un certain nombre de « relais » constitués par des entrepreneurs ou des commerçants.

Très schématiquement, il se traduirait dans le diagramme ci-dessus.

Le groupe intermédiaire constitue une force du marché qu'il convient de ne pas tenir pour négligeable : c'est elle qui décide du volume de la production globale à offrir en faisant varier le volume des importations et des exportations, et en décidant du stockage.

En courte période, le producteur n'a que peu de moyens de régulariser les rendements et de les adapter à la conjoncture ; la production peut être stockée, mais la décision revient à l'entrepreneur qui est « offreur », mais non producteur.

Les décisions de ces groupes intermédiaires, leur comportement concerté, leur cohésion constituent une force dominante dans le fonctionnement du marché. Entre les membres du même groupe des plans d'action s'affrontent, se heurtent tandis que d'autres font figure de leader, et aboutissent à une force « résultante » dont l'influence dépend de l'importance même du groupe.

Mais il arrive cependant que l'élément dominant sur le marché soit constitué par le groupe de producteurs et cet état de fait se réalise lorsqu'il n'existe que peu de moyens d'agir sur le volume de production offerte.

Quels que soient les facteurs de trouble, il importe de réaliser un équilibre des différentes forces agissantes qui soit stable et satisfaisant. Les résultats de l'étude effectuée dans la première partie conduisent à brosser un tableau assez sombre de cette économie qui traduit un déséquilibre structurel.

Une production presque en constante régression et pour le moins stagnante est mise à la disposition d'un nombre toujours croissant de consommateurs ; la rigidité de la demande s'accroît, le marché s'élargit, mais les rendements sont décroissants ; l'insuffisance de la production conduit à l'asphyxie de l'industrie de la conserve alimentaire de poissons installée sur le littoral et dont le fonctionnement suspendu entraîne une réduction de l'emploi ; l'industrie de la salaison qui constituait une richesse pour l'ouest oranais souffre d'un mal encore plus grave puisqu'elle voit se dresser le spectre de la concurrence étrangère bénéficiaire des accords de libération des échanges.

La réorganisation de cette économie s'intègre dans l'effort entrepris à l'échelle nationale pour assurer le plein développement de l'activité économique de l'Algérie. L'objectif à atteindre rejoint les préoccupations de la Nation, formulées sur un plan général et concrétisées dans le plan d'action dit « Plan de Constantine » ; il consiste à assurer la mise en valeur des richesses naturelles sous-marines, à augmenter le niveau de l'emploi et du revenu, à mettre à la disposition des individus une plus grande quantité de biens alimentaires.

Le problème que pose cette réforme des structures est avant tout un problème social qui peut se présenter sous des aspects divers : techniques, financiers, économiques.

Aucune solution n'est acceptable si elle n'est que le fruit d'une pensée mathématique, calculatrice, rationnelle, mais impersonnelle ; elle doit bien au contraire concilier les exigences naturelles et les impératifs de la technique avec les nécessités sociales.

Le problème posé par l'industrie des pêches est double, il touche à la fois à la production et à la répartition.

Il se divise alors en une multiplicité de problèmes bien particuliers, concernant les rendements, l'amélioration de l'outillage, la qualification de la main-d'œuvre, le stockage, la transformation industrielle, le transport, la commercialisation. Chaque solution partielle constituera un élément de la solution d'ensemble puisqu'elle modifiera la structure d'une composante du marché, et se répercutera sur le niveau des prix.

TITRE I

LA PRODUCTION

Le niveau d'équilibre du marché dépend de la position respective des courbes d'offre et de demande (graph. 20) ; leur intersection traduit une égalisation des échelles préférentielles des co-échangistes à une quantité donnée et pour un prix déterminé.

Si l'on estime que, pour des raisons d'ordre politique, économique ou social, ce niveau doit être déplacé, il faut modifier la position respective de l'une de ces deux courbes ou des deux simultanément pour obtenir un point d'intersection correspondant à des données préalablement fixées.

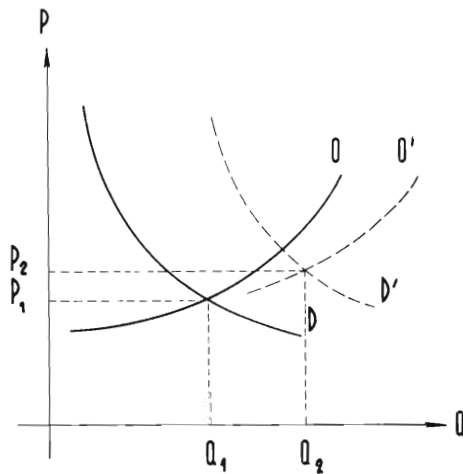


FIG. 20. — *Equilibre du marché de type concurrentiel.*

Le problème posé à la pêche maritime algérienne doit d'abord préciser ce qu'il convient de modifier de l'offre ou de la demande, et à quel niveau d'équilibre on doit aboutir.

Les solutions sont différentes suivant l'optique choisie pour résoudre les difficultés, et selon le but fixé : la courbe d'offre doit-elle être déplacée dans le sens d'une augmentation de la production ou bien seulement doit-elle être modifiée par une simple translation verticale qui traduise un abaissement des coûts de production sans augmentation des apports ?

En fait, le problème est complexe car les deux objectifs doivent être atteints :

d'une part, la quantité de poissons mise à la disposition des consommateurs doit être accrue en raison de la croissance démographique continue et par suite de la modification de la nature de la courbe de la demande telle qu'elle a été précisée dans la première partie de cette étude ;

d'autre part, la présentation de la courbe de demande dépend de la dimension du revenu et de sa répartition individuelle, et la fixation d'un niveau de prix donné conditionne l'écoulement de la production pour une quantité déterminée.

Par surcroît, sur le plan économique et social, l'existence de la production et son accroissement conditionnent le fonctionnement d'un secteur industriel important, lui-même créateur d'emploi et de revenu.

Deux objectifs principaux doivent donc être atteints : augmentation de la production globale, augmentation des rendements individuels.

Pour réaliser ce programme, les moyens d'action sont différents suivant la nature même de la production ; les conditions de capture, l'outillage, les moyens de commercialisation diffèrent suivant qu'il s'agit de poissons de fonds ou d'espèces migratrices et la classification adoptée tout au long de la première partie sera conservée ici.

CHAPITRE I

LA PRODUCTION DE POISSONS BLANCS

Le poisson blanc, dit « poisson de fonds », est caractérisé par un habitat hydrologique fixe ; ce sont des espèces dites « eurythermes » et « euryhalines », c'est-à-dire dont les conditions de vie ne sont pas liées à des conditions de salinité et de température constantes. Elles vivent sur des fonds d'une profondeur donnée, et leur reproduction nécessite l'existence d'herbiers sous-marins, au milieu desquels la ponte s'effectue. Sans doute, de telles espèces ne résisteraient pas à des variations trop considérables du degré de salinité ou de la température, mais en Méditerranée, ces variations sont faibles par suite du goulot d'étranglement que constitue le détroit de Gibraltar et qui bloque l'entrée des masses océaniques.

Les éléments physico-chimiques demeurent pratiquement stables, dès qu'une profondeur de l'ordre de cent à deux cents mètres est atteinte, les eaux propices à la pêche des soles, merlans, dorades, se confondent avec les « fonds ». La capture de ces espèces nécessite la mise en œuvre d'un outillage spécial dont l'ensemble constitue l'entreprise de chalutage ; les captures peuvent également s'effectuer avec des moyens beaucoup plus rudimentaires que le chalut, filet en forme de poche et trainé sur le fond, et des pêcheurs utilisent encore les lignes avec des hameçons que l'on nomme les « palangres », ou les casiers. Certains marins utilisent encore ces instruments et ils sont classés par leur activité dans la rubrique « palangriers ». Mais il faut reconnaître que cette production constitue une minime partie de la production globale et ne représente pour leurs auteurs qu'un appoint et non un revenu.

Ces marins sont presque tous des pensionnés qui grossissent les arrérages d'une pension modeste avec la vente de certaines espèces rares, effectuée souvent de la main à la main à des particuliers ou à des restaurateurs.

Pour la plus grande part, la production provient des chalutiers, navires d'un tonnage variable allant en moyenne de 20 à 50 tx, montés par huit ou neuf hommes d'équipage au minimum. La construction de ces navires, leur armement, leur exploitation nécessitent des capitaux modestes certes, mais qui ne sont réunis très souvent en Algérie que par la mise en co-propriété de l'entreprise d'armement entre plusieurs marins ou entre membres d'une même famille.

SECTION I

Les rendements

a) Diminution.

Depuis 1940, le nombre de chalutiers mis en service ne cesse d'augmenter puisque de 72 en 1938, il est passé à 152 en 1958. A ce développement considérable des moyens ne correspond aucune augmentation de la production globale.

En longue période, la quantité moyenne des apports se fixe aux alentours de 6 000 t et les variations annuelles aux amplitudes assez peu marquées, sont liées aux circonstances biologiques, et aux conditions atmosphériques. Il en est résulté pour les unités économiques de production une diminution des rendements dont les conséquences sur les coûts de production sont fâcheuses et qui se répercutent sur le niveau des prix.

b) Causes.

Elles procèdent simultanément de facteurs naturels et de facteurs humains.

Les mêmes zones de capture sont exploitées par les chalutiers depuis de longues années ; la reproduction des espèces exige en moyenne cinq ou six ans et ce laps de temps n'est pas écoulé que les immatures sont déjà « dragués » par les filets qui raclent le fond. On peut considérer qu'il existe, sur ces espaces marins, un stock de poissons dont l'accroissement et le renouvellement sont fonction de son exploitation. Une exploitation intensive effectuée par un nombre toujours plus important de navires épuise plus rapidement le stock, empêche son renouvellement naturel et entraîne chaque année une diminution de la taille moyenne des captures.

Ce phénomène de surexploitation trouverait son analogue en agriculture si l'exploitant d'une terre cultivait pendant plusieurs années consécutives les mêmes céréales sans pratiquer la rotation triennale ou utiliser des engrais naturels ou chimiques régénérateurs.

Dans la pêche maritime, l'utilisation d'engrais pour améliorer les rendements n'existe pas et son application relève de l'utopie, mais la mise au repos des terrains d'exploitation qui pourrait être efficacement appliquée n'est actuellement pas pratiquée d'une manière satisfaisante.

Le stock existant, qui accuse une diminution sensible depuis plusieurs décades et dont la preuve irréfutable est dans la réduction de la taille moyenne par espèce, se répartit donc entre un plus grand nombre d'unités de production et entraîne une réduction corrélative des rendements individuels et une élévation des coûts.

On peut se demander pour quelles raisons la flottille de chalutiers s'est développée de cette façon, alors qu'aucune utilité économique supplémentaire n'a été créée ; l'accroissement des moyens s'est traduit non seulement par une baisse des rendements, mais aussi par une *productivité nulle* si l'on envisage le sens de ce terme tel qu'il a été défini par L. BAUDIN⁽¹⁾ ; par surcroît, cette décroissance de la production par navire a provoqué pour chaque entreprise une hausse des coûts de production modifiant les dispositions des armateurs sur un marché concurrentiel et au sein duquel aucun d'entre eux n'a suffisamment d'importance pour modifier les dispositions des autres exploitants, ni a fortiori pour jouer un rôle prépondérant dans l'offre globale.

Or, la théorie économique admet que le prix de vente, tout en restant lié au coût de production marginal tend en longue période à coïncider avec le coût moyen le plus bas des entreprises marginales. Les entreprises marginales sont celles qui sont le moins favorisées dans le processus de fabrication et dont la production est nécessaire pour satisfaire la demande ; leur infériorité productive résulte de multiples facteurs : éloignement des sources d'approvisionnement en matières premières, investissements moins rentables, qualité inférieure des terres mises en exploitation, outillage vétuste, relations commerciales moins avantageuses...

Dans le domaine qui nous occupe, les entreprises de production sont presque toutes identiques quant à l'outillage et à la qualité de la main-d'œuvre et à son importance ; les fonds d'exploitation sont communs, les dépenses d'exploitation ou de gestion semblables, les intermédiaires de commercialisation restreints, les coûts de construction, d'équipement sont les mêmes pour tous ; les améliorations techniques peu nombreuses sont vite appliquées par l'ensemble des professionnels ou, au contraire, demeurent ignorées de tous.

Pour l'ensemble des entreprises, à quelques exceptions près, aucune n'est plus favorisée que les autres dans le processus de production ; les rares unités qui le sont ne peuvent, par leur importance relativement restreinte, éliminer les premières.

Il en résulte qu'il n'existe pas d'entreprises marginales considérées individuellement ; toutes les entreprises d'armement au chalut peuvent alors être considérées comme marginales et les unités les mieux placées, bénéficient d'une prime constituée par l'écart de leur coût de production avec le coût moyen le plus bas de l'ensemble des autres unités.

La rigidité de l'offre en longue période ne résulte donc pas d'un défaut d'équipement, mais plutôt de l'inelasticité des terrains d'exploitation. Cette inelasticité provient sans doute de l'existence de facteurs naturels qui conditionnent la vie pélagique, mais aussi de l'inertie des facteurs humains.

(1) L. BAUDIN. — Manuel d'Economie politique, t. I, p. 115.

Les marins pêcheurs d'Algérie, comme d'ailleurs la plupart des « gens de mer » possèdent des connaissances techniques qui dérivent presque exclusivement d'un enseignement pratique et non théorique. Les méthodes de pêche sont routinières, les grandes innovations qui ont bouleversé la pêche maritime, sont constituées par l'utilisation d'un moteur en remplacement de la voile, et l'emploi du chalut dit « à plateau ».

La première a amené la disparition du chalut « bœuf » qui nécessitait l'intervention de deux navires traînant le même chalut, pour augmenter la puissance de traction et la seconde a permis d'obtenir une ouverture maximum de la poche en augmentant ainsi la surface utile servant à entraîner le poisson au fond du filet.

Mais les grandes découvertes modernes comme celles dérivant de l'utilisation des ultra-sons, et qui servent à détecter efficacement les bancs de poissons, sont restées inappliquées sur le littoral. Depuis seulement quelques années, des essais timides sont tentés, isolément, imparfaitement et demeurent sans résultats appréciables. Seuls les sondeurs électriques permettant à un navire de situer sa position par rapport au fond commencent à être installés à bord des unités les plus récentes.

La navigation à la pêche côtière conserve ici tout son caractère de « navigation à l'estime »; cette méthode a donné au pays des générations d'excellents marins puisqu'elle fait très souvent appel au « sens marin » d'un capitaine, mais en revanche, elle le prive de tous les accessoires modernes qui donnent à la navigation maritime une orientation scientifique et procurent pour l'exploitation de la faune marine des résultats plus avantageux. En conséquence, les capitaines de pêche des chalutiers continuent à fréquenter les zones pour lesquelles ils disposent de points de repères, d'alignements, que leur ont transmis leurs anciens et à l'intérieur desquelles ils ont la quasi-certitude de capturer du poisson et de ne pas rencontrer des obstacles rocheux qui détruisent les filets.

Un apprentissage maritime à caractère plus théorique n'existe que depuis peu de temps. Et l'absence de connaissances scientifiques prive les pêcheurs des possibilités d'utilisation d'engins de détection; ils en sont au stade empirique et n'ont ni l'instruction ni les disponibilités financières pour prospecter utilement de nouveaux espaces. Les risques sont grands et même s'ils acceptaient de les encourir, la puissance de leur navire est insuffisante pour travailler sur des fonds plus importants que ceux constitués par le plateau continental exigü, le long du littoral de l'Algérie.

c) Remèdes.

Quatre solutions peuvent être envisagées pour obtenir une amélioration des rendements :

- 1^o) diminution de la flottille travaillant dans les espaces traditionnels,
- 2^o) élargissement des terrains d'exploitation,
- 3^o) améliorations techniques,
- 4^o) orientation nouvelle de la pêche.

1) Pour des fonds contenant un stock donné de différentes espèces, le rendement individuel est fonction inverse du nombre des navires armés pour la campagne de pêche; dans la mesure où les espoirs d'augmenter le stock sont illusoire, il apparaît opportun de réduire les moyens mis en œuvre pour assurer la production afin de réduire la surexploitation à un niveau qui puisse, pour le moins, permettre de maintenir ce stock constant en autorisant son renouvellement naturel. Actuellement, et compte tenu des résultats des calculs statistiques entrepris précédemment, la flottille pourrait sans grand inconvénient être réduite d'environ 50 % pour ramener son tonnage global à 2 500 tx. Sur le plan économique, cette solution permettrait un rendement plus avantageux et éviterait des pertes de substance; sans aucun doute, cette amélioration demanderait plusieurs années pour se réaliser et exigerait un travail plus important de la part des unités restées en service, les frais d'exploitation seraient réduits, les coûts de production s'abaisseraient.

Une telle solution, simpliste, ne peut se justifier que si l'on envisage le point de vue strictement matériel, ou si l'on se place dans l'optique des prix, encore n'est-il pas certain que cette diminution des coûts se traduise, pour le consommateur, par une baisse corrélative des prix de vente. En effet,

la production globale algérienne mise à la disposition des consommateurs constitue en moyenne et longue période une donnée stable et le niveau des prix dépend alors de la nature de la courbe de la demande et de son élasticité ; face à une demande rigide et pour une offre déficitaire, la croissance des rendements individuels sans augmentation des apports globaux peut surtout entraîner une majoration des profits de l'entreprise d'armement ou des intermédiaires commerciaux.

La solution est à sens unique ; aucune utilité économique supplémentaire n'est créée ; le seul avantage est d'entraîner une amélioration des conditions d'exploitation. Mais sur le plan social, l'élimination d'un certain nombre d'unités sans procurer de réemploi a pour effet de diminuer le niveau de l'emploi. Une telle solution négative et non constructive, ne peut être le principal moyen à utiliser pour assurer un équilibre harmonieux.

2) L'extension des zones de pêche. Les pouvoirs publics ont depuis longtemps ressenti la nécessité de mettre un frein à l'équipement désordonné de la flottille de chalutiers en Algérie ; les observateurs n'ont pas manqué d'être frappés par la disparité croissante que manifeste l'évolution des moyens et celle de la production elle-même, et par ailleurs, les biologistes ont attiré l'attention des professionnels sur les dangers d'une exploitation intensive des fonds, provoquant leur appauvrissement inéluctable. Pour concilier les intérêts économiques et les nécessités sociales, ils ont édicté des règlements administratifs afin de contrôler le développement de la flotte et les conditions d'exploitation des richesses naturelles.

Partant du principe qu'une exploitation intensive des fonds côtiers résulte des caractéristiques mêmes des navires dont le tonnage et la puissance des machines sont insuffisants pour permettre la prospection des zones situées plus au large, il a été décidé que la mise en chantiers de chalutiers ne serait pas accordée si leur construction ne répondait pas à des normes préétablies.

Un arrêté gubernatorial en date du 7 octobre 1948 impose des conditions de tonnage et de puissance minima : 30 tx et 100 CV ; à titre transitoire, les navires déjà construits ou en cours de construction à cette date pouvaient être armés jusqu'au 1^{er} janvier 1957 en ce qui concerne ceux d'un tonnage inférieur à 10 tx ; 1^{er} janvier 1960 pour ceux compris entre 10 et 20 tx et enfin 1^{er} janvier 1963 pour ceux d'un tonnage supérieur à 20 tx, mais inférieur à 30 tx.

Toutefois, par dérogation aux précédentes dispositions, et à titre provisoire, aucune condition de tonnage ou de puissance n'était imposée aux chalutiers basés dans le port de Bou Haroun.

La situation de ces chalutiers serait reconsidérée lorsque les aménagements portuaires de cette localité permettraient le mouillage par tous les temps des chalutiers répondant aux caractéristiques définies par le même arrêté. Cette dérogation témoignait du souci du législateur de ne pas placer les armateurs locaux devant des conditions inacceptables pour eux et dont la mise en application aurait entraîné leur élimination immédiate.

L'idée directrice de cet arrêté n'est pas sans fondement et, sans aucun doute, un navire d'un faible tonnage est mal équipé pour effectuer une navigation très au large des côtes, à une distance suffisamment grande pour lui interdire la rentrée au port chaque soir et dans le cas de mauvais temps subit lui ôter la possibilité de trouver un abri en un délai raisonnable ; les équipages locaux répugnent à s'éloigner des côtes pour ces mêmes raisons et la Méditerranée est connue pour ses tempêtes soudaines, brutales, ses variations brusques des vents, et il n'est pas rare de voir une mer calme, se hérissier en quelques heures de lames courtes, dangereuses.

Mais cette analyse est incomplète et nous verrons plus loin quelles conséquences elle a entraînées. Pour compléter le dispositif de protection des fonds, le législateur avait prévu des conditions strictes pour l'exploitation des navires.

Un arrêté gubernatorial du 7 janvier 1948 décidait :

« *Article 1^{er}.* La pêche au chalut est interdite la nuit sur toute l'étendue de la côte algérienne.

« *Article 2.* Comme conséquence de l'interdiction visée à l'article précédent, les chalutiers ne pourront quitter les ports algériens avant trois heures du matin l'été (1^{er} avril - 30 novembre) ; quatre heures du matin l'hiver et devront être rentrés : à 20 heures l'été, à 19 heures l'hiver.

Des dérogations pourront être accordées aux dispositions du présent arrêté par le Directeur de l'Inscription maritime... pour tenir compte des conditions locales de la pêche et notamment des délais nécessaires pour se rendre sur les lieux de pêche ».

Pour éviter la destruction des immatures, et ne pas troubler la reproduction des espèces, un arrêté du 15 mars 1948 interdisait la pêche au chalut du 1^{er} juin au 30 septembre de chaque année en eaux nationales et une décision du Comité central interprofessionnel des pêches maritimes allait encore plus loin puisqu'elle interdisait la pêche même en eaux internationales du 1^{er} août au 30 septembre de chaque année.

Sur le plan économique ou juridique, certaines de ces mesures étaient loin de se justifier.

D'une part, l'interdiction de pêche de nuit et toute la réglementation des heures d'entrée et de sortie des navires découlaient d'un souci de faciliter la surveillance de la pêche et d'exercer un contrôle plus efficace des navires ; la surveillance de nuit en mer, surtout en l'absence de moyens de détection comme le radar, est des plus délicates, et l'interdiction d'exploiter les fonds pendant l'obscurité élimine toute tentative de fraude et facilite grandement la tâche des surveillants ! En revanche, elle limite les possibilités d'utilisation des engins à une durée insuffisante, s'opposant par là même à son plein emploi rationnel.

D'autre part, si les fonds côtiers doivent se reposer à l'époque de la reproduction des espèces, l'interdiction de pêche en eaux internationales n'a aucun fondement juridique puisqu'elle se heurte au grand principe de la « mer libre » ; son application aux pêcheurs de toutes nationalités et, en particulier, aux pêcheurs espagnols aurait été souhaitable puisqu'elle protégeait alors les richesses naturelles communes, mais cet arrêté ne visant que les seuls nationaux, plaçait du même coup les armements locaux dans une position désavantageuse et inéquitable.

L'extension des zones de pêche était ainsi recherchée par des moyens indirects ne visant qu'à protéger les fonds de pêche traditionnels et à améliorer la construction des navires pour les rendre plus aptes à une navigation au large, espérant ainsi entraîner une prospection nouvelle par de simples mesures de police ou administratives.

Les résultats de cette action gouvernementale sont décevants même après plus de dix années d'essais.

Les dispositions de l'arrêté du 7 octobre 1948 n'ont reçu que partiellement leur application : aucune construction neuve n'est autorisée, sauf à Bou Haroun, si elle ne répond pas aux exigences minima de tonnage et de puissance des machines, mais par contre, les unités déjà en service continuent toujours à être exploitées, et un arrêté du 5 mars 1956 a suspendu les dispositions de cet article ; par ailleurs, les interdictions de pêche de nuit ou de pêche en eaux internationales l'été ont été abrogées ou levées à titre provisoire (arrêté gubernatorial des 17 et 19 juillet 1958).

Cependant, aucune amélioration de la production n'a pu être enregistrée pendant cette même période et tout au plus peut-on admettre que l'appauvrissement des fonds n'a pas subi d'aggravation.

Les zones de prospection sont toujours les mêmes malgré la mise en service d'unités mieux équipées pour naviguer au large. La cause profonde de cette inefficacité des règlements pris pour préserver les fonds sous-marins provient du fait même que ces règlements sont incomplets ; l'action de l'Etat s'est en effet limitée à une position passive dont le but est d'assurer la protection des fonds et le renouvellement des stocks sans chercher à être véritablement constructive ; les principes directeurs d'une telle action seront exposés plus loin.

3) Les améliorations techniques. Elles ne peuvent faire l'objet d'une étude approfondie ou détaillée car elles sortent du cadre de l'analyse économique ; toutefois, on peut signaler que la recherche d'améliorations techniques doit figurer au rang des préoccupations générales. En dehors de l'application des dernières découvertes, dont l'usage est actuellement répandu dans la pêche maritime en Métropole ou à l'étranger et basées sur l'utilisation des ultra-sons tels le détecteur sondeur, la loupe à poissons, les efforts doivent tendre à rechercher les améliorations susceptibles de permettre un meilleur rendement des navires par réduction des dépenses d'exploitation.

Une récente étude entreprise par la « Food and Agricultural Organization »⁽¹⁾ tente de mettre au point un engin de pêche (un chalut) plus efficace, fondé sur le chalut méditerranéen

(1) H. KRISTZONZONN : Cahiers de la F.A.O. 1958.

tel qu'il est utilisé depuis plus de vingt ans dont on conserverait les bons éléments tout en tirant profit des progrès réalisés dernièrement dans la technologie, à savoir par exemple : l'emploi de fibres synthétiques résistantes d'un frottement moindre dans l'eau et nécessitant un effort de traction moindre ;

l'emploi de méthodes de construction rationnelles pour abaisser le prix de revient de la construction navale : actuellement, cette construction est le fait de chantiers de petites dimensions dont les directeurs ignorent presque tout de l'architecture navale moderne et utilisent encore les méthodes de leurs pères ;

l'emploi des méthodes modernes pour l'étude du comportement du poisson face à l'engin de capture.

Si les essais s'avèrent satisfaisants, il paraît certain que l'utilisation des filets de nylon, plus souples, imputrescibles et plus résistants allègera sensiblement les charges d'exploitation d'une part, en allongeant le terme de l'amortissement et en libérant d'autre part, une fraction de la puissance des machines qui devront traîner un poids moindre sur les fonds. Toutefois, ces améliorations ne seront que des compléments à celles apportées par l'utilisation des procédés scientifiques touchant aux méthodes de pêche elles-mêmes.

4) L'orientation nouvelle à donner à la pêche au chalut ne doit pas être négligée car la capture de crustacés ne fait actuellement l'objet d'aucune exploitation méthodique.

Depuis 1922, les chalutiers algériens pêchent vers la zone meso-abyssale située entre 200 et 500 m de profondeur pour y chercher des crevettes dont la vente dès cette époque présentait un avantage, mais celle-ci était aléatoire et se heurtait à une rapide saturation. La Station d'aquaculture et de pêche de Castiglione ⁽¹⁾ avait tenté avec succès quelques essais de congélation en vue de leur exportation vers la Métropole « ...certains conserveurs s'étaient intéressés à cette question et avaient eux aussi obtenu des résultats satisfaisants qui les conduisaient à présenter des préparations jouissant d'une certaine vogue. L'emploi du froid comme moyen de conservation de ces crustacés faisait naître peu à peu une industrie nouvelle ; c'est en 1945 que cette industrie prend corps. On expédie les crevettes par avion, puis on les fait voyager par mer.

Les contrats proposés, les prix offerts ont amené une « dérivation » de la pêche au chalut vers la recherche des fonds à crevettes... »

C'est ainsi que de 980 t en 1947, la production est passée à près de 2 200 t deux ans plus tard ; suivant les années, la production varie de 1 400 t à 2 000 t ; ces variations sont dues aux conditions de vie de ces espèces qui se déplacent assez rapidement et dont les mœurs pélagiques sont encore mal connues des biologistes.

SECTION II

Vers une politique de croissance

Le problème de production tel qu'il se pose dans son ensemble et en particulier tel qu'il apparaît dans la première partie de cette analyse du problème général est le même qui se pose à l'économie agricole de l'Algérie.

Comme le note M. GENDARME ⁽²⁾ « l'économie algérienne illustre très nettement la loi de Malthus en admettant qu'elle s'exprime non par une formule mathématique, mais par une constatation générale : la population s'accroît plus vite que les subsistances... il existe un décalage certain entre l'essor démographique et l'augmentation des productions agricoles de base. Un des aspects fondamentaux de l'économie algérienne est celui de la surpopulation d'un espace géographique dont la

(1) R. DIEUZEIDE (Directeur de la station) : Rapport sur la pêche maritime en Algérie, 1957.

(2) GENDARME. L'Économie de l'Algérie : sous-développement et politique de croissance. Librairie Colin, Paris, p. 32.

capacité de production alimentaire est naturellement limitée. D'ailleurs, le problème n'est pas seulement de nourrir la population actuelle, mais de trouver les moyens de nourrir un nombre croissant d'habitants ».

Cette citation est l'illustration même du problème de la pêche au chalut tel que l'État doit le résoudre.

Les objectifs poursuivis par les pouvoirs publics depuis 1948 n'ont pas été atteints et nous avons déjà recherché les causes de cet échec ; un pays sous-développé est caractérisé, pour reprendre la définition de M. F. PERROUX ⁽¹⁾, par un aspect « d'économie désarticulée » : « Pour résumer notre notion d'économie sous-développée, disons qu'elle est une économie désarticulée. Plus que de caractéristiques moyennes, ce trait est intéressant parce qu'il rend compte de l'essentiel du fonctionnement. L'économie sous-développée est, pour des raisons structurelles, exposée continuellement à des blocages de développement ou de croissance ». Une politique économique doit alors chercher à résorber les déséquilibres qui existent entre l'essor démographique et le niveau de l'emploi, et ne pas seulement se borner à constater un état de fait et à en limiter les conséquences.

Les prescriptions administratives telles qu'elles ont été définies précédemment, étaient inopportunes ou même, sans en discuter le bien fondé, inapplicables. Les agents économiques n'ont pas les moyens, dans le cadre d'une économie artisanale, de réformer par leur action individuelle ou concertée la structure de leur activité ; c'est alors aux pouvoirs publics de mettre en œuvre les moyens propres à assurer cette réforme en mettant à la disposition des individus les capitaux nécessaires à une reconversion de l'outillage et en plaçant à leur portée intellectuelle l'utilisation des engins modernes et scientifiques qui ont révolutionné les méthodes de pêche dans les autres pays. Une chose est de procurer des instruments nautiques modernes, une autre est de savoir s'en servir.

A. - La formation professionnelle.

Les gens de mer sont classés dans une catégorie particulière des travailleurs et aux yeux du commun, ils apparaissent comme étant les seuls qualifiés dans l'accomplissement du métier de marin ; mais ce métier exige lui-même des « spécialistes » dont les connaissances diffèrent suivant le genre de leur activité maritime. En ce qui concerne le milieu de la pêche maritime, les spécialités les plus courantes et les moins connues du public sont celles de « ramandeur » qui répare les filets et assure leur montage et de « capitaine de pêche » dont la connaissance des fonds, de la nature des eaux, des mœurs de la faune marine est indiscutable et rend de précieux services. Ces connaissances, en ce qui concerne les pêcheurs algériens sont presque exclusivement empiriques et arbitraires. Bien souvent, ils les tiennent de leur père ou d'un capitaine avec lequel ils ont fait plusieurs campagnes, mais elles ne reposent pas sur un enseignement théorique à caractère scientifique.

On constate même que la plupart des patrons de pêche se recrutent au sein de quelques familles d'origine espagnole qui transmettent leur enseignement par voie orale et conservent jalousement celui-ci pour leurs enfants.

Dans un monde moderne où la technicité domine, il paraît difficile d'admettre que cet enseignement, ces méthodes apportent une véritable qualification professionnelle. En tant que marins conducteurs de navires, les gens de mer sont sans aucun doute qualifiés mais en tant qu'exploitants des fonds sous-marins, il n'en va pas de même, tout au plus peut-on affirmer qu'ils possèdent certaines connaissances indispensables à l'exercice de leur profession.

La formation professionnelle des marins pêcheurs s'est faite à la mer jusqu'à ces dernières années. Des écoles d'apprentissage maritime ont été ouvertes ; leur nombre s'accroît chaque année et actuellement chaque port de pêche important en possède une. L'apprentissage maritime ne s'adresse malheureusement qu'aux jeunes générations et leur portée en est ainsi limitée. L'enseignement officiel s'adressant à des individus à peine adolescents, dont la formation intellectuelle de base est d'un niveau peu élevé, est forcément rudimentaire ; il se borne à un enseignement nautique et dans les écoles de pêche à une formation professionnelle technique sur le montage des filets, leur réparation, leur utilisation.

(1) F. PERROUX Cahier de l'Institut de science économique appliquée, série F, fasc. 1, juillet 1955.

En dehors des grands centres d'Alger et d'Oran, aucune formation professionnelle pour les adultes n'est encore prévue ; encore doit-on remarquer que les écoles fonctionnant dans ces deux grands ports fournissent un enseignement théorique préparant à des carrières de marins du pont ou de mécaniciens suffisamment qualifiés dans leur activité pour obtenir ultérieurement un brevet d'officier. Mais en ce qui concerne l'enseignement des méthodes de pêche nouvelles, des moyens pratiques d'utiliser les détecteurs sondeurs, les loupes à poissons..., rien n'existe même dans le centre principal de production qui vient seulement de voir se monter une école d'apprentissage.

Si l'éducation des jeunes marins est souhaitable et conditionne l'avenir de la pêche, il n'en reste pas moins vrai que les effets de cette éducation sont à longue échéance et que pour autant l'immédiat ne doit pas être négligé.

Des écoles de navigation à la pêche doivent être ouvertes dans les meilleurs délais dans chaque port et fonctionner sous la forme de « cours du soir » pour attirer les jeunes capitaines ; l'enseignement doit porter sur deux points principaux :

étude de la navigation au large ; usage pratique des instruments de navigation modernes comme le système « Decca » et détermination de la position des navires à partir de l'existence des radiophares ;

étude pratique pour développer l'usage des instruments de détection par ultra-sons.

B. - Le contrôle des investissements.

Contrairement à l'économie agricole souffrant d'un défaut d'investissement, la flottille de chalutiers paraît a priori suréquipée. En réalité, ce suréquipement ne consiste que dans un nombre trop important d'unités de production dont chacune est imparfaitement outillée. La flotte de chalutiers est d'une part mal employée et d'autre part, son essor s'est réalisé par un développement de constructions neuves, du même type que les unités vieillies. Pour enrayer cet état de fait, l'Etat doit édicter des mesures strictes quant à la mise en service des unités nouvelles.

Cette réglementation ne doit pas se limiter à des considérations simples de tonnage et de puissance, mais encore doit-elle prévoir le nombre d'unités à construire chaque année et de quel matériel elles doivent être pourvues.

Ce contrôle va de pair avec la formation professionnelle : il serait hasardeux en effet d'imposer aux armateurs des prescriptions assez strictes quant à l'outillage technique à utiliser si parallèlement à ces dernières on ne met pas à la disposition des producteurs des marins suffisamment qualifiés pour s'en servir.

Compte tenu des résultats actuels, établis sur la période 1948-58, il s'avère nécessaire de stabiliser le développement de la flotte au chalut à son niveau actuel tant que la qualification professionnelle des équipages ne sera pas améliorée et tant que de nouveaux fonds de pêche n'aurent pas été découverts.

Les pouvoirs publics ont, depuis 1945, tenté d'exercer un contrôle de ce développement et une décision du 30 mai 1946 du Comité central interprofessionnel des pêches maritimes en Algérie prévoit en son article 1^{er} que « nul ne peut exercer la profession d'armateur à la pêche s'il n'est titulaire d'une carte professionnelle qui lui sera délivrée suivant les conditions établies par la présente décision... »

Cette carte est délivrée suivant les qualités professionnelles de l'armateur ; par ce biais, le Comité central des Pêches se réserve ainsi le droit de contrôler l'entrée dans la profession de ceux qui désirent orienter leur activité dans ce domaine.

En sus de cette carte professionnelle individuelle et qui constitue un titre professionnel, la même décision a prévu la délivrance de « licence d'armement », qui apparaît comme un titre attaché à un navire donné et accordant à son détenteur l'autorisation de l'exploiter.

Pour exercer la profession d'armateur à la pêche, les intéressés doivent donc au préalable être acceptés par l'organisation professionnelle ; pour exploiter chaque navire, leur appartenant, ils doivent par surcroît obtenir une « licence d'armement ». Cette juxtaposition des deux titres professionnels peut ainsi permettre non seulement un contrôle rigoureux de l'entrée dans la profession, mais aussi du nombre de navires à exploiter dans chaque port.

En effet, ces cartes ne sont délivrées qu'après avis des Comités de pêche siégeant dans chaque port et aussi après avis de l'Administrateur, chef du quartier. Mieux informées que les pouvoirs centraux siégeant à Alger, l'autorité maritime et l'organisation professionnelle locales peuvent formuler des avis motivés sur l'opportunité de mettre en service des unités supplémentaires compte tenu de l'état du marché. L'autorité centrale délivre automatiquement la carte dans le cas d'avis favorable de ces organismes, et dans le cas contraire, le différend doit être porté devant le Gouverneur Général.

Dans la réalité, ce contrôle n'a jamais fonctionné ; les demandes présentées par les requérants ont presque toutes reçu un avis favorable de la part des organisations professionnelles et des autorités maritimes locales.

Ce qui avait été conçu primitivement comme un moyen de contrôle du développement économique et de l'organisation de l'industrie des pêches est devenu rapidement une simple formalité administrative et il est difficile de discerner les causes de cette déviation. Les Comités locaux sont composés de simples pêcheurs, armateurs patrons ou matelots qui n'ont de la productivité et du rendement qu'une notion incertaine, voire même inexistante ; leur action a été dominée par un souci de justice sociale, d'humanité, qui les porte à ne pas rejeter une demande de licence présentée par un marin désireux d'accéder à la propriété et de travailler pour son propre compte.

L'autorité administrative, autorité de tutelle séculaire, n'a pas toujours compris l'importance du rôle à jouer dans un pareil cas et n'a pu être pas saisi l'ampleur que prenait peu à peu ce déséquilibre ; mais il est difficile au chef d'une administration locale, d'éliminer par souci économique un mouvement de promotion sociale et, sur le plan juridique, une action dans ce sens leur apparaît comme étant de nature à entraver la liberté de l'action individuelle et surtout à créer un monopole au profit de ceux qui détiennent déjà l'autorisation.

Les objectifs officiels. La Haute Administration a préparé un plan d'investissement pour le développement de la pêche maritime algérienne ; les objectifs de ce plan sont contenus dans l'ouvrage édité par le Ministère de l'Algérie sur les « Perspectives décennales de développement économique de l'Algérie »⁽¹⁾.

Ces objectifs tiennent compte de la classification adoptée dans cette étude et qui a trait à la production de poissons blancs et crevettes d'une part, et de poissons bleus d'autre part.

En ce qui concerne le poisson de fond, l'effort doit tendre à majorer de 60 % la production par rapport à 1951, tout en insistant d'ailleurs sur la nécessité de développer les autres productions qui servent de matières premières aux industries alimentaires.

La détermination de ces données finales est fondée sur la conjoncture du marché et sur des hypothèses tenant à l'évolution générale de l'économie d'ensemble et du revenu global algérien. Toutefois, les conditions propres à assurer cette expansion de la production et envisagées dans l'optique du financement des investissements par une aide de l'État ne laissent pas d'être inquiétantes.

Dans le paragraphe 3 de l'étude consacrée à la pêche⁽²⁾, on peut lire :

« Encore que l'analyse du secteur pêche soit présentée suivant le plan adopté pour l'industrie, il est difficile de déterminer, par application de coefficients techniques, quel doit être le volume des investissements devant permettre d'obtenir une production préétablie en fonction d'objectifs de consommation. En effet, les coefficients de capital connus sont ou trop étrangers aux conditions algériennes ou trop peu diversifiés quand ils résultent d'observations faites sur les entreprises locales. De plus, on est en présence d'une production extrêmement élastique puisque par le maniement de simples leviers extérieurs (heures de travail, nature des engins, réglementation de la commercialisation), on peut agir de manière efficace sur le volume du poisson importé.

Il faut également noter que la marge de production contenue dans une meilleure utilisation des moyens existants est difficilement chiffrable.

C'est pourquoi, il a paru préférable, sans perdre de vue les objectifs à atteindre, de chiffrer les investissements à partir des nécessités de maintenir et de moderniser un capital productif et d'accroître au maximum ce capital dans les conditions naturelles existantes. De nombreux travaux effectués en la matière donnent les ordres de grandeur utiles (Commission de la pêche).

(1) Ouvrage édité par l'Imprimerie officielle du Ministère de l'Algérie, Mars 1958, page 194 et sq.

(2) Perspectives décennales : *op. cit.* page 195-196.

Les chalutiers sont au nombre de 143 (en 1957) représentant un total de 3 600 t : 89 de moins de 30 t, soit 1 800 t environ, 54 de plus de 30 t, soit 1 800 t environ.

Il conviendrait d'augmenter de 50 %, ce tonnage tout en pourvoyant au renouvellement et à la modernisation :

chalutiers de plus de 30 t : pas de neuf ni renouvellement ; la vie moyenne de ces chalutiers est de 30 ans et tous ont moins de 10 ans : ils représentent 1 800 t ;

remplacement de tous les chalutiers de moins de 30 t en application de la réglementation actuelle (30 t et 100 CV), $90 \times 30 = 2\,700$ t dont 1 800 t de renouvellement et 900 t de constructions supplémentaires ;

augmentation de 50 % du tonnage total (neuf), 1 000 t. Soit, au total, 5 500 t.

L'investissement nécessaire serait de $3\,700 \text{ t} \times 0,7 = 2,6$ milliards de francs dont 1,3 milliard de neuf et 1,3 de renouvellement de modernisation.

Une telle conception paraît pour le moins hasardeuse. Il est en effet prouvé que le développement de la flotte, tel qu'il a été jusqu'ici opéré, n'a entraîné aucune amélioration de la production et par voie de conséquence, le financement d'investissements supplémentaires risque d'aggraver le déséquilibre plutôt que de le résorber.

Il semble préférable, avant de prévoir une opération financière de cette envergure, de s'en tenir à une position plus réservée et d'orienter l'action vers la recherche de fonds nouveaux permettant d'abord d'accroître les rendements individuels ; la modernisation et la reconversion de la fraction de la flottille datant de plus de dix années doit elle-même être fonction des résultats de ces recherches.

C. - Les recherches océanographiques.

L'extension de la superficie des terrains d'exploitation relève de la recherche océanographique ; sans vouloir en discuter dans le détail, il est toutefois opportun d'en tracer le plan d'action général, laissant ensuite aux biologistes le soin de tirer les conclusions scientifiques de leur action et à partir d'elles proposer des réformes de structure dont les bases ne seront pas arbitraires.

Une mission scientifique s'est tout récemment rendue en Algérie pour déterminer les conditions dans lesquelles cette prospection doit être effectuée. A l'issue du voyage de ces spécialistes en biologie marine, il a été décidé d'envoyer un navire océanographe pour dresser la carte des fonds de pêche et déterminer dans quelle mesure de nouvelles zones pouvaient être exploitées. Mais d'ores et déjà, il est permis de fixer les limites des résultats susceptibles d'être obtenus, à la lecture du rapport préliminaire établi par ces hommes de science ⁽¹⁾ :

« La pêche au chalut n'a qu'un avenir limité car les fonds sur lesquels elle s'exerce sont étroits, difficiles et surtout *surexploités*. Un essor modeste mais lui permettant de couvrir les besoins de l'Algérie pourrait lui être donné » :

« a) Par une restauration des fonds épuisés, judicieusement divisés en cantonnements périodiquement remis en exploitation ».

« b) Par la prospection de fonds nouveaux en Méditerranée, par profondeur de 400 à 800 m, niveaux auxquels la crevette et certains poissons peuvent être abondants. Mais la découverte de tels fonds reste aléatoire et de toute manière elle se bornera à des superficies peu étendues ».

« c) Par l'orientation des chalutiers vers des lieux de pêche plus lointains : à l'est dans le canal de la Galite et le canal de Sicile ; à l'ouest sur la côte de l'ancien Maroc espagnol et sur les fonds atlantiques de la baie ibéro-marocaine. Mais ceci implique le consentement des pêcheurs pour des sorties de plusieurs jours, et des bateaux d'une puissance plus grande (50 à 100 tx - 200 à 400 CV) et mieux équipés (cales isothermes, sondeurs ultra-sonores, phonie...) que la plupart des chalutiers existants »...

... « Quoi qu'il en soit l'avenir de la pêche au chalut reste limité. Il ne saurait faire envisager une activité à grand rendement. Approvisionner le marché local qui trouverait ainsi les 10 000 et 15 000 tonnes de poisson blanc qu'il est obligé d'importer du Maroc et de Tunisie devrait suffire à son ambition et cet objectif, s'il était atteint, constituerait un franc succès ».

(1) La pêche maritime algérienne et ses possibilités (Rapport de mission), par M. FURNESTIN, Directeur de l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes, Paris, septembre 1959. — *Rev. Trav. Inst. Pêches marit.*, t. 25, fasc 1, 1961.

Ainsi, la recherche d'un équilibre du marché doit-elle s'orienter certainement vers une organisation de la production offerte plutôt que se borner à modifier l'offre locale dont le développement est bien incertain et peut-être même irréalisable.

CHAPITRE II

LA PRODUCTION DE POISSONS BLEUS

Les poissons bleus, constitués par les scombriformes et clupéiformes, sont des espèces dont l'habitat hydrologique est caractérisé par un degré de température et de salinité donnés ; ces espèces sont donc migratrices et leur migration dépend du mouvement des eaux au milieu desquelles elles vivent. Les eaux algériennes sont riches en sardines, allaches, anchois, etc., parce qu'elles sont vivifiées par un courant atlantique de grande amplitude et elles présentent des conditions hydrologiques et biologiques très favorables à ces espèces ⁽¹⁾. Celles-ci passent par des périodes alternées d'abondance plus ou moins grande, mais ces fluctuations sont, à l'origine, naturelles et liées aux transgressions marines.

La production de ces espèces devrait constituer pour l'Algérie littorale un secteur d'activité très important comme il l'est en Espagne ou dans la zone méditerranéenne marocaine.

SECTION I

Les différents aspects du déséquilibre

Le secteur de la pêche où le déséquilibre entre la production et les besoins est le plus frappant est celui de la pêche du poisson bleu. Ses effets se répercutent sur l'industrie connexe de la conserve alimentaire groupant un certain nombre d'entreprises qui ne cessent de périliter depuis les dernières années.

A. - Les rendements.

Dans la première partie de cette étude, les résultats des calculs effectués pour connaître l'évolution de l'indice annuel de rendement synthétique des lamparos font apparaître une différence capitale avec ceux obtenus pour le rendement des chalutiers.

Pour ces derniers, le graphique illustrant les variations correspondantes des indices de production et de rendement montre une discontinuité de cette évolution comparative à partir de 1948. Cette discontinuité, par ailleurs, coïncide avec le début du développement intensif du capital.

Par contre, aucun phénomène semblable ne se signale dans le graphique relatif au poisson bleu. L'évolution des deux indices et plus particulièrement leurs variations relatives annuelles sont presque toujours proportionnelles et on n'enregistre aucun signe de « rupture » dans le sens de ces évolutions qui demeurent parallèles. Cette continuité traduit ainsi une relation proportionnelle entre le capital et la production, c'est-à-dire entre l'outillage mis en œuvre et les apports obtenus.

(1) J. FURNESTIN : Rapport cité.
R. DIEUZEIDE. Bull. Trav. Station Acquic. Pêche Castiglione, 1929.

Si la production était rigide, un développement de l'outillage entraînerait une chute des rendements ; en fait, la production n'est pas stable et elle subit d'importantes variations annuelles et ces dernières influent sur le taux du rendement individuel, mais la proportionnalité de ces deux variations indique que la production globale et les rendements sont fonction d'un autre facteur, étranger à l'action de l'homme.

Cette constatation ne fait simplement que transcrire sous sa forme économique les connaissances des océanographes et des biologistes dont les savants travaux sont unanimes sur le point suivant ⁽¹⁾ :

« La profondeur de la mer et la nature du fond ne sont pas les seuls facteurs qui règlent la répartition des animaux marins. Entrent en compte également et surtout les conditions hydrologiques. A de rares exceptions près, les êtres marins se développent et vivent dans des eaux déterminées présentant des caractères de température et de salinité sensiblement constants ou sujets à de très faibles variations.

« Les poissons bleus sont dits « sténothermes », c'est-à-dire que les conditions de vie impliquent une température relativement constante et il en résulte qu'il n'y a pas de « fonds » à poissons bleus, mais plus exactement des eaux à sardines, à anchois... »

La production annuelle est alors non seulement liée au matériel mais également au mouvement de ces eaux.

Il faut noter toutefois que les rendements des navires algériens sont de très loin inférieurs aux rendements des navires étrangers comme par exemple les sardiniers espagnols ou italiens ; ils sont dans le rapport de 45 t/an pour les bâtiments locaux à 800 et même 1 000 t/an pour les autres⁽²⁾. Ces faibles rendements entraînent une production de 20 000 t/an pour les meilleures années alors qu'elle s'élève à 100 000 t pour l'Espagne méditerranéenne et 150 000 pour l'Italie ⁽³⁾.

Certains milieux professionnels voient dans cette insuffisance la conséquence d'un appauvrissement du stock naturel ; il convient avant tout de réfuter un tel argument dont les fondements n'ont rien de scientifique.

Il paraît inconcevable qu'un épuisement du stock ne se manifeste que dans les eaux algériennes alors que la pêche de la sardine dans le bassin méditerranéen fait l'objet d'une exploitation fructueuse pour les autres pays voisins. Par surcroît, il va à l'encontre des conclusions des hommes de sciences, unanimes à déclarer que la pêche des espèces migratrices n'est pas sujette à « overfishing » car la reproduction des espèces est largement assurée et nécessite des délais brefs.

Les amplitudes considérables enregistrées dans la production annuelle, la tendance de longue période à la régression sont des facteurs de trouble dans l'équilibre du marché et perturbent le fonctionnement des industries de la conserve.

B. - Le secteur industriel.

Depuis 1954, la situation du secteur industriel ne cesse de s'aggraver ; la production des usines accuse une très sensible régression et celle-ci se traduit par une réduction de l'emploi, une diminution des revenus distribués ; les investissements sont stoppés et une branche d'industrie qui s'annonçait florissante est en voie de disparition.

Par contre, la population ne cesse de s'accroître, les besoins en nourriture et spécialement en denrées aisément transportables et stockables sont plus impérieux et pour y subvenir, l'Algérie doit importer de Métropole et du Maroc, de la Tunisie ou du Portugal des conserves de poissons ; elle diminue ses exportations traditionnelles vers la France et laisse la place à l'industrie marocaine, difficilement concurrentielle. Celle-ci exporte en franchise vers la Métropole, en conserves de sardines, thons... un total de 800 000 caisses par an, c'est-à-dire près de dix fois le montant de la production actuelle de l'Oranie, et elle fournit en plus près de 30 000 t de farine de poisson sur les 40 000 t absorbées annuellement en France pour la fabrication d'aliments synthétiques destinés au bétail.

(1) Conférences sur l'Océanographie, 1944, par M. FURNESTIN, Chef du Laboratoire de l'Office scientifique et technique des Pêches maritimes à Marseille.

(2) J. FURNESTIN Rapport cité.

(3) Annuaire statistique international des pêches 1958.

D'après les documents fournis par le « Syndicat des fabricants de conserves et de salaisons d'Algérie » la production des usines, en ce qui concerne les sardines et sardinelles a diminué de 305 000 caisses entre 1951 et 1956 ; les exportations de cette dernière année ne représentent que 30 % de celles de 1951.

Le chiffre d'affaires de ces industries diminuait pendant la même période de 1 371 millions de francs, ce qui laisse supposer une réduction des revenus distribués de près de 198 millions de francs.

L'expansion économique de l'Algérie implique la recherche d'un essor industriel et plus spécialement elle doit s'attacher à la remise en marche d'un secteur déjà implanté et dont la diminution d'activité ne peut être considérée comme définitive et irrémédiable, mais résulte seulement d'un défaut d'approvisionnement.

SECTION II

Politique de développement

Le développement de la pêche du poisson bleu est intimement lié à celui de l'industrie de la conserve ; le principal débouché des apports des navires sardiniens est constitué par cette branche d'industrie qui permet, après transformation, un stockage de la production et sa distribution dans des centres éloignés, ou situés hors de l'Algérie ; le débouché en frais est assez aléatoire car le degré de saturation du marché est rapidement atteint, du moins en l'état actuel de la demande.

Réciproquement, la principale source d'approvisionnement des industries de la conserve est constituée par la production locale ; les essais tentés pour mettre en boîte des sardines congelées provenant du Maroc sont apparus décevants pour deux raisons :

d'une part, les produits congelés supportent mal une transformation industrielle ultérieure et la conserve ainsi fabriquée est considérée tant par les professionnels que par les consommateurs comme étant de qualité inférieure ;

d'autre part, les coûts de conservation par le froid et de transport pour amener la matière première du Maroc à l'usine sont très élevés et le fabricant risque de voir croître anormalement son prix de revient et de ne plus pouvoir lutter contre la concurrence étrangère.

Il n'y a donc en l'espèce qu'un seul problème de développement, qu'une seule politique de croissance à poursuivre pour l'ensemble de cette activité et dont les aspects sont différents suivant l'optique choisie ; il est d'ordre économique plus que d'ordre biologique, scientifique ou même social.

Le stock naturel existant est considérable et n'est pas voué à l'appauvrissement, du moins avant une longue période et il convient seulement de rechercher les moyens propres à mettre en application en Algérie les méthodes de pêche couramment utilisées dans le bassin méditerranéen, mais de manière à augmenter la production de matières premières de façon régulière pour ne pas provoquer d'obstruction ; cette augmentation des apports doit s'accompagner d'une stabilisation du taux des échanges entre pêcheurs et entrepreneurs, entrepreneurs et consommateurs à un niveau tel qu'il permette une augmentation du revenu du producteur et une diminution des prix de revient de l'entrepreneur pour ne pas éliminer ce dernier au profit de la concurrence étrangère.

Cet aspect du problème sera étudié au prochain chapitre, mais il reste ici à définir la politique de croissance à élaborer au niveau de l'offre.

a) Modernisation de l'outillage. En ce qui concerne la production globale, celle-ci est liée à l'importance du matériel utilisé ; un outillage vétuste, inadapté ne permet pas au producteur de se libérer des contraintes naturelles comme les phénomènes atmosphériques ou climatiques. Le développement de la production consiste à permettre aux pêcheurs d'aller vers les bancs de poissons pour

les encercler dans les eaux où ils vivent plutôt que de les faire attendre que ces eaux se déplacent suivant les saisons et les amènent dans des espaces situés à proximité de la côte.

Depuis longtemps, les pays maritimes voisins ont senti les nécessités de moderniser leur flottille et ils ont généralisé l'emploi d'un système de filet dont la supériorité de puissance de capture par rapport à celle du filet traditionnel du type « lamparo » est universellement reconnue.

Ce filet est du type « tournant et coulissant » et est plus improprement désigné sous le vocable « ring net ». Sa conception est simple ; sans entrer dans des détails techniques, on peut admettre qu'il est constitué par un filet du type « lamparo », de dimensions plus importantes et à la partie inférieure duquel il a été fixé une ralingue coulissant dans des anneaux et permettant ainsi, en tirant sur elle, de boucler le filet et de le transformer en une très grande bourse lorsque le banc a été encerclé ; les poissons ne peuvent plus se dégager en plongeant et se trouvent capturés.

Jusqu'à ces dernières années, les pêcheurs algériens ont repoussé avec force l'emploi de ce type de filet sous le prétexte qu'une surproduction était à craindre et provoquerait un effondrement des cours. Les raisons de cette opposition sont donc motivées par des considérations d'écoulement et de prix. Sans doute, une réglementation des sorties des navires et de leurs apports pourrait-elle être instituée à l'exemple de celle qui existe en Métropole, mais l'individualisme excessif des producteurs risque de rendre une pareille mesure délicate dans son application.

Toutefois, un arrêté gubernatorial en date du 1^{er} juillet 1957 a autorisé l'emploi, à titre expérimental, du filet tournant et coulissant dans les eaux du quartier d'Oran sous les conditions suivantes :

les apports sont exclusivement écoulés aux usines et aucune vente ne peut s'effectuer sur le marché en frais ;

les armateurs désirant obtenir l'autorisation doivent passer une convention avec les fabricants de conserves, portant sur les quantités susceptibles d'être absorbées et les prix.

Cette interdiction de vendre les apports en dehors des usines marque l'intérêt que portent les pouvoirs publics au développement du secteur industriel dont le bon fonctionnement dépend de la source d'approvisionnement en matières premières ; mais elle procède aussi du souci de ne pas provoquer de mécontentement parmi les professionnels en modifiant l'offre présentée sur le marché en frais et influencer le niveau des prix.

b) Les expériences. Résultats et conclusions. Les expériences ont débuté le 15 octobre 1957 ; elles ont été effectuées par quatre navires, mais trois d'entre eux ont désarmé peu de temps après.

Mois	Ring net 4 navires (en tonnes)	Lamparos 12 (en tonnes)	Apports globaux en criée	Achat des usines (en tonnes)		Importations du Maroc (en tonnes)
				en criée	direct. aux pêcheurs	
Juin	125	35	200	50		
Juillet	70	280	105	25	620	750
Août	65	82	113	58	(pour les 3 mois	(pour les 3 mois
Total	260	397	418	133	620	750

TABLEAU 36

Les résultats enregistrés pendant la campagne sont peu significatifs. Ils ne concernent qu'une période limitée et se situant en dehors du cycle saisonnier. Toutefois, un résultat est acquis : les pêcheurs ont accepté de tenter l'expérience et leur opposition à toute tentative de modernisation est moins absolue.

Pour 1958, les résultats de la campagne, en ce qui concerne les sardines et sardinelles, se trouvent dans le tableau 36.

Les armateurs n'utilisent ce filet que pendant la pleine campagne ; ils paraissent se désintéresser de l'expérience dès que les apports sont insuffisants ; cette attitude est la conséquence d'une réglementation trop stricte.

En morte saison, les apports du « ring net » ne sont pas suffisamment élevés pour maintenir le revenu obtenu par ce type de filet au même niveau que celui obtenu par le lamparo, car la différence des prix entre le contrat et la criée est trop importante.

En 1959, les essais sont repris avec un assouplissement dans les conditions d'utilisation. Le principe de la convention subsiste mais le strict cloisonnement du marché industriel et du marché en frais n'est pas maintenu. Les apports de poissons non usinables peuvent être vendus à la consommation en frais suivant les « possibilités du marché » ; en fait, l'armateur peut ainsi écouler sa production lorsqu'elle est insuffisante pour alimenter l'usine ; il est même tenté de le faire dans tous les cas où subsiste une différence de prix.

Mois	Oran 4 navires		Mers El Kebir 6 navires		Bou Zadjar 12 navires		Arzew 13 navires	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Juin	36	4 990	73	6 400	33	5 500	15	1 400
Juillet	73	8 770	57	5 410	78	8 770	13	950
Août	127	8 630	30	1 860	90	5 540	84	7 230
Septembre	8	695	37	2 270	53	5 360	42	2 800
Totaux	244	23 085	197	15 940	254	25 170	154	12 380

TABL. 37. — Apports des lamparos (quantité en tonnes, valeurs en milliers de francs).

L'étude des résultats de ces expériences ont fait l'objet de plusieurs rapports ; ils peuvent se résumer dans les trois tableaux : 37, 38, 39 (en ce qui concerne les « ring nets », ils se rapportent à 5 navires pour la période allant du 1^{er} juin au 31 août et 7 pour la période allant jusqu'à septembre).

Le tableau 40 est donné à titre comparatif : il exprime les apports des lamparos en sardines et anchois à Nemours pour 60 navires armés.

Mois	Quantité (en tonnes)	Valeur (× 1000 F)
Juin	32	3 985
Juillet	38	7 480
Août	126	10 200
Septembre	47	4 900
Totaux	303	26 565

TABL. 38. — Apports des « ring-nets ».

Mois	Lamparos	Ring-net
Juin	20	20
Juillet	80	74
Août	141,6	73,8
Septembre	51,6	24
Totaux	293,2	191,8

TABL. 39. — Répartition aux usines (en tonnes).

Mois	Quantités (en tonnes)	Valeurs (× 1000 F)
Juin	785	30 100
Juillet	734	18 740
Août	199,5	10 640
Septembre	54	270
Totaux	1 772,5	59 750

TABL. 40. — Apports des lamparos à Nemours.

Le rendement des navires armés avec le filet tournant est bien supérieur à celui des navires équipés du filet « lamparo ». Sur le plan de la production globale, l'utilisation de ce type d'engin permet incontestablement une amélioration très sensible des apports de la campagne. Cependant, cette amélioration est insuffisante en soi, car il s'agit non seulement d'accroître la quantité totale des apports, mais encore et surtout d'échelonner les pêches journalières sur une période de temps aussi large que possible pour éviter une surproduction quotidienne qui provoquerait des engorgements au sein du processus de transformation.

Les essais jusqu'ici tentés sont restés vains ; les apports des « ring nets », par journée, ont été supérieurs aux apports des lamparos, mais il n'y a pas eu plus de jours de pêche dans le premier cas

que dans le second. Un des navires a servi en effet de « témoin » ; sur soixante jours de pêche pendant lesquels un contrôle a eu lieu, il y a eu 28 sorties quel que soit le genre de filet.

L'échelonnement des apports, dont le brut principal est d'alimenter régulièrement les usines, et même le marché du frais n'a pu être obtenu pour la raison suivante : la pêche s'effectue à l'aide de lampes sous-marines qui, la nuit, attirent le poisson et rendent possible sa capture ; les pêches pendant les périodes de pleine lune sont donc pratiquement impossibles ; la période d'activité des pêcheurs est ainsi amputée de plusieurs journées chaque mois et celles-ci viennent s'ajouter aux périodes de mauvais temps.

c) Modernisation des méthodes. La modernisation de l'outillage est souhaitable, mais pour atteindre le but proposé, elle doit se compléter d'une modernisation des méthodes.

Une fois de plus le problème de la formation professionnelle se trouve ainsi posé. L'utilisation d'un outil de travail moderne avec des méthodes périmées risque de se révéler, à l'usage, désastreuse car elle provoquera une surproduction éphémère dont les répercussions sont bien connues. Il faut avoir recours aux procédés les plus modernes de détection du poisson par sondeurs ; l'emploi de ceux-ci pour cette pêche est appliqué avec succès au Maroc et en Métropole. Par ailleurs, cette détection scientifique permet de chercher les bancs de poissons, au-delà des eaux où les pêcheurs ont l'habitude de les trouver.

Une telle modernisation ne peut être le fruit d'entreprises effectuées isolément et individuellement sans le secours d'une équipe de chercheurs entraînés à ce genre d'études.

C'est la raison pour laquelle, l'administration maritime a sollicité il y a quelques mois les services de l'Institut scientifique et technique des Pêches en vue d'une exploration méthodique des eaux algériennes et de l'application expérimentale des procédés scientifiques de détection. Les résultats obtenus par les techniciens du laboratoire de cet Institut permettront alors de savoir si l'utilisation de sondeurs est possible et si elle est rentable.

d) Les investissements. L'adaptation de la flottille des sardiniers aux méthodes nouvelles soulève des difficultés financières importantes.

Les armateurs des navires sont, dans l'immense majorité, des artisans dont les possibilités sont réduites ; or, l'opposition farouche à toute tentative de modernisation provient sans nul doute de facteurs financiers.

D'une part, les producteurs craignent une baisse du niveau moyen des prix, mais d'autre part, ils craignent surtout de ne pas avoir la possibilité de reconvertir leur matériel et ainsi de se voir éliminés de leur activité traditionnelle par quelques-uns d'entre eux. Leur crainte n'est pas sans fondement, car un accroissement substantiel de la production doit se traduire par une baisse des prix et les pêcheurs utilisant le lamparo ne pourront pas produire à des prix identiques puisque leurs coûts de production se trouvent d'un niveau très supérieur par suite de l'insuffisance des rendements.

Les investissements peuvent être le fait d'armateurs disposant de capitaux importants comme les armateurs de nationalité française encore installés au Maroc et dont le désir est de transporter leur entreprise en Algérie ; les armateurs locaux dont les ressources sont presque toujours négligeables abandonneront pour partie leur exploitation artisanale archaïque et s'embarqueront sur les unités modernes, mais ce faisant, ils perdront la direction et la gestion de leur entreprise. Le problème d'ordre social consiste au contraire à permettre à ces artisans de se reconvertir pour conserver eux-mêmes leur entreprise.

Le financement des investissements doit alors être réalisé par l'intermédiaire de prêts consentis soit par la caisse du Crédit maritime mutuel, soit par des personnes privées. Les intérêts des armateurs et des industriels étant étroitement liés, ces derniers pourraient participer à l'effort de reconversion.

Les obligations légales imposées par le Crédit maritime mutuel, pour l'obtention d'un prêt, impliquent pour l'emprunteur la nécessité de garantir la caisse par une hypothèque portant sur le navire et sur l'ensemble de la fortune « de terre » si la valeur vénale du bâtiment est insuffisante pour couvrir le montant du prêt ; ces garanties sont pour l'emprunteur des obstacles parfois insurmontables lorsque celui-ci ne possède pour toute fortune que son matériel et sa capacité de

travail. Pour sauvegarder l'autonomie des artisans et plus spécialement leur liberté contractuelle, les industries pourraient intervenir dans le financement en jouant le rôle de cautionnaires. Les prêts étant destinés à améliorer la production, celle-ci servirait de gage au cautionnaire, dans le cas de défaillance de l'emprunteur à rembourser les sommes qui lui ont été avancées. Un contrat liant l'armateur à l'industriel cautionnaire pourrait prévoir, sur la vente des apports à l'usine, la possibilité d'une retenue qui serait reversée directement à la Caisse. Les industriels eux-mêmes pourraient se grouper pour cautionner solidairement un certain nombre d'armateurs et réduire ainsi les risques encourus individuellement.

Ce système est d'ailleurs déjà en vigueur sous une forme plus marquée, puisque certains industriels avancent aux armateurs les sommes nécessaires à leur reconversion en passant avec ceux-ci des conventions leur assurant pour une période de temps donné l'exclusivité de leur production à un prix fixé au contrat.

TITRE II

LES ECHANGES

La recherche d'une amélioration de la production pour atteindre un niveau d'équilibre jugé satisfaisant entre l'offre et la demande globales doit se compléter par celle relative à l'amélioration et à l'organisation des échanges. Ceux-ci peuvent s'effectuer soit par une vente directe à la consommation, soit par une vente à l'industrie de transformation qui joue le rôle d'entreprise de stockage agissant pour le compte des entrepreneurs. Dans le premier cas, ils mettent en rapport les pêcheurs et les consommateurs en utilisant des intermédiaires comme les mandataires, les mareyeurs, les revendeurs ; dans le second cas, ils mettent en rapport les pêcheurs et les entrepreneurs au stade de la vente à l'usine et les entrepreneurs et les consommateurs au stade de la dernière vente après transformation.

Le comportement des groupes sociaux n'est pas le même dans les deux cas et suivant les pressions exercées, le niveau des échanges variera.

I. - La consommation en frais.

Les études précédemment entreprises ont mis en lumière tout l'intérêt de provoquer une augmentation de la production locale pour améliorer les rendements des navires et satisfaire une demande à tendance inélastique. Compte tenu des conclusions des hommes de science et des techniciens, il semble que cette augmentation de l'offre ne puisse être obtenue par le seul accroissement de la production locale ; l'offre des navires algériens ne peut à elle seule satisfaire la demande globale en frais présentée sur les marchés pour un niveau moyen de prix donné, et fixé actuellement d'après la totalité des échanges réalisés pendant les dernières années.

Un recours assez large aux importations d'origine marocaine ou tunisienne doit subsister et celui-ci soulève certaines difficultés. Les importations modifient l'offre globale et par conséquent, le niveau des prix du moins sur un marché concurrentiel. Cette modification intervient d'une façon autonome par rapport au producteur local sans qu'il puisse rien changer à sa production ; les effets sont encore plus accusés en période ultra-courte, au cours de laquelle l'armateur tente d'écouler le produit d'une marée, à un prix qui dépend du coût de production. Si les productions sont au-delà du prix du marché, il a la possibilité de stocker sa marchandise pour deux ou trois jours, mais il ignore quel sera à cette date l'importance de l'offre extérieure présentée sur le marché.

Or, actuellement, pour satisfaire les besoins nécessaires à l'alimentation des populations, les pouvoirs publics admettent en franchise douanière un contingent de poissons en provenance de l'étranger et dont le poids total avoisine 5 000 t par an, c'est-à-dire plus des deux tiers de la

production algérienne de poissons blancs. Le prix de revient de ces denrées d'origine étrangère est infiniment moins élevé que celui des denrées nationales pour deux raisons :

par suite de l'inégalité des rendements ; les fonds marocains sont infiniment plus riches et plus nombreux que les fonds littoraux et permettent des marées plus importantes ;
en raison de l'inégalité des charges sociales qui pèsent sur les armements étrangers.

Les produits étant homogènes et l'unité de prix se réalisant théoriquement, les armateurs locaux subissent la pression des concurrents étrangers, mieux placés qu'eux pour dominer le marché.

Si chaque entreprise locale fonctionnait dans des conditions particulières et si les rendements étaient inégaux et dépendaient des conditions d'exploitation, un certain nombre d'entreprises marginales disparaîtraient et les mieux placées subsisteraient en alignant leurs coûts. Mais dans les circonstances actuelles, l'armement local en entier ou presque est placé dans une situation telle que chaque entreprise est marginale et les coûts de production sont identiques. Les armateurs subissent une situation qu'ils ont inconsciemment provoquée et ils sont impuissants à y porter remède. Les milieux professionnels ont tenté de se prémunir contre les effets de la concurrence étrangère en séparant, en criée, les ventes des produits venant de leurs navires de ceux provenant des importations et, par surcroît, en obtenant la priorité de vente. Une telle mesure n'est pas très heureuse, car elle n'apporte aucune solution. En effet, le décalage des ventes, d'ailleurs très court, ne supprime pas pour autant l'offre supplémentaire présentée sur le marché et connue des demandeurs ; ceux-ci établissent leurs échelles de préférence compte tenu des quantités globales. Le fait de retarder la vente les incite plutôt à attendre pour effectuer leurs achats des conditions qu'ils espèrent, à tort ou à raison, être meilleures plutôt que de se précipiter pour enlever les premières enchères.

L'existence même d'une concurrence étrangère est souhaitable car elle est un frein au développement désordonné de la flottille de chalutiers, qui ne manquerait pas de s'accroître si les armateurs locaux possédaient le monopole de l'offre globale ; mais les pouvoirs publics doivent cependant tenir compte des difficultés financières de l'armement local et des répercussions sociales qu'une telle situation entraîne.

Les importations devraient être maintenues pour une certaine quantité en tenant compte d'une part des différences de charges fiscales et sociales qui pèsent sur les entreprises locales et de plus en s'accordant au cycle de la production.

Elles ne sont pas réalisées dans le seul but de provoquer une baisse des prix, mais plutôt avec le souci d'alimenter en poissons les grands centres urbains et, à ce titre, le contingent libre global doit être abandonné pour faire place à un contingent saisonnier qui tienne compte de la dimension des apports locaux. L'établissement d'un « calendrier » des importations rendrait possible pour les armateurs certaines supputations et supprimerait aussi la spéculation des importateurs et des revendeurs. En effet, dans la réalité, les prix du poisson importé et du poisson du littoral sont à des niveaux différents au stade de la criée. Cette différence anormale résulte du comportement des demandeurs qui ne considèrent pas les produits offerts comme homogènes ; mais à la revente au stade de la consommation certains détaillants sans scrupules profitent de l'ignorance des ménagères ou de leur comportement irrationnel pour revendre à un même prix et sous une même étiquette les denrées achetées à des prix différents. Au stade de la production, les producteurs subissent l'influence de la concurrence étrangère, mais au stade de la distribution le consommateur perd le plus large avantage procuré par cette dernière, au profit de l'intermédiaire.

II. - La consommation différée.

L'équilibre des prix ne peut se réaliser que par une offre stable face à une demande inélastique. L'irrégularité de la production est sans doute l'obstacle majeur à cet équilibre et dans une certaine mesure, le stockage permet d'y remédier.

Celui-ci peut s'effectuer sous deux formes :

stockage provisoire pour mise en vente en frais ultérieurement : il s'effectue par la conservation au froid (réfrigérateur ou congélation) ; à ce titre, l'existence de chambres froides d'une capacité suffisante serait utile pour régulariser le marché en frais et éviter des variations de prix considérables toujours préjudiciables aux producteurs ;

stockage par transformation industrielle : mise en conserve ou salaison des produits ; en ce qui concerne le poisson bleu, ce procédé de stockage est extrêmement répandu et permet d'écouler sous une autre forme une production dont la demande atteint vite son point de saturation en frais.

Les échanges réalisés au cours de ce stockage interviennent entre deux groupes sociaux au comportement différent les pêcheurs et les entrepreneurs.

Au cours de ces tractations, les uns sont poussés par le désir d'encaisser un revenu immédiat et ne peuvent que difficilement résister à la pression des derniers dont l'action est commandée par la recherche du profit maximum. Or, ce profit résulte des possibilités de stockage qu'ils peuvent mettre à la disposition des pêcheurs et ce faisant, ils agissent pour leur propre compte.

Devant l'inégalité de ces deux groupes, dont il faut noter que les préoccupations sont divergentes, il est nécessaire, pour éviter une détérioration des échanges au profit de l'un d'entre eux, de prévoir l'établissement de conventions assurant les premiers d'obtenir un débouché à leur production pour un prix constant et les seconds de se créer une source d'approvisionnement régulière pour la bonne marche de leur entreprise.

L'élaboration d'un contrat, permet de régulariser les prix et rend ainsi possible l'établissement d'un plan de production au niveau de l'armateur et au niveau du chef de firme ; il permet de fixer « *ex ante* » un prix pour une marchandise dont l'offre ne sera connue qu' « *ex post* ». Ce prix résulte donc d'une confrontation des prévisions des deux groupes ; ces prévisions sont établies d'une part d'après la production de la dernière campagne, et d'autre part, selon les considérations propres à chaque entrepreneur et touchant au coût marginal, au coût moyen, à la conjoncture...

Mais en fait, les prévisions ne se réalisent pas toujours et, à la fin de la campagne ou pendant la saison, des réajustements sont nécessaires pour rétablir l'équilibre.

Les pêcheurs, en particulier, sont très sensibles aux désajustements partiels qui se manifestent à chaque sortie. Suivant l'importance des apports globaux présentés sur le marché en frais, les pêcheurs liés par un contrat voient leurs apports écoulés à un prix différent de celui qu'ils auraient obtenus sans convention en vendant à la consommation directe. En cas d'apports très réduits, la demande en frais n'est pas saturée et les prix sont supérieurs à celui du contrat et les pêcheurs ont tendance à ne pas exécuter leurs obligations ; dans le cas contraire, l'abondance des apports liée à une saturation de la consommation en frais incite les fabricants de conserves à réviser leurs prix en faisant pression sur les pêcheurs.

Une action psychologique, menée par les soins des représentants des organismes professionnels comme les Comités de pêche, devrait avoir lieu, pour préconiser la participation aux délibérations et aux discussions précédant la signature de la convention et ensuite pour inciter les co-contractants à remplir scrupuleusement leurs engagements et à ne les réviser que d'un commun accord.

L'importance de l'industrie des pêches maritimes ne peut échapper aux administrateurs ou aux chercheurs soucieux de développer l'économie algérienne.

La recherche du plein emploi, ou pour le moins, d'un accroissement du niveau de l'emploi implique celle d'une exploitation complète de toutes les ressources naturelles pour améliorer l'alimentation d'une population en croissance continue.

La pêche maritime a un rôle à jouer dans ce domaine ; son développement se répercute à la fois sur le niveau de l'emploi parmi les populations maritimes et sur le niveau de l'offre des biens de consommation de première nécessité. Par sa complexité, par ses ramifications dans différentes branches d'activité, l'expansion de cette industrie s'insère dans le développement harmonieux de l'industrie de la conserve alimentaire dont la place est prépondérante dans l'économie du territoire.

Ce développement suppose une transformation ou l'édification de nouvelles structures pour réaliser un équilibre stable des différentes forces du marché.

Cette modification ou cette construction suppose l'élaboration d'une politique de développement qui ne doit pas perdre de vue les nécessités sociales ; l'amélioration, l'expansion d'une économie sans âme est vouée à l'échec et devient sans objet.

Les tentatives des économistes, les réalisations des gouvernants ne doivent tendre qu'à la promotion des hommes.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux :

- BAUDIN (L.). — Manuel d'Économie politique.
GUITTON (H.). — Offre. Demande. Débit.
MARCHAL (J.). — Le mécanisme des prix.
MILHAU (J.). — Traité d'économie rurale.
— Étude économique de quelques marchés agricoles.
PERROUX (F.). — Cours d'économie politique (éd. 1945).
— Cahiers de l'ISEA.

Autres travaux consultés :

- AUFFRET. — La consommation du poisson de mer à l'intérieur de l'Algérie.
AVIGNEAU (A.-M. D'). — L'industrie des conserves de poissons en France métropolitaine. Thèse de doctorat, Rennes, 1958.
DIEUZEIDE (R.). — *Bull. Trav. Stat. Aquic. Pêche Castiglione*, 1929 et 1956.
— Rapport sur la pêche maritime en Algérie. 1956.
— Atlas des poissons.
DIEUZEIDE (R.) et NOVELLA (M.), 1953. — Le matériel de pêche maritime utilisé en Algérie. — *Bull. Trav. Stat. Aquic. Pêche Castiglione*.
FURNESTIN (J.). 1944. — Conférences sur l'Océanographie. — Marseille. (Ronéo.)
— 1948. — Les pêches maritimes et les industries dérivées (conserves, salaisons, sous-produits) des territoires français de l'Afrique du nord. — *Rev. Trav. Inst. Pêches marit.*, 14 (1-4) p. 105.
— 1961. — La pêche maritime algérienne et ses possibilités (Rapport de mission, septembre 1959). — *Rev. Trav. Inst. Pêches marit.*, 25 (1).
GENDARME. — L'économie de l'Algérie. Sous-développement et politique de croissance.
HUETZ DE LEMPS (A.), 1955. — Pêcheurs algériens. — *Cahiers d'Outre-mer*.
HEIME (R.), 1957. — Préface à Humanité : subsistance de Demain.
LACOSTE. — Le sentiment artistique chez les pêcheurs.
— 1930. — Rapport sur l'état de la pêche algérienne.
LEFEBVRE. — La coopération maritime chez les pêcheurs.
VORANGES, 1958. — L'élasticité de la demande de poisson en France. — *Centre de documentation et de recherche sur la consommation*.

Revue et documents divers :

- Annuaire international des pêches.
Annuaire statistique de l'Algérie.
Annuaire statistique des Pêches maritimes (Marine marchande, Paris).
Documents statistiques sur le commerce de l'Algérie.
Débats et documents du Conseil général des Pêches pour la Méditerranée (Rome).
Cahiers de la Food and agricultural Organization (Rome).
Perspectives décennales du développement économique de l'Algérie.
Revue de la Pêche maritime, Paris.
Tableaux de l'économie algérienne.